

## Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe



# Le morne Darboussier à Pointe-à-Pitre : de l'habitation à la constitution de l'usine centrale, 1807-1867 L'histoire par un cimetière d'habitation

Caroline Pourtugau et Bruno Kissoun

Numéro 166-167, septembre 2013, décembre–janvier–avril 2014

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1023733ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1023733ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

### Éditeur(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

### ISSN

0583-8266 (imprimé)

2276-1993 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

### Citer cet article

Pourtugau, C. & Kissoun, B. (2013). Le morne Darboussier à Pointe-à-Pitre : de l'habitation à la constitution de l'usine centrale, 1807-1867 : l'histoire par un cimetière d'habitation. *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (166-167), 5–101. <https://doi.org/10.7202/1023733ar>

# Le morne Darboussier à Pointe-à-Pitre : de l'habitation à la constitution de l'usine centrale, 1807-1867

## L'histoire par un cimetière d'habitation

Caroline POURTUGAU et Bruno KISSOUN<sup>1</sup>

À la périphérie sud-est de Pointe-à-Pitre, se trouve l'un des derniers espaces verts boisés de la ville, le morne Darboussier, surplombant la plate-forme éponyme et les derniers et emblématiques vestiges industriels de ce qui fut, pendant près d'un siècle et demi, la plus grande usine centrale des Antilles françaises : l'usine Darboussier. Cette usine, fondée en 1867 par l'industriel guadeloupéen Ernest Souques et le manufacturier Jean-François Cail, constituée sous la dénomination de *Société agricole et industrielle de la Pointe-à-Pitre*, est bien connue par les travaux de Christian Schnakenbourg<sup>2</sup>. En revanche, l'historique du site, de ses origines au début de la colonisation, en passant par la création de la ville de Pointe-à-Pitre (1764), et surtout depuis l'acquisition faite par Silvestre Lombard, en 1807, nous était sommairement connu. L'inventaire du patrimoine des quartiers Raspail – Carénage – La Source, conduit en 2004 par Caroline Pourtugau avait permis d'en savoir un peu plus sur ce quartier populaire et ouvrier né de la création de l'usine.

C'est surtout la (re)découverte d'un petit cimetière d'habitation qui a considérablement enrichi nos connaissances sur l'histoire de ce site. En effet, sur le flanc est du morne, se trouve un double enclos renfermant treize tombes, constituant l'un des seuls (pour ne pas dire l'unique) exemples de cimetière d'habitation en milieu urbain<sup>3</sup>. La tombe la plus

---

1 Caroline Pourtugau : Chercheuse en histoire urbaine et Conseillère Principale d'Education à l'académie de Paris. Bruno Kissoun, chercheur en histoire architecturale et urbaine.

2. Christian Schnakenbourg, *La Compagnie sucrière de la Pointe-à-Pitre (E. Souques et Cie). Histoire de l'usine Darboussier de 1867 à 1907*, Paris, L'Harmattan, 1997.

3. Un autre exemple est constitué par le cimetière d'habitation de la famille Pedemonte, à la périphérie de Basse-Terre, au quartier de Rivières-des-Pères. Ce quartier était anciennement désigné son le nom d'extra-muros de Basse-Terre.

ancienne, datant de 1808, est celle du négociant Silvestre Lombard. Ce cimetière peut être considéré comme le plus ancien de la ville subsistant encore puisque l'arrêté instituant le cimetière communal, à la périphérie nord de la ville de Pointe-à-Pitre, date du 14 décembre 1807<sup>4</sup>. Les inhumations n'eurent donc pas lieu avant l'année suivante. Or, Silvestre Lombard décéda le 24 janvier 1808 et il se fit enterrer sur sa propriété.

Quant au site de Darboussier, il resta la propriété des descendants de Silvestre Lombard jusqu'à la vente du terrain en 1867 ; d'abord à sa femme, Magdelaine Claveau, ensuite à ses deux filles alliées à deux familles pointoises : les Deville et les Saint-Alary. Dans le petit cimetière, bien que plusieurs tombes soient anépigraphiques, nous avons pu identifier des membres de trois de ces quatre familles. Ils constituent le point de départ de cette étude qui a pour but d'éclairer sur les événements majeurs qui ont fait l'histoire de ce site, de ses origines, de l'acquisition par Silvestre Lombard et de sa vente par ses descendants en 1867, à travers les différents propriétaires et le jeu des successions.

Les sources d'archives sur un cimetière d'habitation privé sont maigres ; une pauvreté somme toute normale quand on sait que tout ce qui relève de la sphère privée est du domaine des sources notariales, fonds non moins aléatoires. Ainsi, il n'existe aucun document traitant spécifiquement du cimetière : description, noms des personnes inhumées... Seules quelques rares mentions nous sont connues. Mais elles sont très dispersées : correspondance administrative des gouverneurs, minutes notariales, rares documents figurés (principalement des cartes et plans militaires). Les papiers des différentes familles (Lombard, Claveau, Deville, Saint-Alary) sont très maigres voire, pour certaines d'entre elles, inexistantes. Ils sont dispersés aujourd'hui dans plusieurs familles. Nos remerciements vont à M. Patrick Puech, auteur d'une *Histoire généalogique de la famille Deville* (1986) fondée sur un ensemble de pièces (correspondances, papiers de famille...), et à M. Jean-Philippe Marteau, qui conserve d'importants papiers sur l'un de ses aïeux, membre de la famille Deville, pour nous avoir communiqué ou mentionné une partie de leurs archives (actes d'état-civil, actes notariés, papiers d'affaires...). C'est à la leur d'une partie de ces sources privées que nous avons pu éclairer quelques-unes des interrogations soulevées par le cimetière de Darboussier.

## A. DE LA BIGORRE À POINTE-À-PITRE : SILVESTRE LOMBARD

### *Un négociant bigourdan à Pointe-à-Pitre*

C'est en Bigorre, pays frontalier et montagnoux, dépourvu de façade maritime, que commence notre étude. Le comté de Bigorre, dont la capitale est Tarbes, s'est constitué au début du IX<sup>e</sup> siècle, non sans difficulté successorale et annexions diverses. Rattachée au domaine royal en 1307, le comté fut ensuite cédé en 1425 au comte de Foix-Béarn avant de repasser dans le giron des rois de France. Sous l'Ancien Régime, la Bigorre conserva certains privilèges. Un intendant administrait toutefois la province au nom du

---

4. ANOM, C<sup>7A</sup>66, f<sup>o</sup> 197. Arrêté relatif à l'établissement d'un cimetière public, 17 décembre 1807.

Roi aux côtés du sénéchal qui exerçait la justice au nom du comte. Le département des Hautes-Pyrénées, qui engloba la Bigorre, fut créé en 1790.

A Séméac<sup>5</sup>, village à la périphérie de Tarbes, le 20 décembre 1748, naquit Silvestre, « garçon naturel et illégitime », présenté le jour même au curé de la paroisse pour être baptisé, par Silvestre Dalies, habitant du village<sup>6</sup>. La mère de l'enfant, Marie Cénac (par la suite orthographié Sennac ou Sénac), était dite « cadette » du village ; son père, François Martérou, était un habitant du village voisin de Bazet. Le nom patronymique de Lombard ne figure pas sur l'acte de baptême. Le nouveau né est nommé sous celui de Martérou qui correspond au nom de la « maison » à laquelle il appartenait. En effet, avant la Révolution, le prénom et quelques fois le nom de famille étaient souvent suivis, dans les actes paroissiaux, les listes nominatives et les actes officiels, d'un surnom qui correspondait à celui d'une « maison », l'ancrage à un héritage patronymique et immobilier ancestral. Dans le sud-ouest de la France, en particulier en pays bigourdan, cette pratique était très répandue car elle conditionnait les modes de transmission du patrimoine. La « maison » correspondait à une unité domestique, un ensemble comprenant l'habitation, les bâtiments d'exploitation, les terres et le cheptel mais aussi la personne qui l'habitait (le chef de famille et sa famille).

François Lombard, de la maison Martérou, et Marie Sénac se marièrent quelques années plus tard et le couple eut trois autres enfants, une fille et deux garçons, tous nés en légitime mariage<sup>7</sup>. Ce mariage légitima Silvestre qui, en tant qu'aîné de la famille, devint l'héritier des biens de sa « maison » et le successeur de ses parents. Toutefois, il décida de rompre avec cette pratique pour tenter « l'aventure » des îles. La situation de son père qui possédait terres et immeubles lui donna les moyens financiers pour se lancer dans cette entreprise. Son ascension antillaise allait s'avérer rapide. Toutefois, il allait conserver avec son pays bigourdan natal des liens étroits.

La Bigorre fournit dès le XVII<sup>e</sup> siècle de nombreux immigrants pour les Antilles, principalement pour Saint-Domingue<sup>8</sup>. En effet, avec la proximité des ports de Bayonne et de Bordeaux, les bigourdans, à l'image des basques et des béarnais, suivirent le mouvement général de colonisation vers les îles, favorisé par une expansion commerciale importante au XVIII<sup>e</sup> siècle. Nous ne savons pas en quelle année précisément Silvestre Lombard quitta la Bigorre pour s'installer à Pointe-à-Pitre, sans doute entre 1767 et 1776<sup>9</sup>. Anne Pérotin-Dumon, dans sa remarquable étude sur Basse-Terre et Pointe-à-Pitre, trouve sa trace dans une liste d'habitants de Pointe-à-Pitre en 1777<sup>10</sup> ; il a alors 29 ans.

---

5. Séméac, village d'un millier d'habitant, sur la rive droite de l'Adour, vivait essentiellement de l'agriculture et de l'élevage. Le village, érigé en marquisat, était sous la protection des Gramont de Séméac qui y avaient construit un château, ruiné en 1777.

6. AD Hautes-Pyrénées, 2 E 1-485. BM, Séméac, 1748.

7. Nous n'avons pas pris la peine de rechercher dans l'état-civil ce mariage et les naissances successives.

8. Roger Massio, « L'apport bigourdan à la colonisation de Saint-Domingue au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire des Colonies*, XLI, 1954, n° 142, p. 71-82.

9. Les dépouillements que nous avons effectué dans les listes de passagers au départ de Bayonne et de Bordeaux (ANOM, sous-série F<sup>3B</sup>) ne nous ont pas permis de trouver son nom.

10. Anne Pérotin-Dumon, *La ville aux îles, la ville dans l'île. Basse-Terre et Pointe-à-Pitre, Guadeloupe, 1650-1820*, Paris, Karthala, 2000, annexe 4.5. Négociants de Pointe-à-Pitre.

Son arrivée correspond à la phase de grand essor de la ville de Pointe-à-Pitre, consécutive à sa fondation en 1764, au lendemain du traité de Paris. Pointe-à-Pitre est en effet dans les décennies 1760-1770 une ville tournée vers la mer, et son port, niché au centre de l'exceptionnelle baie du Petit Cul-de-Sac marin, lui assure tous les revenus de son expansion. Silvestre Lombard se lança dans le négoce et, grâce aux moyens de sa famille, il connut de véritables succès. Dix ans plus tard, il aura consolidé son implantation à Pointe-à-Pitre. Marié et père de famille, propriétaire de nombreux biens, il est très impliqué dans la vie économique et sociale pointoise et figure parmi les négociants les plus en vue de la ville. Silvestre Lombard représente donc le négociant colonial type du XVIII<sup>e</sup> siècle qui a réussi son installation aux îles.

### *Une ascension rapide*

#### L'alliance avec la famille Claveau

Silvestre Lombard épousa à Pointe-à-Pitre, le 17 février 1784, Marie Magdelaine Claveau, jeune fille mineure de 16 ans. Il avait auparavant connu une première union, sans être marié, avec Marguerite Mamie, marchande de son état, avec laquelle il eut une fille Elisabeth Aimée Eugénie, née à Pointe-à-Pitre vers 1778. Celle-ci épousa, à 16 ans, le 4 brumaire an IV (26 octobre 1795) Gabriel Auguste Chaput, employé d'administration en poste à Pointe-à-Pitre<sup>11</sup>. Encore mineure, elle procédait avec le « consentement et sous l'autorité expresse de ses père et mère » en vertu de deux sous seing privé, malheureusement non conservés. Bien que portant le nom patronymique de son père, Eugénie Lombard ne prétendit jamais à la succession de celui-ci.

L'épouse légitime de Silvestre Lombard était la fille aînée du négociant Louis Jean Claveau, mort deux ans plus tôt. Il avait été une figure majeure de la société pointoise. Louis Jean Claveau était originaire du Berry semble-t-il<sup>12</sup> (province française qui correspond aujourd'hui aux départements du Cher et de l'Indre). Son père avait été contrôleur des fermes du Roi à l'île d'Oléron. Claveau arriva à Pointe-à-Pitre vers 1763 en tant que capitaine de navire, commandant *Le conquérant*, puis *La Sainte-Anne*, deux bateaux armés à Bordeaux. Établi à son compte, il se lança dans le négoce en devenant le correspondant de maisons de commerce bordelaises. Anne Pérotin-Dumon retrouve sa trace dès 1767<sup>13</sup>. Il sera avec d'autres négociants pointois, comme Jean Darboussier ou Paul Mey, à l'origine de l'essor considérable de la ville de Pointe-à-Pitre dans la décennie 1770. Durant cette période, Claveau sera également intégré dans une milice coloniale, au grade de sous-lieutenant<sup>14</sup>.

---

11. Auguste Chaput, né vers 1772 en Martinique (à Fort-Royal à son mariage, à Saint-Pierre à son décès), décéda à Pointe-à-Pitre le 4 septembre 1808 (déclaration le lendemain à l'état-civil).

12. Nous disposons de renseignements contradictoires sur ses origines. En effet, à son mariage en 1767, il est dit originaire de la paroisse Notre-Dame de Lenvaix en Poitou (dont nous ne trouvons pas de trace) tandis qu'à son décès en 1782 il est fait mention d'une naissance dans le diocèse de Bourges (sans précision sur la paroisse) dans le Berry.

13. op. cit., Pérotin-Dumon, annexe 4.5.

14. ANOM, D<sup>2</sup>C89, f<sup>o</sup> 184. Claveau Louis Jean. Sous-lieutenant de la compagnie d'infanterie, blanc aux Abîmes (Guadeloupe), 1<sup>er</sup> juin 1774.

Son ascension rapide permettra à Louis Jean Claveau de se constituer un patrimoine important. Établi à l'origine sur le morne du Gouvernement, là où se trouve la concession de sa maison de commerce bordelaise, Claveau ne tarde pas à acquérir de nouveaux biens. Pointe-à-Pitre est à cette époque une ville en plein essor et les négociants de la place se portent acquéreurs des nombreuses parcelles, loties au fur et à mesure de l'extension et de l'aménagement de la ville. En mars 1780, l'incendie qui ravage la ville permet d'importantes spéculations foncières. Louis Jean Claveau se portera ainsi acquéreur d'un vaste terrain, Petite Place (futur place Täscher), non loin du morne du Gouvernement<sup>15</sup>, venant ainsi compléter ses autres biens sur les quais ou la rue des Abymes<sup>16</sup>.

L. J. Claveau s'était marié à Morne-à-l'Eau, le 23 mars 1767, avec Marie Anne Fournier, native de Goyave, la fille d'un maître chirurgien originaire du comté de Foix. Le couple eut quatre enfants :

Marie Magdelaine CLAVEAU

o Pointe-à-Pitre, 08/12/1768, b. 16/01/1770

† Pointe-à-Pitre, 20/07/1834

× Pointe à Pitre, 17/02/1784

Silvestre LOMBARD

o Séméac, 20/12/1748

† Pointe-à-Pitre, 24/01/1808

Antoinette Louise CLAVEAU

o Pointe-à-Pitre 14/01, b. 11/02/1771

† Pointe-à-Pitre, 29/12/1771

Louis Jean CLAVEAU

o Pointe-à-Pitre, 24/02/1773, b. 24/03/1773

† Saint-François, 24/01/1848

× New York, 16 frimaire an VII (06/12/1798) ; Pointe-à-Pitre, 25 prairial XIII (14/06/1805)

Catherine Rose WELSH

o Roseau (Dominique), 15/10/1777

† Paris, 12/08/1837

Anne Thérèse Sophie CLAVEAU

o Pointe-à-Pitre, 15/07, b. 27/11/1775

† Sainte Rose, 31/12/1775

Louis Jean Claveau décéda à Pointe-à-Pitre le 25 décembre 1782 à l'âge de 48 ans, laissant une femme et deux enfants mineurs. En revanche, nous ne savons pas à quelle date précisément mourut son épouse Marie Anne Fournier, sans doute en émigration, avant 1798<sup>17</sup>. Son nom figure en effet dans la liste des émigrés de la Guadeloupe, classée par commune et daté de brumaire an IV (novembre 1795)<sup>18</sup>.

---

15. ANOM, DPPC, GUA/NOT/2411. M<sup>e</sup> Nielly, 30 octobre 1780. Vente d'un terrain à Louis Jean Claveau.

16. Pérotin-Dumon, *op. cit.*, p. 466-467.

17. L'acte de mariage de Louis Jean Claveau précise en effet que ses parents sont décédés.

18. ANOM, G<sup>1</sup> 497. Liste des émigrés de la Guadeloupe, Lebas, brumaire an IV. Le classement est fait par commune.

Bien qu'orthographié « Clavaut », sa mention de « veuve » ne laisse pas de doute. Sur la liste figure également « Clavaut fils »<sup>19</sup>. En 1800, bien que décédée, son nom fut une fois de plus inclus dans une liste d'émigrés. En effet, cette année-là, les agents des consuls prirent un nouvel arrêté la concernant et la maintenant sur la liste des émigrés jusqu'à mention de son décès<sup>20</sup>.

#### Mariage et descendance Lombard/Claveau

L'union entre Silvestre Lombard, négociant de 36 ans, et Magdelaine Claveau, jeune fille de 16 ans, avait été décidée par Marie Anne Fournier car sa fille était enceinte de quelques mois. C'est elle qui fit établir les termes du contrat de mariage, signés chez M<sup>e</sup> Nielly le matin de la noce<sup>21</sup>. Sept mois après le mariage, Magdelaine Claveau donnait naissance à sa première fille. Le couple eut trois autres enfants, une fille et deux garçons, nés à Pointe-à-Pitre entre 1786 et 1801. Seules les deux filles devaient atteindre l'âge adulte :

#### Marie Anne Adélaïde LOMBARD

o Pointe-à-Pitre, 27/09/1784, b. 17/01/1785

† Paris, 13/02/1824

× Pointe-à-Pitre, 21 germinal XI (11/04/1803)

#### Joseph Marie Félicité DEVILLE

o Saint Pierre (Mouillage), 09/10/1777

† Pointe-à-Pitre, 08/02/1843

Postérité

#### Louis François Sylvestre LOMBARD

o Pointe-à-Pitre, 26/11/1786, b. 28/07/1787

† / 1807

#### Louise Adélaïde LOMBARD

o Pointe-à-Pitre 17/02/1789, b. 31/01/1790

† Paris (1er arrond.), 30/12/1871

× Pointe-à-Pitre, 10/09/1811

#### Nicolas Evremond SAINT-ALARY

o Moule, 24/01/1783, b. 08/05/1783

† Paris (9e arrond.), 17/02/1860

Postérité

#### Noël François Auguste LOMBARD

o Pointe-à-Pitre, 4 nivôse an X (25/12/1801)

† Pointe-à-Pitre, 25/09/1815

---

19. Sa fille, Magdeleine Claveau, qui a déjà épousé Silvestre Lombard n'est pas mentionnée, pas plus que ce dernier.

20. ANOM, C<sup>7</sup>A52, f<sup>o</sup> 138. Arrêté maintenant sur la liste des émigrés Marie Anne de Fournier, veuve Claveau, 18 fructidor an VIII (5 septembre 1800). Le texte de cet arrêté n'est pas retranscrit.

21. ANOM, DPCC, NOT/GUA/2417. M<sup>e</sup> Nielly, 17 février 1784. Contrat de mariage entre le sieur Silvestre Lombard et la demoiselle Marie Magdelaine Claveau.

### *Des liens forts avec son origine bigourdane*

Il existait dans le monde pyrénéen rural une vieille tradition qui voulait que seul l'aîné des enfants se mariait, tout en demeurant avec ses parents. C'était l'héritier qui devait succéder à la charge de chef de la « maison » à la mort des parents. Quant aux autres frères et sœurs, les « cadets », ils restaient au sein de la famille. S'ils demeuraient célibataires, ils continuaient à être soumis à l'autorité de leur aîné. S'ils quittaient la maison, ils ne recevaient qu'une compensation minimale en guise d'héritage afin de conserver l'intégrité du patrimoine de la « maison ».

Silvestre Lombard avait rompu avec cette tradition. Cependant, il garda avec sa famille restée en Bigorre des liens très étroits. En effet, pour eux, il acheta dans la riche plaine de Tarbes des terres qu'il mit à la disposition et aux bons soins de ses frères et de sa sœur. En outre, la plupart de ces derniers se marièrent, ce qui n'était pas la règle en pays bigourdans comme on a pu le voir.

Silvestre Lombard retourna une seule fois sur ses terres natales, en 1790, à Bazet, le village de son père, où il rédigea un testament olographe dans lequel il décida de la ventilation de ses biens, acquis dans des paroisses proches de Tarbes. Nous en connaissons la teneur grâce au résumé inséré dans les archives de l'Enregistrement :

« Du 29 dudit [juin 1808] enregistré un testament olographe de Silvestre Lombard, natif de Séméac, résidant à La Pointe-à-Pitre Guadeloupe. Lègue la jouissance à sa sœur des biens et dépendances dont elle est déjà en possession pendant sa vie et la propriété à ses trois enfants par égales portions. À son jeune frère la jouissance de la maison avec ses dépendances et du bien qu'il a à Aureilhan et Bours, et la propriété à ses enfants à la charge d'entretenir leur mère si elle survit à son mari. À son frère Bernard marié au Castéra, la jouissance du bien qu'il y possède ainsi qu'à Sarniguet et la propriété aux enfants de sa sœur et de son frère de Bours par portions égales entre les deux branches à la charge d'entretenir leur tante du Castéra si elle survit à son mari. Le testateur décédé à La Pointe-à-Pitre Guadeloupe depuis cinq mois. Passé par ledit Lombard à Bazet, le 2 novembre 1790 »<sup>22</sup>.

Ce testament fut précieusement conservé par la famille et donné au service de l'Enregistrement en 1808, année de la mort de Silvestre Lombard, pour en exécuter les dispositions. Grâce aux déclarations de successions faites par ses parents, nous avons pu retrouver la liste des biens acquis par Silvestre Lombard : à Bours, où son frère Bernard s'était installé, une maison et plusieurs hectares de terre labourables ; à Bazet, où vivait sa sœur Marie, des terres plantées en vigne. Ces biens s'ajoutaient à ceux d'Aureilhan (maison et dépendances) et de Sarniguet (terres).

### *Un couple à la tête d'un patrimoine immobilier important*

Silvestre Lombard et Magdelaine Claveau se retrouvèrent à la tête d'un patrimoine immobilier important et provenant principalement de la succession de Louis Jean Claveau. Magdelaine Claveau hérita ainsi des deux maisons de son père. La première, à l'angle de la rue de Nozières et de

---

22. AD Hautes-Pyrénées, 3 Q 3246. Enregistrement, actes civils publics, 1808.

la place Täscher, construite par son père vers 1780-1781<sup>23</sup>. La seconde demeure se trouvait rue de Nozières. Elle avait été construite à la même époque, le long de la nouvelle rue ouverte au lendemain de l'incendie du 30 mars 1780, sur un emplacement vendu justement par Silvestre Lombard, lequel n'était pas encore devenu l'époux de sa fille<sup>24</sup>.

Silvestre Lombard avait acheté de son côté deux biens à Pointe-à-Pitre. L'habitation *Bellevue* ou *Darboussier*, sur laquelle nous reviendrons, et une maison, quai Foulon, laquelle allait devenir la maison familiale. Celle-ci avait été acquise en 1805 des mains du négociant Léonard Tabanon moyennant 100 000 livres coloniales<sup>25</sup>. Il s'agissait d'une grande maison de 45 pieds (environ 14 mètres) de façade sur le quai, « construite en maçonnerie, à étages et galetas », comprenant un « magasin de commerce » au rez-de-chaussée et, dans la cour, cuisine, case à eau et puits. Lombard possédait d'autres terrains, qu'il revendit avant sa mort, dont un vaste emplacement sur la Grande-Rue (rue Achille-René-Boisneuf), acheté au lendemain de l'incendie de 1780<sup>26</sup> et limitrophe d'un terrain déjà en sa possession. Celui-ci était d'ailleurs borné au nord par la maison de Louis Jean Claveau, père de sa future épouse, à qui il revendit une partie de cette parcelle<sup>27</sup>.

Après la mort de Silvestre Lombard, Magdelaine Claveau continua à accroître ce patrimoine. Elle acheta ainsi sur le quai Lardenoy, en 1811, une vaste parcelle sur laquelle se trouvait une maison en maçonnerie à un étage<sup>28</sup>, et une portion de terre à Porto Rico sur laquelle les archives notariales n'apportent que peu de renseignements.

## B. LA PROPRIÉTÉ DE DARBOUSSIER

### *Les origines de la propriété*

Les origines de la propriété de *Darboussier* nous sont aujourd'hui connues grâce à un ensemble de pièces collationnées le 4 février 1747 par M<sup>e</sup> Hourticq Dusintasse, notaire royal à Pointe-à-Pitre<sup>29</sup>, lors de l'une des ventes de l'emplacement ; pièces listées ultérieurement dans une délibération du conseil de préfecture de la Guadeloupe en date du 12 novembre 1807, l'année de la vente à Silvestre Lombard. De même, grâce à une sentence du juge de la Sénéchaussée de Pointe-à-Pitre en date du 22 juin 1781 fixant les limites de la propriété à l'issue d'un conflit ayant opposé Jean Darboussier, propriétaire des lieux, à son voisin

---

23. *Supra* p. 9.

24. ANOM, DPPC, NOT/GUA/328. M<sup>e</sup> Boyer, 30 septembre 1780. Vente par le S<sup>r</sup> Lombard au S<sup>r</sup> Claveau.

25. ANOM, DPPC, NOT/GUA/773. M<sup>e</sup> Deslisardies, 18 ventôse an 13 (9 mars 1805). Vente d'une maison par le S<sup>r</sup> Tabanon au S<sup>r</sup> Lombard.

26. ANOM, DPPC, NOT/GUA/328. M<sup>e</sup> Boyer, 29 septembre 1780. Vente d'un emplacement à Pointe-à-Pitre par le S<sup>r</sup> Caille au S<sup>r</sup> Lombard.

27. *Supra* note 23.

28. Le contrat de vente fut passé devant M<sup>e</sup> Noirtin le 11 mars 1811. Les minutes de ce notaire n'ont pas été conservées dans le dépôt des papiers publics des colonies à cette date.

29. Les archives publiques ne conservent pas le double de cette minute. Ce n'est en effet qu'en 1776 qu'un édit royal prescrivit d'établir un double des minutes notariales destinés à être envoyé à Paris pour former le dépôt des papiers publics des colonies.

Joseph Raphel, nous en savons beaucoup sur les mutations successives qui ont affecté le terrain.

C'est le 24 septembre 1690 que Louis de Maisoncelle, capitaine d'une compagnie franche de la Marine<sup>30</sup>, reçut des administrateurs, gouverneur et intendant, la concession de ce terrain situé à la frontière entre le quartier des Abymes et celui du Gosier (la ville de Pointe-à-Pitre n'existe pas encore). À l'époque, la colonisation de la Grande-Terre était à ses débuts. Pour en hâter la mise en valeurs, à partir de 1675, le gouverneur général des îles du Vent concéda à quelques particuliers de vastes parcelles dans le quartier des Abymes, à charge pour eux de les défricher et de les exploiter.

À une date inconnue, au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, Louis de Maisoncelle céda en concession à l'un des soldats de la compagnie qu'il dirigeait, un nommé Bonneau, le morne et les terrains environnants. Quelques années plus tard, la veuve de ce dernier vendit, avec le consentement de Louis de Maisoncelle, le morne à Jean Lafaille un autre propriétaire de la région. Le plan parcellaire de la Grande-Terre levé en 1732 confirme la présence de ces différents propriétaires puisque l'on y retrouve cinq habitants sucriers : La Cloche de La Malmaison, Pierre Picou, Jean Cansel, Louis de Maisoncelle et Jean Lafaille (parfois orthographié Lafaye), lesquels se partageaient les terres entre la rivière Salée et l'îlet à Pitre<sup>31</sup>.

Le 20 janvier 1747, la veuve Lafaille vendit au S<sup>r</sup> Cornet le morne. Ce dernier revendit aussitôt la propriété, le 4 février 1747, en la divisant en deux parcelles. La première fut acquise par le S<sup>r</sup> Beutier et la seconde par Joseph Litté, deux négociants de la place. Litté laissa son nom à une partie du morne (de nombreux plans de cette époque mentionnent le morne Litté), lequel devait prendre toute son importance au moment de la fondation de la ville de Pointe-à-Pitre<sup>32</sup>. Il ne revendit la moitié acquise qu'en 1767, à Constance de La Ferrière, négociant établi à la Martinique. Ce dernier céda à son tour la propriété au S<sup>r</sup> Soubier, le 7 avril 1769 ; lequel la revendit peu de temps après, le 4 juillet 1769, à Jean Bertrand Genty

Quant à la seconde partie du morne, vendue en 1747 au S<sup>r</sup> Beutier, nous ne saurions retracer avec la même précision les mutations, peut-être tout aussi multiples, qui affectèrent le terrain. Nous ne connaissons en effet que la vente faite par le S<sup>r</sup> Dulubre à Jean Darboussier, suivant acte sous signature privée du 16 octobre 1771, déposé chez M<sup>e</sup> Legrand le 10 novembre suivant<sup>33</sup>. Jean Darboussier y établit une « vinaigrerie » c'est-à-dire une distillerie d'alcool, un établissement qui apparaît clairement sur le plan de Pointe-à-Pitre daté de 1772<sup>34</sup>. Le 14 octobre 1773,

---

30. ANOM, E 297. Louis Mercier de Maisoncelle. Lieutenant de compagnie (1694) puis capitaine d'infanterie de Marine (1695) en Martinique. Passé en Guadeloupe où il assure en 1703 le poste de gouverneur par intérim. Nommé colonel des milices à la Guadeloupe et commandant de la Grande-Terre en 1708. Chevalier de Saint-Louis en 1724. Commandant du fort de la Grande-Terre en 1726 puis lieutenant du Roi l'année suivante. A obtenu des lettres de noblesses en 1734. Mort en activité de service en Guadeloupe en 1742.

31. ANOM, DFC Guadeloupe, VI/10PFA/89. Plan de l'isle Grande-Terre, Guadeloupe, représentant les terres telles qu'elles ont été arpentées par François Marie Amaudric de Sainte-Maure, 4 octobre 1732.

32. *Infra*, p. 15.

33. Les minutes notariales conservées de M<sup>e</sup> Legrand ne débutent qu'en 1777.

34. ANOM, F<sup>3</sup> 288, 66. Plan de la ville de la Pointe-à-Pitre. Ensemble des nouveaux projets dans les parties de l'ancienne Gabarre de la Nouvelle Ville, Gossec, 6 octobre 1772.

Darboussier obtint du gouverneur de Tilly la concession des cinquante pas du Roi, une zone tampon de 80 m. en bord de mer, qui devait rester, en théorie, la propriété de la colonie<sup>35</sup>.

Quelques années plus tard, Darboussier fit arrêter dans un procès-verbal les limites de sa propriété. En effet, un propriétaire voisin, Joseph Raphel, avait contesté les limites de sa propriété suite de quelques travaux d'irrigation qu'il avait fait entreprendre<sup>36</sup>. Il obtint du sénéchal de la Grande-Terre une ordonnance afin de faire lever un plan de sa propriété. Celui-ci fut réalisé le 2 octobre 1780 par le voyer Claude François Nassau, arpenteur du Roi. Nous en connaissons une copie conforme réalisée sous la Restauration<sup>37</sup>. Au pied du morne « à Bonneau », sur une bande de terre, face à la rade, se trouvaient les établissements de Darboussier dont une partie de palétuviers « objets de la contestation » :

- un « bâtiment à loger et jardin »,
- un « magasin et [une] vinaigrerie »,
- des « fourneaux et chaudières »
- quelques « appentis ».

Finalement, une sentence fut rendue par le juge de la Sénéchaussée de Pointe-à-Pitre, le 22 juin 1781, fixant définitivement les terrains de Jean Darboussier entre le chemin royal menant au Gosier et la mer<sup>38</sup>. Raphel n'en resta toutefois pas là et il porta l'affaire devant la juridiction supérieure de la colonie : le conseil souverain. Cependant, l'arrêt que le conseil délivra trois ans plus tard, le 10 janvier 1784, confirma la sentence de la Sénéchaussée de Pointe-à-Pitre de 1781<sup>39</sup>.

Jean Darboussier finit également par acquérir, le 3 juillet 1781, l'autre partie du terrain, la propriété du S<sup>r</sup> Genty, située au bout de la bande de terre moyennant la somme de 29 000 livres en argent<sup>40</sup>. Il s'agissait d'une parcelle de 100 pieds de long sur 60 pieds de large (soit 30 m. × 18 m.) sur laquelle se trouvait une maison en maçonnerie entre poteaux et en charpente où Genty résidait. À son tour, Jean Darboussier s'y installa avant de faire construire sur le morne une nouvelle demeure. C'est là, dans sa « maison sise au morne », qu'il s'éteignit le 15 pluviôse an 11 (4 février 1803) ; laissant sa femme, Catherine Elisabeth Huillard-Beaulieu, et son fils, Edouard Darboussier, issu d'un premier mariage, comme propriétaires du morne. Quelques mois plus tard, Edouard Darboussier, à l'issue d'un accord à l'amiable avec sa belle-mère, se retrouva unique propriétaire du morne<sup>41</sup>.

---

35. Un siècle plus tard, Ernest Souques devait obtenir des autorités la propriété de ces cinquante pas.

36. Pour commencer le dessèchement des palétuviers, Darboussier avait fait creuser des canaux jusqu'à la mer. Pour accéder à sa propriété, un chemin remblayé avait également été tracé.

37. ANOM, SG Guadeloupe, c. 187 ; d. 1141. Plan d'une partie du morne à Bonneau appartenant au Sr Darboussier, des palétuviers, mangles et terres noyées adjacentes levé en vertu d'une ordonnance de Monsieur le Sénéchal en date du 30 septembre 1780.

38. ANOM, DPPC, Gr 1577. Sentence fixant les limites du terrain de Darboussier, 22 juin 1781.

39. ANOM, DPPC, Gr 1325. Extrait des registres du conseil souverain de la Guadeloupe, 10 janvier 1784.

40. ANOM, DPPC, NOT/GUA/2413. M<sup>e</sup> Nielly, 3 juillet 1781. Vente par le S<sup>r</sup> Jean Bertrand Genty au S<sup>r</sup> Jean Darboussier.

41. Ce partage fut réalisé par M<sup>e</sup> Castel le 11 brumaire an XII (3 novembre 1803). Ses minutes ne sont pas conservées.

Le 29 pluviôse an 13 (18 février 1805), Darboussier fils revendit la propriété à Léonard Tabanon, propriétaire demeurant à Petit-Bourg, moyennant 225 000 livres coloniales. L'acte de vente fut passé devant M<sup>e</sup> Noirtin qui fit à cette occasion un inventaire précis de la propriété qui comprenait, entre autres, deux maisons et une « rhumerie »<sup>42</sup>. Cette vente était assortie d'une particularité, un bail consenti un an plus tôt à la veuve Darboussier qui devait jouir jusqu'à sa mort de la maison située sur le morne<sup>43</sup>.

### *Le morne et la fondation de la ville de Pointe-à-Pitre*

C'est au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, au moment où se posa la question de la fondation d'un bourg au Petit Cul-de-Sac marin, la future ville de Pointe-à-Pitre, que le morne Litté, du nom de son propriétaire de l'époque, prit toute son importance. D'un point de vue topographique, depuis l'entrée de la passe de Pointe-à-Pitre jusqu'à la rivière Salée, la côte méridionale de la baie était morcelée par une succession de petits mornes, des collines de faible altitude, entourés par une mangrove littorale que les premiers ingénieurs-géographes, envoyés en 1763, surent remarquablement cartographier<sup>44</sup>. Le site n'était donc pas à l'époque forcément adapté à une quelconque implantation humaine.

Toutefois, cette zone du Petit Cul-de-Sac marin avait des avantages nautiques indéniables. Située au centre de la colonie, la baie constituait un mouillage de qualité, principalement durant l'hivernage (de juillet à septembre) où nombre de navires venaient y attendre le retour de la bonne saison, dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. C'est pour les protéger que fut édifié, à partir de 1692, le fort Louis, sur un promontoire rocheux à l'entrée de la passe. Très rapidement, des projets d'implantation d'un bourg furent réalisés, d'abord plaine Saint-Roch, au pied du fort<sup>45</sup>, ensuite sur le site du morne Renfermé, l'une de ces collines où débouchait un canal creusé vers 1720 par les habitants de la paroisse voisine des Abymes pour acheminer vers la mer les produits de leurs habitations.

Durant la guerre de Sept Ans, la Guadeloupe fut occupée par les Anglais (1759-1763) qui surent tirer profit du site du morne Renfermé. En quelques mois, plusieurs établissements, rapidement florissant, furent établis ; favorisant un commerce rapide. En 1763, à l'issue du traité de Paris, la France retrouva ses colonies antillaises et il fut décidé qu'une ville serait créée sur les rives du Petit Cul-de-Sac marin. Toutefois, le site d'implantation était discuté : plaine Saint-Roch, morne Renfermé ou anse du Carénage comme le souhaitait le gouverneur Bourlamaque<sup>46</sup>.

---

42. ANOM, DPPC, NOT/GUA/2433. M<sup>e</sup> Noirtin, 29 pluviôse an XIII (18 février 1805). Vente d'une propriété par le S<sup>r</sup> Jean Marie Edouard Darboussier au S<sup>r</sup> Léonard Tabanon.

43. Le bail fut passé devant M<sup>e</sup> Castel le 13 brumaire an XII (5 novembre 1803).

44. SHD-T, 7 B 126. « Carte d'une partie de l'isle de la Guadeloupe qui contient le Petit Cul de Sac, la Pointe et le port à Pitre, le fort Louis, la rivière Salée, la Baye Mahault, le marquisat d'Houelbourg et le Petit-Bourg, levé en 1764 par les ingénieurs-géographes du Roy », Thévenet, Desaulnes et Ducaille.

45. C'est l'actuelle zone de Bas-du-Fort au Gosier.

46. Bruno Kissoun, « Les origines du port et de la ville de Pointe-à-Pitre. Deux années cruciales : 1763-1764. L'œuvre du gouverneur Bourlamaque », *Chronique d'histoire maritime*, n° 59, décembre 2005, p. 55-66.

Cette anse se trouvait à l'est du morne Litté, lequel devait être intégré dans une vaste ligne de défense ; le morne lui-même devant être dévolu à l'implantation d'une « forteresse ». Le gouverneur de Bourlamaque, en arrivant en Guadeloupe, s'était livré à une étude approfondie de cette fondation, appuyé en cela par l'ingénieur militaire de Rochemore. Dans le long mémoire qu'il écrivit à ce sujet, il notait :

« La côte qui borde le port de la Pointe-à-Pitre est composée de plusieurs petits mornes ou monticules, séparées par des palétuviers qui aboutissent à la mer. Tous ces petits mornes, qui ont la plupart très peu de surface sont commandés par d'autres plus éloignés de la mer dont quelques uns ont vue sur le port par-dessus les palétuviers, à la portée du canon [...]. Il faut construire une petite forteresse sur le morne Littée (sic), deux redoutes sur le morne Renfermé, l'un qui battra le chemin des abîmes et l'autre qui commande l'entrée de la rivière Salée [...]. Il restera encore entre le fort Louis et la pointe Littée et entre cette dernière et le morne Renfermé, plusieurs petits monticules sur le bord de mer qu'il faudra occuper en temps de guerre par des ouvrages de campagne et même par des redoutes revêtues faites pendant la paix si on en a le temps »<sup>47</sup>.

Les desseins de Bourlamaque, qui s'éteignit prématurément à Basse-Terre, le 24 juin 1764, ne furent pas réalisés. La ville de Pointe-à-Pitre fut fondée sur le morne Renfermé. Quant au morne Litté, il resta en possession de son propriétaire (jusqu'en 1767) car l'administration n'eut pas les moyens d'implanter les fortifications un temps envisagés. En revanche, c'est par le contournement du morne Litté que l'on établit le chemin de communication entre la ville et le fort Louis ; chemin qui fut pendant des décennies l'unique voie d'accès au Gosier et aux paroisses au-delà. C'est l'actuelle rue Raspail.

#### *L'acquisition par Silvestre Lombard*

Silvestre Lombard racheta la propriété de Darboussier des mains de Léonard Tabanon le 27 août 1807 ; une transaction passée devant M<sup>e</sup> Deslisardies, moyennant la somme de 300 000 livres coloniales<sup>48</sup>. La propriété, désormais dénommée *Bellevue*, comprenait sept carrés « en morne et sol mouvant » (environ 7 hectares) et plusieurs bâtiments répartis sur le morne et la plate-forme en bord de mer. Deslisardies fit une nouvelle description détaillée des bâtiments :

- Trois appentis, dont deux à usage de cases à nègres,
- Une maison sur le morne avec ses dépendances « cuisine, poulaillers, écurie et le reste »,
- Une « guildiverie » avec ses grandes chaudières à rhum en état et ses accessoires,
- Un grand magasin à étage avec deux citernes renfermant « 900 à 1000 barriques de sirop »,
- Une grande maison à loger à étage en maçonnerie et en charpente,

---

47. ANOM, DFC Guadeloupe, f. 132. Mémoire sur la Guadeloupe relatif à l'article 41 de l'ordonnance du 24 mars 1763, Bourlamaque, 10 janvier 1764.

48. ANOM, DPPC, NOT/GUA/777. M<sup>e</sup> Deslisardies, 27 août 1807. Vente immobilière par le S<sup>r</sup> Tabanon au S<sup>r</sup> Lombard.

- Deux pavillons à loger « en bois du nord »,
- Un hangar en mauvais état,
- Quatre baraques en mauvais état
- Un magasin tout neuf de 60 pieds de long sur 24 pieds de large (18 × 7 m.),
- Dix chambres à nègres, en bord de mer, à l'ouest,
- La maison et les dépendances de la veuve Darboussier,
- Un puits en maçonnerie « sur lequel est monté un châssis à balancier avec une pompe en cuivre ».

Lombard s'engagea à maintenir le bail consentit en faveur de la veuve Darboussier et continua ainsi à percevoir le loyer annuel de 946 livres<sup>49</sup>. Silvestre Lombard maintint également un second bail, passé par Tabanon quelques mois avant la vente, au profit de deux négociants poin-tois<sup>50</sup>. Il s'agissait d'un bail de cinq ans portant jouissance d'un emplacement de cinquante pieds de large sur cent pieds de profondeur (soit 15 m. × 30 m.), au bas du morne, face à la mer, pour permettre aux deux négociants d'entreposer « des bois et autres marchandises » sous un hangar qu'ils s'engageaient à construire. Cet autre loyer rapportait à Silvestre Lombard 1 500 livres par an.

Le rachat de la propriété Darboussier par Silvestre Lombard relança la question de l'aliénation des cinquante pas du Roi et Lombard dû fournir à l'administration des Domaines les anciens titres de propriété. Gallois et Bastide, deux arpenteurs, furent nommés pour aller les vérifier sur le terrain. À l'issue de cet examen, le directeur des Domaines établit un rapport qui fut discuté par les membres du conseil de préfecture de la Guadeloupe. Sans trop de controverse, les membres se prononcèrent en faveur de la validité des titres de Silvestre Lombard sur les cinquante pas du Roi<sup>51</sup>. En effet, Jean Darboussier avait obtenu de manière légale du gouverneur de la Guadeloupe la concession de cette bande côtière en 1773, une concession validée par une sentence de 1781, et, de l'avis du directeur des Domaines, Lombard devait également être maintenu dans la propriété des cinquante pas du Roi.

### *Un cimetière d'habitation en périphérie urbaine*

Le cimetière de l'habitation *Darboussier* se trouve sur le flanc est du morne, le long du chemin d'accès au sommet où se trouvent par ailleurs les vestiges de deux anciennes demeures<sup>52</sup>. L'accès au cimetière se faisait par le sommet du morne, par un petit sentier en pente raide. Le cimetière est fermé par un mur d'enceinte en maçonnerie de pierre calcaire, recouvert d'un enduit, de hauteur variable du fait de la déclivité du terrain. L'enceinte délimite deux enclos distincts. L'enclos principal était fermé

---

49. La veuve Darboussier s'éteignit « en sa maison sise sur le morne dit Darboussier » le 1<sup>er</sup> juillet 1811.

50. ANOM, DPPC, NOT/GUA/470. M<sup>e</sup> Castel, 8 janvier 1807. Bail par M. Tabanon à M.M. Goyon et Le Boucher d'un emplacement situé au bas du morne Darboussier.

51. ANOM, SG Guadeloupe, c. 187 ; d. 1141. Extrait de la délibération du conseil de préfecture du 12 novembre 1807.

52. Ces habitations sont d'anciennes dépendances de l'usine Darboussier. Elles dateraient du début du XX<sup>e</sup> siècle.

par une grille en fer, aujourd'hui disparue<sup>53</sup>. L'accès au second enclos se faisait en descendant la pente du morne.

Le cimetière comprend treize tombes réparties dans les deux enclos. Plusieurs membres des familles Lombard, Claveau et Deville y sont enterrés, le dernier clairement identifiable en 1857. Toutefois, il n'est pas impossible que deux autres inhumations aient eu lieu après cette date, voir après 1867, c'est-à-dire après la vente du morne à Ernest Souques ; une hypothèse qui, si elle se confirme, témoignerait d'une utilisation tardive du cimetière. Cette supposition est fondée sur la présence de deux sépultures, l'une totalement anépigraphique, l'autre étant celle d'un défunt qui n'a pas pu être identifié malgré une inscription partielle.

Quoi qu'il en soit, au début du XX<sup>e</sup> siècle et malgré une servitude de passage conservée par les derniers membres des familles Deville et Saint-Alary<sup>54</sup>, le cimetière tomba progressivement dans l'oubli, n'étant plus entretenu. Il fut totalement envahi par la végétation et les maçonneries de certaines tombes ont éclaté du fait des racines des arbres. D'autres monuments funéraires ont été vandalisés, les pierres tombales renversées ou cassées, les marbres arrachés et même pillés. Ainsi, les inscriptions qui figuraient sur les sépultures, sans doute sur des plaques de marbre, ont été enlevées ; de sorte qu'il ne nous a pas été possible d'établir avec certitude les noms de toutes les personnes inhumées, sauf à quelques exceptions près. En outre, il semble que dès, le milieu des années soixante, certaines pierres et marbres aient servi à remblayer des terrains environnants en bord de mer<sup>55</sup>. Aujourd'hui, le cimetière, qui continue à être vandalisé<sup>56</sup>, conserve sa cohérence même si de nombreux éléments lapidaires en marbres (bases de colonnes, moulures, plaques...) jonchent le sol, soient brisés en plusieurs morceaux, soient encore complets.

Notre étude sur le cimetière de Darboussier est fondée en premier lieu sur des recherches généalogiques que nous avons souhaité des plus complètes sur les familles Lombard, Claveau, Deville et Saint-Alary, aux Antilles et en France. C'est à la lumière de cette généalogie que nous avons pu identifier (pour les tombes sans inscription), soit avec certitude, soit par supposition, les personnes inhumées à Darboussier. En effet, nous ne disposons d'aucune source directe sur le cimetière, si ce n'est une rare mention dans un acte notarié. De même, il n'est qu'à de rares exceptions évoqué sur les cartes de Pointe-à-Pitre datées du XIX<sup>e</sup> siècle. En revanche, il existe dans le dépôt des fortifications des colonies un plan du morne Darboussier, dressé en 1820, sur lequel le cimetière est parfaitement dessiné<sup>57</sup>. Cinq tombeaux sont matérialisés et les représentations, pour trois d'entre eux, sont fidèles à la réalité archéologique. Que pourraient représenter les

---

53. Les gonds en fer sont encore scellés dans la maçonnerie.

54. Le morne était la propriété des descendants Saint-Alary mais il n'existait plus sur place de descendant en ligne directe de cette famille alors installée en France. Se sont donc les Deville qui s'en occupèrent au moins jusqu'en 1892, année de la mort du dernier représentant de cette famille ; entre-temps, les autres membres de la famille s'étaient aussi installés en France.

55. Charles-Henri Lacour nous a rapporté qu'il a vu dans sa jeunesse une colonne en marbre, à moitié immergée, avec l'inscription « DEVILLE ».

56. Entre 2004 et 2012, plusieurs éléments lapidaires ont « disparu » ou ont été vandalisés.

57. ANOM, DFC Guadeloupe, VI/11/PFB/614. Plan du morne d'Arboussier près la ville de la Pointe-à-Pitre, s.n., 26 juin 1820.

deux autres tombes ? Il pourrait s'agir de monuments déplacés par la suite, un phénomène fréquent dans les cimetières privés ; ce qui témoignerait d'une volonté d'organiser l'espace funéraire. Une hypothèse d'autant plus logique qu'aujourd'hui deux enclos sont clairement identifiables. Quoi qu'il en soit, en 1820, cinq personnes étaient déjà inhumées dans le cimetière. Nous reviendrons sur l'analyse précise des tombes dans le dernier chapitre.

### C. L'ADMINISTRATION DE DARBOUSSIER PAR MAGDELAINE CLAVEAU

#### *Le sort du fils aîné Sylvestre Lombard ?*

Sylvestre Lombard et Magdelaine Claveau avaient eu quatre enfants mais seulement les deux filles, Adélaïde et Louise, atteignirent l'âge adulte. Les deux garçons étaient morts à l'adolescence. Auguste Lombard, le plus jeune des frères, s'éteignit à Pointe-à-Pitre en 1815 à l'âge de 14 ans<sup>58</sup>. Quant à l'aîné, Sylvestre, il semble avoir disparu dans des conditions pour le moins mystérieuses, dans les années 1803-1807. Nous ne savons rien de l'enfance de Sylvestre Lombard, né à Pointe-à-Pitre en 1786. Son père, à une date inconnue (entre 1799 et 1801), choisit de l'envoyer à Paris pour qu'il y reçoive une instruction. Son nom apparaît en effet dans des listes d'élèves du Prytanée français<sup>59</sup>, récompensés en l'an 10 (1802) et 11 (1803).

Le Prytanée français (à ne pas confondre avec le Prytanée militaire, l'école fondée par Napoléon en 1808) était une école, installée dans les locaux du collège Louis-le-Grand. Elle accueillait de jeunes garçons, soient pensionnaires de l'État (des fils de militaires décédés), soient à la charge de leur famille. À l'issue de leur scolarité (fixée à l'âge de 18 ans), les élèves étaient placés dans une autre école comprenant deux sections, civile ou militaire, préparatoires à des places dans l'administration ou dans l'armée<sup>60</sup>. En quelle année Sylvestre Lombard avait-il intégré le Prytanée français ? Nous ne saurions le dire avec précision (vers 1800 ? c'est-à-dire avant qu'il n'ait atteint la limite d'âge). Ce qui est certain, c'est qu'il s'y distingua en remportant quelques prix. Ainsi, le 26 thermidor de l'an 10 (14 août 1802), lors de la cérémonie des prix de l'école, il fut récompensé par un second prix de version latine et par des encouragements pour diverses compositions et examens, en version grecque et en histoire<sup>61</sup>. L'année suivante, le 30 thermidor an 11 (18 août 1803), le jeune Lombard se classait en bonne position pour sa composition en version latine et en analyse et développement (dissertation)<sup>62</sup>.

---

58. *Infra* p. 21.

59. Gustave Dupont-Ferrier, *Du collège de Clermont au lycée Louis-le-Grand (1563-1920)*, tome 2, *Du Prytanée au lycée Louis-le-Grand, 1800-1920*, Paris, 1922.

60. À leur sortie de l'école, les élèves pouvaient être nommés, après un examen, sous-lieutenant dans l'armée de terre ou, aspirants de Marine. L'administration en accueillait quelques-uns, dans la diplomatie ou les finances.

61. *Distribution des prix faite aux élèves du prytanée, collège de Paris, par le citoyen Roederer, conseiller d'Etat, chargé de la direction et surveillance de l'Instruction publique*, Paris, Imp. Gillé fils, an X, p. 44, 46 et 63.

62. *Distribution des prix faite aux élèves du prytanée de Paris, par le citoyen Chaptal, ministre de l'Intérieur, assisté du citoyen Fourcroy, conseiller d'Etat, chargé de la direction et surveillance de l'Instruction publique*, Paris, Imp. Gillé, an XI.

Que devint Sylvestre Lombard à sa sortie du Prytanée ? Intégra-t-il l'un des premiers lycées de la capitale<sup>63</sup>, institution nouvellement créée ? Aurait-il été nommé à l'école spéciale militaire de Fontainebleau, qui dépendait alors du Prytanée, et où de nombreux jeunes élèves étaient dirigés pour se former en tant qu'officier d'infanterie ou de cavalerie ? Au contraire, aurait-il pu intégrer directement un corps de troupe pour répondre au besoin d'effectif croissant de l'armée ? Nous ne saurions répondre à toutes ces questions. Louis Sainte-Claire Deville, dans sa généalogie de la famille Deville, rédigé en 1875, nota qu'il fut « enlevé par des pirates algériens » et qu'il mourut en captivité, une information non vérifiable en l'état actuel de nos recherches<sup>64</sup>. Si tel était le cas, comment se serait-il retrouvé à croiser sur les côtes africaines et dans les eaux de la Méditerranée ? Nous savons que ces années du Consulat et du début de l'Empire sont également pour la France celles d'après affrontements avec les pirates barbaresques qui s'attaquent aussi bien aux navires commerciaux qu'aux bâtiments de guerre pour faire des captifs qui seront réduits en esclavage<sup>65</sup>. Les prisonniers français sont alors nombreux et jusqu'en 1808, Napoléon envisagera un débarquement à Alger pour mettre fin à la piraterie. Quoi qu'il en soit, ce qui est certain, c'est que Sylvestre Lombard fils mourut avant son père en 1808, car son nom ne figure pas parmi les ayant-droits de sa succession.

#### *Les successions de Silvestre et d'Auguste Lombard*

##### Décès et succession de Silvestre Lombard

Silvestre Lombard ne profita pas bien longtemps de sa nouvelle propriété car il décéda le 24 janvier 1808 dans sa maison du quai Tabanon (autre nom du quai Foulon), laissant une veuve et deux enfants encore mineurs. Silvestre Lombard se fit enterrer sur sa propriété de Darbous-sier, dans une belle tombe en marbre. Il avait pourtant transgressé la récente législation sur les cimetières. En effet, un décret de Napoléon du 23 prairial an XII (12 juin 1804) avait réglé les questions funéraires et l'organisation des cimetières. L'article 14 était relatif au cimetière privé. Toute personne pouvait se faire enterrer sur sa propriété, si celle-ci se trouvait hors de l'enceinte de la ville. Or le site de Darbous-sier, d'après le nouveau plan directeur de Pointe-à-Pitre, adopté par le capitaine général Ernouf en 1806, se trouvait dans l'intra-muros de la ville en tant que « propriété urbaine ». Lombard n'eut sans doute pas de mal à se faire inhumer sur sa propriété, en tant que notable bien établi et marguillier du conseil de Fabrique de la paroisse Saint-Pierre et Saint-Paul. Après lui, plusieurs membres de sa famille et ses descendants devaient également s'y faire inhumer.

---

63. En 1803, le Prytanée français devint le premier lycée sous le nom de lycée de Paris.

64. Pour tenter d'apporter un début de réponses, des recherches plus approfondies seraient à mener aux archives diplomatiques de Nantes (état-civil, correspondance diplomatique...) et aux archives nationales d'outre-mer dans les fonds du consulat de France à Alger.

65. La plupart des français capturés par les pirates barbaresques appartenaient à des professions maritimes. Voir à ce sujet : Gilian Weiss, « Les Français enchaînés : lettres de captifs des pirates barbaresques aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », dans *Les Tyrans de la mer. Pirates, corsaires et flibustiers*, Paris, Celat/Presses de l'université de Paris-Sorbonne, 2002, p. 72.

L'inventaire après décès de Silvestre Lombard fut réalisé par M<sup>e</sup> Charles Deslisardies, le notaire familial, à partir du 17 décembre 1810. Malheureusement, ses minutes ne sont pas conservées dans le Dépôt des papiers publics des colonies (DPPC) au-delà de 1808. De même, nous ne savons pas comment se fit le partage de sa succession ; si ce n'est qu'elle fut réglée le 17 août 1811<sup>66</sup>. De nombreux biens de la communauté restèrent en commun entre sa femme et ses enfants : certaines créances non recouvrées, une rente viagère et l'habitation *Bellevue* ou *Darboussier*. En revanche, une maison, sise rue de Nozières, échue à Auguste Lombard et une autre, la demeure du quai Foulon, fut attribuée à Adélaïde Lombard.

#### Décès et succession d'Auguste Lombard

Le second fils de Silvestre Lombard, Auguste, né en 1801, décéda à son tour à Pointe-à-Pitre le 25 septembre 1815, à l'âge de 14 ans. Nous ne savons rien des circonstances de son décès qui fut déclaré à l'état-civil par deux négociants pointois et non pas par des membres de la famille (Claveau, Deville ou Saint-Alary). Nous pensons qu'Auguste Lombard est très probablement inhumé dans le cimetière de Darboussier, dans l'enclos des « enfants » (tombe A).

Auguste Lombard, en raison de son jeune âge, n'avait fait aucune disposition testamentaire et après son décès aucun inventaire ne fut réalisé<sup>67</sup>. En revanche, ayant recueilli la succession de son père en 1811, administrée par sa mère, sa tutrice, il laissa comme héritiers cette dernière et ses deux sœurs. Aussi, en 1818, ces dernières procédèrent-elles à la liquidation et au partage des biens de sa succession<sup>68</sup>. Elles se partagèrent une somme de 162 949 livres, constituant la masse active de la succession. Quant aux autres biens, ils continuèrent à demeurer en commun entre les parties sous l'administration de Magdelaine Claveau, à l'exception d'une maison qu'elle racheta des mains de ses filles<sup>69</sup>. Cette maison, située à l'angle des rue de Nozières et d'Arbaud (actuelle rue Achille René-Boisneuf), avait été attribuée à Auguste Lombard au terme du partage de la succession de son père en 1811. Il s'agissait d'une demeure plutôt imposante (20 pieds de façade sur la rue d'Arbaud et 47 pieds sur la rue Nozières, soit 6 m. × 14 m.), entièrement en maçonnerie, de deux étages au-dessus d'un rez-de-chaussée, prolongée par un galetas et une couverture en aissante. Elle était donc en situation d'indivision. Le rachat des parts de ses filles (moyennant 52 500 livres) permit à Magdelaine Claveau de mettre fin à cette situation et de devenir unique propriétaire de la maison. Quelques semaines plus tard, il fut procédé à la refonte du partage de la succession d'Auguste Lombard<sup>70</sup>. En effet,

---

66. Ces dates sont citées dans plusieurs autres minutes notariales postérieures dont un acte dressé par M<sup>e</sup> Léger en date du 31 janvier 1818.

67. AD Guadeloupe, 2 E 4-4. M<sup>e</sup> Léger, 31 janvier 1818. Notoriété après le décès de M. Noël François Auguste Lombard.

68. *Ibid.*, 31 janvier 1818. Liquidation et partage des biens de la succession de M. Auguste Lombard.

69. *Ibid.*, 31 janvier 1818. Vente de maison par les héritiers de M. Auguste Lombard à M<sup>me</sup> Lombard.

70. *Ibid.*, 3 février 1818. Supplément au partage de la succession de M. Auguste Lombard.

certaines sommes entrant dans la masse active avaient été oubliées dont certains loyers de la maison de la rue de Nozières et des dettes dues à Magdelaine Claveau, issues des affaires de son mari, et perçues depuis la mort de son fils ; de sorte qu'au final, les parties eurent à se partager une somme plus importante.

### *Le développement des établissements Lombard*

À la mort de Silvestre Lombard, la propriété de Darboussier demeura en situation d'indivision entre les héritiers du négociant. Toutefois, les établissements qui s'y trouvaient furent administrés personnellement par Magdelaine Claveau. La propriété de Darboussier, face à la mer, était un lieu privilégié et un site remarquable d'environ sept hectares, surplombé par un morne, sain et ventilé. La veuve et les héritiers Lombard surent profiter des avantages du site, d'abord durant l'occupation anglaise de la Guadeloupe (1810-1816), pendant laquelle les autorités britanniques favorisèrent le commerce américain, mais surtout sous la Restauration, après le retour de la Guadeloupe à la France. C'est en effet à partir de cette époque que les travaux les plus importants furent exécutés, de nombreux aménagements qui occasionnèrent des dépenses considérables. La veuve Lombard les fit consigner dans un écrit cosigné par les négociants et les notables les plus en vue de Pointe-à-Pitre en 1819 :

« Lorsqu'en 1807, la famille Lombard acheta l'emplacement appelé Darboussier, il ne consistait qu'en un morne très élevé et entouré de palétuviers qui en rendait le séjour et celui de la ville très malsain ; que depuis cette époque, cette famille n'a cessé d'escarper ce morne et de combler les marais environnants ; qu'à la place de ces palétuviers, il existe maintenant un vaste terrain sur lequel sont construits de grands magasins, des quais sur lesquels les plus gros bâtiments peuvent virer ; que ces travaux ont contribué beaucoup à l'assainissement de la Pointe-à-Pitre et ont rendu le morne habitable »<sup>71</sup>.

Très rapidement, la « guildiverie » du XVIII<sup>e</sup> siècle héritée par Silvestre Lombard fut abandonnée au profit d'une autre activité, bien plus prospère : le négoce du bois. En effet, sur un plan conservé dans le Dépôt des fortifications des colonies et daté de 1830, on y trouve mentionné un « chantier de bois » sur la plate-forme. Le négoce du bois constituait à cette époque une activité lucrative pour les négociants pointois et bon nombre d'entre-eux étaient en relation d'affaires avec des négociants américains. Lombard, lui-même, entretenait des relations avec des négociants de New York et de Philadelphie. L'un de ces derniers, James Yard, gérait plusieurs investissements pour Silvestre Lombard dont un placement fait en 1796 de 44 000 gourdes au taux de 6%. James Yard fit toutefois faillite en 1801 et Silvestre Lombard ne récupéra qu'une infime partie de son capital en 1802 et en 1805. À sa mort, sa veuve et ses héritiers tentèrent à plusieurs reprises de recouvrer cette créance, sans succès<sup>72</sup>.

71. AD Guadeloupe, 2 E 4-7. M<sup>e</sup> Léger, 2 avril 1819. Dépôt de pièces par M<sup>me</sup> Lombard.

72. ANOM, DPPC, NOT/GUA/2839, M<sup>e</sup> Vincent, 23 mai 1825. Procuration par Madame veuve et les héritiers Lombard à M. Louis Clapier pour réclamer et toucher toutes les sommes dues par M. M. James Yard et Joseph Senis ; DPPC, NOT/GUA/2846, M<sup>e</sup> Vincent, 1<sup>er</sup> août 1828. Procuration.

Une partie de la propriété était également louée à deux négociants pointois qui avaient installé un entrepôt pour le commerce du bois<sup>73</sup>. Nous ne savons pas si le bail, initialement de cinq ans, fut poursuivi après 1812. De même, il est probable que d'autres parties du morne furent louées à d'autres négociants.

*L'administration s'intéresse au morne Darboussier pour implanter des casernes*<sup>74</sup>

Le site de Darboussier avait des caractéristiques topographiques remarquables, en bord de mer et à la périphérie proche de Pointe-à-Pitre, le long du chemin d'accès au Gosier et à ses forts. Il s'agissait d'un emplacement convoité et même l'administration coloniale s'y intéressa. En effet, en 1818, le gouverneur Lardenoy demanda au sous-directeur des fortifications, le chef de bataillon Philibert, de rechercher à Pointe-à-Pitre un emplacement convenable où construire de nouvelles casernes pour mettre fin à l'occupation, par les soldats de la garnison de la ville, du presbytère et de l'hôpital militaire.

Philibert se rendit à Pointe-à-Pitre pour étudier différents emplacements, tant du point de vue de la sécurité que de la salubrité. Il dressa un plan des environs de Pointe-à-Pitre<sup>75</sup> et rédigea un rapport détaillé sur les différents emplacements qu'il avait visité<sup>76</sup>. Trois sites avaient été sélectionnés par l'ingénieur militaire. Le premier était le morne de la Victoire, au centre de la ville, « un beau plateau propre à recevoir un corps de caserne de 250 à 300 hommes »<sup>77</sup>. L'emplacement, central, à proximité de l'hôpital et de l'arsenal, était un atout. Le second site était le morne de Blaine, à la périphérie est de la ville, mais il était « peu sain » et « difficile d'accès ». Le troisième emplacement, le morne Darboussier, au sud-est de la ville, retint toute l'attention de Philibert : « Ce morne est celui qui réunit le plus d'avantages, de facilités et de commodités pour l'établissement d'un corps de caserne. Il commande la ville et la rade de très près ». En outre, il se trouvait sur le chemin conduisant aux forts Louis et Fleur d'Épée.

Le 13 juillet 1818, le gouverneur Lardenoy réunit le conseil d'administration et de gouvernement pour examiner la reconnaissance des environs de la Pointe-à-Pitre et, à l'unanimité, le morne Darboussier fut retenu comme l'emplacement le plus adapté. Un arrêté fut même pris par l'administration pour autoriser l'acquisition des terrains<sup>78</sup>. Une commission fut également nommée pour trouver avec Magdelaine Lombard un

73. *Supra*, p. 17.

74. Il existe dans les archives d'outre-mer un volumineux dossier relatif à cette affaire, contenant lettres, rapports, plans... échangés entre l'administration, la veuve Lombard et le ministère des Colonies à Paris. L'historique suivant a été réalisé à partir de ces pièces. Cf ANOM, SG Guadeloupe, c. 187 ; d. 1141. Construction de caserne, affaire du morne Darboussier.

75. ANOM, DFC Guadeloupe, VI/11PFB/530. Reconnaissance des environs de la Pointe-à-Pitre, Philibert, 1818.

76. ANOM, DFC Guadeloupe, f° 529. Rapport sur l'emplacement le plus convenable à l'établissement d'une caserne pour la garnison à la Pointe-à-Pitre et d'un arsenal, Philibert, 14 novembre 1818. Ce rapport est la retranscription du rapport initial en date du 12 juillet 1818.

77. *Ibid.*

78. ANOM, GUA/CORR/143. Délibérations du conseil de gouvernement et d'administration. Arrêté qui autorise l'acquisition d'une partie du morne Darboussier..., 20 septembre 1818.

« arrangement » financier portant sur la vente de quatre carrés de terre (environ 4 hectares). L'administration ne s'intéressait en effet qu'au morne, la partie la plus saine pour implanter les casernes ; laissant toutefois à la famille Lombard une servitude de passage pour accéder au cimetière « où gissent (sic) des tombeaux qu'on veut respecter »<sup>79</sup>.

Magdelaine Lombard, assistée par ses deux beaux-fils<sup>80</sup>, négociants avisés, eut des prétentions disproportionnées. Elle demanda 200 000 livres coloniales<sup>81</sup> alors que l'administration des Domaines avait estimé le morne, planté « en herbes de guinée », à 20 000 livres. Magdelaine Lombard fondait son expertise sur le fait que ses terrains étaient situés dans l'enceinte de la ville de Pointe-à-Pitre et qu'ils étaient donc forcément plus chers tandis que l'administration les reléguait dans la « banlieue » de la ville. En outre, elle y avait fait des travaux considérables pour assainir cette partie de la ville ; un état qu'elle fit constater par plusieurs négociants et habitants de la ville<sup>82</sup>. Le gouverneur de Lardénoy, qui trouvait la veuve Lombard « intéressée et chicanière »<sup>83</sup>, n'en démordait pas car il voulait à tout prix implanter les nouvelles casernes à Darboussier.

Dès lors, les négociations entre les parties ne pouvaient que se compliquer, voir s'envenimer. Le ministre de la Marine et des Colonies fut alors informé de toutes ces tractations et une prompte réponse de sa part fut sollicitée. Cette « affaire » retint l'attention des membres du conseil du gouverneur à plusieurs reprises. Certains membres souhaitaient user des voies « amicales » et « légales » pour arriver à une solution<sup>84</sup>. D'autres, au contraire, préconisaient d'exproprier pour cause d'utilité publique d'autant plus que le morne se trouvait dans les cinquante pas du Roi, une zone concédée légalement mais que l'administration pouvait récupérer en cas de besoin. Finalement, le gouverneur se décida à demander au procureur-général un rapport sur la manière d'opérer légalement l'expropriation.

Il existait depuis 1810 une loi relative aux expropriations pour cause d'utilité publique. Néanmoins, cette loi n'avait toujours pas été promulguée dans la colonie, ce sur quoi le procureur-général revint dans son rapport<sup>85</sup>. Il fallait donc en premier lieu faire enregistrer cette loi avant de l'appliquer. En outre, elle devait engager la colonie dans une longue procédure. En effet, il revenait à l'administration de constater et de déclarer l'utilité publique et à la justice de prononcer l'expropriation et de fixer, le cas échéant, une indemnité. Sans attendre, le gouverneur prit

---

79. ANOM, GUA/CORR/44. Lettre du gouverneur, 31 décembre 1818. Au sujet d'une caserne de 300 hommes à établir sur le morne Darboussier ou Lombard à la Pointe-à-Pitre.

80. Joseph Deville qui était alors à Paris adressa même au ministre de la Marine et des Colonies un mémoire à ce sujet.

81. Initialement, elle avait demandé 300 000 livres.

82. AD Guadeloupe, 2 E 4-7. M<sup>e</sup> Léger, 2 avril 1819. Dépôt de pièces par Madame Lombard.

83. ANOM, SG Guadeloupe, c. 187 ; d. 1141. Lettre du gouverneur au ministre, 11 avril 1819. Concernant le détachement placé à la Pointe-à-Pitre.

84. ANOM, GUA/CORR/143. Délibérations du conseil de gouvernement et d'administration, séance du 17 juin 1820. Concernant l'expropriation du morne Lombard, autrement dit Darboussier, proposé et choisi pour l'installation d'une caserne destinée à loger la garnison de la Pointe-à-Pitre.

85. ANOM, GUA/CORR/143. Copie de la lettre de M. Pellerin, procureur-général à la cour royale de la Guadeloupe à M. le gouverneur, 9 juin 1820. Expropriation pour cause d'utilité publique.

une ordonnance pour promulguer la loi<sup>86</sup>. Mais, le sujet prêtait à discussion car au-delà de la lenteur de la procédure, la veuve Lombard était influente à Pointe-à-Pitre et il ne fallait pas se « mettre à dos » les propriétaires Blancs de la place.

Le gouverneur de Lardenoy, sans attendre une réponse du ministre prit une seconde ordonnance, le 19 janvier 1821, pour délimiter la portion du morne à exproprier ; un texte qui fut validé par un jugement du tribunal de première instance de Pointe-à-Pitre. L'administration entra alors officiellement en possession du morne, au grand désarroi de la veuve Lombard. Finalement, dans une dépêche du 8 décembre 1821, le ministre de la Marine et des Colonies donna son accord pour le projet de caserne et l'emplacement retenu<sup>87</sup>.

Cette décision ouvrait la voie à une procédure administrative et judiciaire qui pouvait s'avérer longue car la veuve Lombard pouvait prétendre à une indemnité de l'administration dont le montant devait être fixé par les tribunaux. En 1823, cette procédure judiciaire n'était toujours pas entamée de sorte que l'administration renonça à toute prise de possession réelle du morne et à toute exécution des travaux. L'urgence était désormais ailleurs. Face à une procédure à peine entamée, il fallait au plus vite régler la question du casernement des troupes et régler un problème de salubrité publique : une partie de la garnison de Pointe-à-Pitre était logée dans une aile de l'hôpital militaire et il fallait mettre fin à cette cohabitation entre les soldats malades et les autres sains. Le gouverneur Jacob qui succéda au comte de Lardenoy en juillet 1823, abandonna le projet d'acquisition du morne Darboussier pour y implanter les nouvelles casernes<sup>88</sup>. Toute la procédure d'expropriation fut stoppée et la veuve Lombard reprit ses droits sur le morne Darboussier.

#### *Décès et succession de Magdelaine Claveau*

Magdeleine Claveau s'éteignit à Pointe-à-Pitre le 20 juillet 1834, à l'âge de 65 ans, dans sa maison du quai Foulon. Elle est enterrée dans le cimetière de Darboussier, à côté de son mari. La veille de son décès, « dans son lit, malade de corps, mais saine d'esprit, mémoire et jugement », elle avait fait appeler le notaire familial, M<sup>e</sup> Léger, pour lui dicter ses dernières volontés<sup>89</sup>. Son testament ne comprenait que des legs à titre particulier :

- 1 783 Fr à la paroisse Saint-Pierre et Saint-Paul de Pointe-à-Pitre pour être employé à dire des messes ;
- 3 567 Fr aux pauvres de la même paroisse ;

---

86. Ordonnance qui promulgue dans les colonies la loi du 8 mars 1810 sur les expropriations pour cause d'utilité publique, 25 juin 1820, *Journal politique et commercial de la Pointe-à-Pitre*, n°33, 17 août 1820.

87. ANOM, SG Guadeloupe, c. 187 ; d. 1141. Dépêche du 8 décembre 1821. Au sujet du casernement des troupes à la Guadeloupe et à l'acquisition projetée d'une partie du morne Darboussier.

88. Celles-ci devaient être installées dans l'ancien tribunal, place de la Victoire. La caserne de Pointe-à-Pitre, aujourd'hui sous-préfecture, réaménagée et agrandie au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, se dresse toujours sur la place de Victoire.

89. AD Guadeloupe, 2 E 4-46. M<sup>e</sup> Léger, 19 juillet 1834. Testament de M<sup>me</sup> veuve Lombard.

- 5 000 Fr à Laure Saint-Alary, sa petite fille et filleule, vivant en France ;
- 5 000 Fr à Sylvestre Deville, son petit fils et filleul, à Pointe-à-Pitre ;
- 3 000 Fr à Edgard Larue, son filleul, fils du négociant Henri Larue ;
- 2 000 Fr de rente viagère à Lucette, esclave affranchie restée à son service.

Magdelaine Claveau désigna comme exécuteurs testamentaires ses deux gendres, Evremond Saint-Alary, alors à Paris, et Joseph Deville. Quelques mois plus tard, M<sup>e</sup> Léger procéda à l'inventaire après décès des biens de la défunte au nom de ses ayants droits<sup>90</sup>. La succession et le partage des biens furent réglés quelques années plus tard, en 1837, au profit de sa fille Louise Lombard épouse Saint-Alary et des cinq enfants de sa seconde fille, décédée à Paris en 1824. Ce partage fut d'abord réglé à l'amiable entre les parties puis régularisé par un acte authentique passé devant M<sup>e</sup> Léger, en présence d'Evremond Saint-Alary, rentré en Guadeloupe et représentant sa femme ; Joseph Deville, représentant sa fille Félicité Deville (vivant à Paris) ; Sylvestre Deville, en son nom et comme représentant de son frère Jules Deville (alors aux États-Unis) ; Amélie Deville, retournée en Guadeloupe et Gaëtan Valeau, fondé de pouvoir de sa belle-sœur Joséphine Deville<sup>91</sup>.

Les biens principaux étaient constitués par l'important patrimoine immobilier de la défunte, reçu en succession ou acquis par la suite : l'habitation-sucrerie *Le Pérou* à Petit-Bourg et sa caféière attenante<sup>92</sup> ; l'habitation *Bellevue* ou *Darboussier*, à la périphérie de Pointe-à-Pitre ; la maison familiale en maçonnerie du quai Foulon ; deux autres maisons en maçonnerie : quai Lardenoy et rue de Nozières ; un terrain à l'angle des rues de Nozières et Täscher et une portion de terre à Porto Rico. Peu de temps avant son décès, elle s'était séparée de la grande maison située à l'angle des rues d'Arbaud et Nozières, vendue aux négociants Jouannet père et fils moyennant 15 000 Fr<sup>93</sup>.

D'un commun accord entre les parties, la masse active fut divisée en deux lots équitablement répartis : le premier composé de l'habitation *Le Pérou* ; le second de tous les autres biens. Par un tirage au sort, le premier lot fut attribué aux héritiers Deville et le second à Louise Lombard. C'est donc cette dernière qui récupéra la propriété de *Darboussier*. Désormais installée à Paris, elle en laissa l'administration à son mari, Evremond Saint-Alary, qui faisait de réguliers voyages aux Antilles, et à son beau-frère Joseph Deville.

#### *Les autres membres de la famille Claveau*

Trois membres de la famille Claveau son enterrés au cimetière de *Darboussier* : Magdelaine Claveau, son frère Louis Jean Claveau fils et

---

90. AD Guadeloupe, 2 E 4-47. M<sup>e</sup> Léger, 3 décembre 1834. Procès-verbal d'ouverture d'inventaire après le décès de M<sup>me</sup> veuve Lombard.

91. AD Guadeloupe, 2 E 4-59. M<sup>e</sup> Léger, 14 juin 1837. Partage de la succession de M<sup>me</sup> veuve Lombard.

92. *Infra* p. 45.

93. ANOM, DPPC, NOT/GUA/59. M<sup>e</sup> Bargé-Delisle, 27 juin 1834. Vente d'une maison par M<sup>me</sup> veuve Lombard à M. M. Jouannet père et fils.

son neveu Louis Claveau<sup>94</sup>. Claveau fils, comme son père, avait fait fortune dans le négoce en gérant deux habitations-sucreries à Saint-François. En revanche son fils, Louis Claveau, après des études de droit fit carrière dans l'Administration, en France et dans les colonies. Le fils de ce dernier, également prénommé Louis, fut militaire de carrière. Claveau père avait également une fille, Louise, laquelle resta très attachée à ses origines guadeloupéennes.

#### Louis Jean Claveau

Nous ne savons rien de la jeunesse de Claveau fils, si ce n'est qu'il embarqua au Havre en 1791, à l'âge de 18 ans, pour retourner à Pointe-à-Pitre<sup>95</sup>. Était-il parti en France pour recevoir une instruction ? Nous ne pourrions y répondre même si cette hypothèse semble très probable. Quelques années plus tard, il immigra aux États-Unis où il rencontra sa future épouse, Catherine Rose Welsh, native de Roseau en Dominique. Après l'établissement de leur contrat de mariage passé à la chancellerie du consulat français à New York<sup>96</sup>, le couple se maria au même consulat le 16 frimaire an VII (06 décembre 1798) ; un acte qu'ils firent retranscrire dans les registres de l'état-civil de Pointe-à-Pitre en 1805.

Peu de temps après leur union à New York, le couple retourna en Guadeloupe, s'arrêtant dans un premier temps à Saint-Barthélemy où Catherine Welsh accoucha en 1799 d'une fille. Le couple devait avoir deux autres enfants :

Marie Catherine Louise CLAVEAU

o Saint-Barthélemy, 18/05, b. 05/10/179997.

† Avranches, 11/09/1876

xa Paris, 11/08/1819

Pierre Jacques de POTIER, maréchal de camps<sup>98</sup>, Commandeur LH<sup>99</sup>

o Metz, 07/03/1780

† Châlette-sur-Loing, 02, d. 03/05/1840

xb Paris, 12/03/1842

Ambroise Achille ALEXANDRE, général de division<sup>100</sup>, Commandeur LH<sup>101</sup>

o Paris, 10/01/1794

† Paris (1er arrond.), 27/04/1861

Postérité de Potier

---

94. Nous supposons également qu'un quatrième membre de la famille Claveau, Théodore, décédé à Pointe-à-Pitre en 1803, soit inhumé à Darboussier.

95. ANOM, F<sup>5B</sup> 47. Passagers embarqués en France, 1790-1821.

96. Les grandes lignes de ce contrat de mariage sont précisées dans l'inventaire après décès de Catherine Rose Welsh en 1838, infra note 117.

97. Une copie de l'acte de baptême a été retranscrite dans les registres d'état-civil de Pointe-à-Pitre à la date du 27 prairial an 13 (16 juin 1805).

98. SHD-G, 8 Yd 2312. Dossier individuel de carrière.

99. AN-Paris, LH/2206/59. Dossier de Légionnaire.

100. SHD-G, 7 Yd 1272. Dossier individuel de carrière.

101. AN-Paris, LH/17/68. Dossier de Légionnaire.

Jean Louis Théodore CLAVEAU

o ?, 1800/1801<sup>102</sup>

† Pointe-à-Pitre, 7, d. 8 ventôse an 11 (26/02/1803)

Louis Jean Marie Michel CLAVEAU, auditeur au conseil d'État<sup>103</sup>, juge d'instruction<sup>104</sup>, Chevalier LH<sup>105</sup>

o Pointe-à-Pitre, 20/10/1804, d. 27 prairial an XIII (16/06/1805)

† Pointe-à-Pitre, 12/03/1857

Célibataire, un fils naturel.

Désormais établi à Pointe-à-Pitre, Claveau fils, comme Silvestre Lombard, son beau-frère, et comme son père, se lança dans le négoce. Il était lui aussi propriétaire de nombreux biens immobiliers dont il tirait des revenus substantiels<sup>106</sup>. Notable bien connu et respecté, Claveau fils fut sous l'Empire membre du conseil de Fabrique de la paroisse Saint-Pierre et Saint-Paul où siégeaient également Silvestre Lombard et Joseph Deville<sup>107</sup>.

Sous la Restauration, en 1817, Claveau fils, comme ses parents les Deville, s'installa plusieurs années à Paris avec sa famille. Il avait en effet été nommé par le ministre de la Marine et des Colonies membre de la commission ministérielle d'agriculture coloniale, instituée par les arrêtés du 12 novembre 1816 et du 17 janvier 1817. Cette commission de sept membres avait été créée pour réfléchir aux moyens d'améliorer l'agriculture et l'industrie sucrière dans les colonies. La commission se rassembla pour la première fois, à Paris, à l'hôtel du ministère de la Marine, le 3 mars 1817. Les procès-verbaux des séances de la commission sont conservés jusqu'en 1820<sup>108</sup>. Au-delà, nous ne savons pas si elle continua ses travaux. Claveau et sa famille s'installèrent d'abord rue Richepanse, puis rue de la Ville-L'Évêque. Les époux Claveau se trouvaient donc présents lors du mariage de leur fille avec le comte de Potier<sup>109</sup>. De même, ils étaient encore à Paris en 1823 lors du mariage de Joséphine Deville avec Auguste Valeau<sup>110</sup>.

Claveau fils était propriétaire de deux habitations-sucreries à Saint-François, acquises en 1804 par adjudication, les habitations *Saint-Jacques* et *Sainte-Madeleine*. À son retour en Guadeloupe (vers 1825), il s'installa sur l'habitation *Saint-Jacques*. Le fonds de terre de cette habitation comprenait 107 hectares, dont la moitié plantée en cannes. L'atelier était formé par une centaine d'esclaves<sup>111</sup>. La maison principale, à un étage, avec rez-de-chaussée en maçonnerie et étage en bois, était couverte et palissadée

---

102. Théodore Claveau est âgé de 2 ans et ½ à son décès en 1803. Nos recherches dans les registres d'état-civil de l'année 1800 à Saint-Barthélemy, en Martinique (Saint-Pierre, Fort-Royal) et en Guadeloupe (uniquement à Pointe-à-Pitre) se sont révélées infructueuses.

103. AN-Paris, BB<sup>30</sup> 739. Dossier personnel de carrière.

104. ANOM, EE 502 (16). Dossier individuel de carrière.

105. Il n'existe aucun dossier de légionnaire au nom de Louis Claveau. Pourtant, sa nomination au grade de Chevalier de la Légion d'Honneur est établie avec certitude.

106. Anne Pérotin-Dumon, *La ville aux îles, la ville dans l'île. Basse-Terre et Pointe-à-Pitre, Guadeloupe, 1650-1820*, Paris, Karthala, 2000, p. 563.

107. Pérotin-Dumon, *op. cit.*, p. 491.

108. AD Guadeloupe, 7 M 1\*. Commission ministérielle d'agriculture coloniale, procès-verbaux des séances, 1817-1820.

109. *Infra* p. 31.

110. *Infra* p. 56.

111. Les données suivantes sont issues de l'inventaire après décès de L. J. Claveau réalisé en 1848.

en aissantes. Elle était entourée d'une galerie « carrelée ». Au rez-de-chaussée se trouvait un grand salon, une chambre à coucher et son cabinet et trois autres petites chambres. L'étage, accessible par un escalier « en charpente » (c'est-à-dire en bois), était divisé en cinq chambres à coucher. Elle ne semblait pas posséder de galetas. L'habitation comprenait également :

- Une cuisine et un magasin en maçonnerie,
- Une remise et une écurie,
- Un hôpital « en charpente sur solage en maçonnerie »,
- Un moulin à vent avec ses « cylindres verticaux, mécanique en bois »,
- Un cachot voûté sous la rampe du moulin,
- Une sucrerie en maçonnerie, surmontée d'un comble, avec un équipage de cinq chaudières,
- Un bâtiment en maçonnerie, couverte en tuiles, servant de « case à farine » avec trois platines à manioc,
- Deux parcs à bêtes,
- Un poulailler et deux lapinières,
- Vingt-deux cases à nègres double, en maçonnerie, couvertes en paille.

L'habitation *Sainte-Madeleine* avait des dimensions similaires. En 1848, les terres et plantations s'étendait sur 103 hectares, plantés en cannes et en rejets avec quelques pièces dédiées aux jardins des esclaves et plantées en ignames, maniocs et patates. À cette date, 98 esclaves formaient l'atelier de l'habitation qui comprenait en outre :

- Une maison principale « ayant le carré en maçonnerie, avec mansarde en bois, couverte en paille »,
- Les dépendances de la maison,
- Un moulin à vent en bois,
- Un second « moulin rond »,
- Une sucrerie en maçonnerie, avec son équipage et ses accessoires,
- Dix-huit cases à nègres,
- Deux cases en maçonnerie,
- Une case à bagasse, en maçonnerie, couverte en aissantes,
- Une salle de discipline,
- Un parc à mulets.

Louis Jean Claveau fut également commandant de la milice de son quartier de 1831 à 1836<sup>112</sup> et son influence parmi les Blancs créoles de cette partie du territoire lui permit d'occuper des fonctions politiques. Claveau fut ainsi conseiller colonial de 1834 à 1836, année où il sollicita un congé pour retourner en France<sup>113</sup>, avec sa femme, sa fille et les trois enfants de cette dernière<sup>114</sup>. Il s'installa à Paris, rue de la Ferme-des-Mathurins (1<sup>er</sup> arrondissement) ; non loin de son fils, installé à Paris depuis 1831<sup>115</sup>.

C'est à Auteuil, où le couple possédait un second appartement, que Catherine Rose Welsh s'éteignit le 12 août 1837, des suites d'une longue

---

112. ANOM, D<sup>2</sup>C 311. Tableau par divisions, quartiers et grades de messieurs les officiers de milices, Arnous, 22 février 1833.

113. Conseil colonial, séance du 17 juin 1836. Lecture d'une lettre de M. Claveau qui demande un congé motivé sur son prochain départ pour France.

114. *Infra* p. 32.

115. *Infra* p. 34.

maladie. Elle fut enterrée au cimetière de l'Est (actuel cimetière du Père Lachaise) où Louis Jean Claveau acheta une concession perpétuelle et établit une sépulture entourée d'une grille. Celle-ci existe encore de nos jours dans la 43<sup>e</sup> division<sup>116</sup>. L'inventaire après décès de Catherine Rose Welsh fut réalisé le 9 janvier 1838 par M<sup>e</sup> Châtelain<sup>117</sup>. Les époux Claveau résidaient au premier étage d'un appartement de la rue de la Ferme-des-Mathurins mais ils possédaient deux autres pied-à-terre : un rue du Bac et un autre place des Perchamps à Auteuil. Louis Jean Claveau y administrait ses affaires en Guadeloupe en liaison avec ses parents. Evremond Saint-Alary gérait les deux habitations de Saint-François et expédiait régulièrement à Marseille la production de sucre par l'intermédiaire de deux commissionnaires de la famille Sargenton, installés à Paris. À la mort de son épouse, Louis Claveau quitta la rue de la Ferme-des-Mathurins pour son appartement plus petit de la rue du Bac. Compte-tenu de l'importance du patrimoine du couple, la succession de Catherine Rose Welsh ne fut réglée qu'en 1841<sup>118</sup>. Les biens les plus importants, à savoir les deux habitations de Saint-François, inventoriées de façon précise, restèrent en situation d'indivision entre les trois ayants-droits, gérées toutefois par Louis Jean Claveau.

À la fin de l'année 1842, après le remariage de sa fille, Louis Jean Claveau décida de rentrer en Guadeloupe. L'année suivante, l'habitation *Saint-Jacques*, où il résidait, fut partiellement dévastée par le tremblement de terre du 8 février 1843. Claveau se retrouva dans une situation financière difficile. À partir de 1845, il fut aidé dans l'administration de la sucrerie par l'un de ses petits-fils, Gustave de Potier, qui fut gérant de l'habitation de 1845 à 1853. Claveau fils décéda sur son habitation le 24 janvier 1848. Il est enterré dans le cimetière de Darbousier, au côté de son beau-frère, Silvestre Lombard, et de sa sœur. Mais l'a-t-il été dès 1848 ? Nous en sommes moins sûrs<sup>119</sup>.

Son inventaire après décès fut réalisé en novembre 1848 par M<sup>e</sup> Thionville<sup>120</sup>, notaire à Pointe-à-Pitre, à la demande de ses deux enfants et en présence de deux de ses petits-fils<sup>121</sup>. Il ne vivait plus dans le luxe d'antan de sorte que ses deux héritiers se partagèrent une masse active minime. Le terrain que Claveau fils possédait dans le bourg de Saint-François fut mis en vente<sup>122</sup>. De même, ses enfants se décidèrent à vendre l'habitation *Sainte-Madeleine* en 1849<sup>123</sup>. Celle-ci fut vendue à la société *Jacques Sargenton*

---

116. Nous remercions M. Herbert Herterich, passionné par l'histoire des cimetières parisiens, de nous avoir retrouvé cette tombe et d'avoir mené pour nous des recherches auprès de la Conservation du cimetière.

117. AN-Paris, MC, ET/XV/1885. M<sup>e</sup> Châtelain, 9 janvier 1838. Inventaire après décès de Madame Claveau.

118. AN-Paris, MC, ET/XV/1923. M<sup>e</sup> Châtelain, 24 mai 1841. Liquidation et partage des biens dépendants de la communauté d'entre M. Louis Jean Claveau et Mme Catherine Rose Welsh, son épouse, et de la succession de cette dernière.

119. *Infra* p. 36.

120. AD Guadeloupe, 2 E 11-83. M<sup>e</sup> Thionville, 22 novembre 1848. Inventaire après décès de M. Claveau.

121. Le quatrième fils du comte de Potier et de Louise Claveau était arrivé en Guadeloupe depuis peu, sans doute pour aider son frère dans la gestion de la sucrerie.

122. ANOM, DPPC, NOT/GUA/1782. M<sup>e</sup> Léger, 28 novembre 1849. Vente d'un emplacement à Saint-François.

123. AN-Paris, MC, ET/XV/2073. M<sup>e</sup> Châtelain, 18 et 21 mars 1849. Vente et règlement de comptes par M. Claveau et M<sup>me</sup> Alexandre à la Société Saint-Jacques, Sargenton et fils de l'habitation Sainte-Madeleine à la Guadeloupe.

*et fils*. Quant à l'habitation *Saint-Jacques*, elle resta la propriété indivise de ses deux héritiers.

Marie Catherine Louise Claveau

Nous ne savons pas grand chose de la jeunesse de la fille aînée de Claveau fils, Louise Claveau, née à Saint-Barthélemy en 1799. Installée à Paris dès 1817 avec ses parents, elle fit un beau mariage en épousant le colonel Jacques, comte de Potier, officier de cavalerie et commandant du régiment des chasseurs à cheval de la garde royale. Vétéran des guerres napoléoniennes, de Potier avait fait quasiment toutes les campagnes de la Grande Armée et il s'était illustré sur de nombreux champs de bataille (Eylau, La Moskova)<sup>124</sup>. Le mariage fut célébré en l'église Sainte-Madeleine le 11 août 1819, précédé comme à l'accoutumée par un contrat de mariage<sup>125</sup>. Parmi les invités de l'époux se trouvaient ses deux frères, eux-aussi officiers dans l'armée, de nombreux autres officiers militaires, des parents et des amis. Du côté de Louise Claveau, outre ses parents et son frère, étaient présents Joseph Deville et ses enfants Sylvestre et Joséphine (les deux aînés) et quelques proches parents.

De cette union naquit cinq enfants, quatre garçons, nés à Paris entre 1820 et 1827, et une fille née à Saint-François en 1832 :

Charles Marie Ferdinand Jacques de POTIER, général de division<sup>126</sup>, Grand Officier LH<sup>127</sup>

o Paris, 11/07/1820

† Paris (8e arrond.), 23/07/1888

× Douai, 03/05/1860

Sophie Louise Alexandrine DESMOUTIER

o Amiens, 17, d. 20/02/1837

† Paris (13e arrond.), 24/06/1881

Postérité

Louis Marie Jean Alfred de POTIER, sous-officier dans l'armée<sup>128</sup>, consul de France<sup>129</sup>

o Paris, 26/02/1822

† Paris (9e arrond.), 18/12/1876

× Paris, 10/07/1855

Camille Virginie Tassin

o Versailles, 18/08/1826

† Le Vésinet, 27/07/1915

Postérité

---

124. Voir ses états de service dans son dossier de carrière, SHD, 8 Yd 2312.

125. AN-Paris, MC, ET/XXI/787. M<sup>e</sup> Deherain, 22 juillet 1819. Mariage entre Pierre Jacques, comte de Potier, colonel des chasseurs de la garde royale en garnison à Versailles, et Marie Catherine Louise Claveau demeurant à Paris, rue de la Ville-L'Evêque n°13.

126. SHD-G, 7 Yd 1552. Dossier individuel de carrière.

127. AN-Paris, LH/2206/34. Dossier de Légionnaire.

128. SHD-G, 5 Ye 6656. Dossier individuel de carrière. Engagé au sein d'un régiment de ligne en 1840, sous-lieutenant puis lieutenant. Campagnes en Afrique. Démissionne en 1853.

129. MAE, 393 QO 3340 (Personnel, 1<sup>ère</sup> série). Dossier individuel de carrière. Entré au département des affaires étrangères en 1858, en poste à Mahon (îles Baléares), à Rostock puis à San Rémo. Mis en inactivité en 1873.

Gustave Jean Pierre Marie de POTIER, trésorier payeur général, Chevalier LH<sup>130</sup>

o Paris, 04/06/1825

† Marseille, 30/03/1888

× Yzeure, 25/09/1854<sup>131</sup>

Gaspardine Anne Zélie RICHARD de SOULTRAIT

o Moulins, 05/03/1829

† Pont-l'Evêque, 08/01/1870

Postérité

Jacques Louis Marie Thérèse Gaston de POTIER, bibliothécaire au Louvre

o Paris, 26/06/1827

† Paris (8e arrond.), 30/11/1869

Célibataire, sans postérité

Marie Magdeleine Evremond Henriette de POTIER

o Saint-François, 10/02/1832

† Draguignan, 20/05/1901

× Paris, 25/11/1858

Charles Louis Joseph, baron RITTER, receveur des finances, Chevalier LH<sup>132</sup>

o Paris, 31/01/1827

† Manosque, 02/07/1894

Sans postérité

Le dossier de carrière du comte de Potier contient plusieurs pièces relatives à des demandes qu'il fit pour être nommé en Guadeloupe, dès 1826. Le gouverneur Jacob ayant demandé à être relevé de son commandement, le comte de Potier, appuyé par quelques colons guadeloupéens domiciliés à Paris, sollicite le poste de gouverneur. Cette demande ne fut pas favorablement accueillie ; pas plus que les autres. En effet, de Potier sollicite à d'autres reprises une affectation en Guadeloupe, en tant que commandant en second cette fois-ci, jusqu'en 1831<sup>133</sup>. Cette année-là, Louise Claveau revint en Guadeloupe avec deux de ses quatre enfants, les plus jeunes âgés de 6 et 4 ans, et enceinte de quelques mois. En effet, elle donna naissance le 10 février 1832, sur l'habitation de son père, à sa première fille, baptisée Henriette. Son époux, bien qu'en situation de disponibilité, n'avait pas pu l'accompagner et ses désirs d'être nommé en Guadeloupe avaient tous été rejetés<sup>134</sup>. En juillet 1836, Louise Claveau rentra en France avec ses trois enfants, accompagnées par son père et sa mère, et s'installa à Paris, rue du Bac.

Le 2 mai 1840, le comte de Potier décéda à Châlette-sur-Loing (Loiret) où il possédait une propriété ; laissant sa veuve et trois enfants encore mineurs. Les deux aînés avaient embrassé une carrière militaire. Charles de Potier avait intégré l'année précédente l'école spéciale militaire de Saint-Cyr, promotion « Mazagran », tandis que son frère Louis avait été

---

130. AN-Paris, LH/2206/39. Dossier de Légionnaire.

131. Sa mère, Marie Catherine Louise Claveau, présente au mariage, propriétaire domiciliée à Saint-Cyr, consentante par procuration délivrée à Paris, par M<sup>e</sup> Desprez, le 25 août 1854.

132. AN-Paris, LH/233/36. Dossier de Légionnaire.

133. SHD-G, 8 Yd 2312. Dossier de carrière.

134. *Ibid.*

incorporé, en février 1840, dans le 63<sup>e</sup> régiment de ligne où l'un de ses oncles était major.

Établie à Paris (rue de l'Arcade) avec son père désormais veuf, Louise Claveau épousa en seconde noce une autre militaire de renom, le colonel Achille Alexandre. Ancien élève de l'école militaire de Saint-Cyr, Alexandre avait opté à sa sortie de l'école pour l'infanterie de ligne. Il gravit rapidement les échelons militaires, fit plusieurs campagnes (dont celles d'Espagne sous la Restauration) jusqu'au grade de colonel en 1841<sup>135</sup>. Le colonel Alexandre ne s'était jamais marié et son union avec Louise Claveau fut célébrée à Paris le 12 mars 1842<sup>136</sup>, en présence de son beau-père Louis Jean Claveau, de son beau-frère Louis Claveau et de plusieurs autres membres de la famille.

Louise Claveau s'installa à Rueil-Malmaison où le colonel Alexandre était en résidence. Nommé général de brigade (1848), Alexandre fut rappelé à Paris au commandement du département de la Seine. En 1849, il fut nommé commandant de l'école militaire de Saint-Cyr où il aménagea avec sa femme. Il y fut promu général de division en 1852. En janvier 1858, le général Alexandre fut nommé gouverneur des palais impériaux des Tuileries, du Louvre et de l'Élysée, en résidence au palais des Tuileries. Il décéda à Paris, des suites d'une maladie foudroyante, le 27 avril 1861<sup>137</sup>. Il fut inhumé dans la concession Claveau au cimetière du Père Lachaise.

Louise Claveau, contrainte de quitter les Tuileries, s'installa rue de Provence, puis rue Treilhارد (8<sup>e</sup> arrondissement) où son fils, Gaston de Potier, employé à la bibliothèque du Louvre, vint également s'installer. À la mort de ce dernier, en 1869, elle récupéra une maigre partie de sa succession<sup>138</sup> et déménagea ensuite (sans doute avant la guerre de 1870) pour s'installer à Avranches (Manche) où résidait sa fille, Henriette de Potier, mariée au receveur des finances de la localité, le baron Ritter. Louise Claveau s'y éteignit le 11 septembre 1876 à l'âge de 77 ans. Sa succession fut très vite réglée<sup>139</sup>. Son inventaire après décès mentionnait qu'elle résidait dans une petite maison, ne touchant que ses deux pensions de veuve de militaire. Sa succession, bien que bénéficiaire, était des plus minces à tel point que deux de ses fils (les deux aînés) renoncèrent à en bénéficier<sup>140</sup>. Le corps de Louise Claveau fut ramené à Paris pour être inhumé dans la concession familiale du Père Lachaise, au côté de sa mère et de son second mari.

Deux fils de Louise Claveau, Gustave et Gaston de Potier, qui avaient tous deux passé une partie de leur enfance en Guadeloupe (de 1831 à 1836), revinrent en Guadeloupe quelques années plus tard ; Gustave en

---

135. SHD-G, 7 Yd 1272. États de service.

136. AN-Paris, MC, ET/XV/1933. M<sup>e</sup> Châtelain, 10 mars 1842. Contrat de mariage entre Ambroise Achille Alexandre, demeurant à Rueil, et Marie Catherine Louise Claveau, veuve du comte Pierre Jacques de Potier, rue de l'Arcade, n<sup>o</sup> 1.

137. *Le Moniteur de l'Armée*, n<sup>o</sup> 26, 6 mai 1861. Nécrologie du général Alexandre.

138. AN-Paris, MC, ET/XCVII/1034. M<sup>e</sup> Tandeau de Marsac, 28 décembre 1869. Inventaire après le décès de M. de Potier.

139. AD Manche, 3 Q 280. Mutation par décès. Succession directe de Claveau Marie Catherine Louise, 13 mars 1877.

140. AD Manche, 5 E 254. M<sup>e</sup> Jourdan, 21 septembre 1876. Inventaire après décès de Marie Catherine Louise Claveau.

1845, Gaston en 1848. Le premier avait été envoyé par le colonel Alexandre pour aider Louis Jean Claveau à développer sa sucrerie. En effet, la catastrophe du 8 février 1843 avait partiellement ruiné les deux sucreries familiales. Le colonel Alexandre qui avait alors à sa charge trois des enfants mineurs du comte de Potier sollicita pour Gustave de Potier, âgé de 18 ans, une place de boursier au sein de l'école d'agriculture de Grignon<sup>141</sup>. Cet établissement, établi en 1827 en Seine-et-Oise, était une ferme-école où les élèves recevaient un enseignement théorique (cours d'agriculture, d'art vétérinaire, de botanique...) associé à des travaux agricoles dans le domaine. Gustave de Potier y fut admis en novembre 1843. À l'issue de sa scolarité (deux années), il fut envoyé en Guadeloupe et s'installa sur l'habitation *Saint-Jacques* en tant que gérant. Comme son grand père, de Potier s'enrôla dans la milice, au sein de la 4<sup>e</sup> compagnie montée coloniale, jusqu'au grade de sous-lieutenant<sup>142</sup>. Quant à son jeune frère, Gaston de Potier, à sa majorité en 1848, il fut également envoyé en Guadeloupe pour seconder son frère, désormais seul depuis la mort de Louis Jean Claveau.

En avril 1853, Gustave de Potier décida de rentrer en France<sup>143</sup>. Il fit ensuite carrière dans l'administration des Finances, d'abord comme receveur particulier, ensuite en tant que trésorier payeur général<sup>144</sup>. Il prit sa retraite le 1<sup>er</sup> mars 1888 et mourut quelques semaines plus tard à Marseille.

#### Jean Louis Marie Michel Claveau

Louis Claveau naquit à Pointe-à-Pitre le 20 octobre 1804 dans la maison de son père sur les quais de Pointe-à-Pitre. Envoyé en France, il y poursuivit des études de droit jusqu'à l'obtention de sa licence en 1828<sup>145</sup>. L'année suivante, il rentra en Guadeloupe et obtint l'autorisation de plaider devant les tribunaux de la colonie. Grâce à l'appui de son beau-frère, le comte de Potier<sup>146</sup>, il fut nommé le 2 janvier 1830 à un emploi de juge-auditeur auprès du tribunal de première instance de Pointe-à-Pitre et confirmé à ce poste par une ordonnance royale du 20 mai 1830<sup>147</sup>.

En juin 1831, Louis Claveau sollicita un congé de six mois pour se rendre en France « pour des affaires de familles »<sup>148</sup>. L'année suivante, alors qu'il se trouvait toujours à Paris, il prolongea son congé de six nouveaux mois<sup>149</sup>. Nous ignorons pour quelles raisons familiales Louis Claveau avait sollicité ce congé mais il y avait pour lui « urgence et

---

141. ANOM, SG Guadeloupe, c. 76 ; d. 569. Lettre du colonel Alexandre au ministre de la Marine et des Colonies, 17 mars 1843.

142. AN-Paris, LH/2206/39. Résumé des services de M. de Potier, 13 août 1885.

143. Son jeune frère rentra également sans doute à la même époque.

144. Centre des archives économiques et financières (CAEF), 1C 5575. Dossier de carrière de Gustave de Potier.

145. AN-Paris, BB<sup>30</sup> 739. Note pour M. Louis Claveau, par Jules Lechevalier, 20 septembre 1838.

146. ANOM, EE 502 (16). Lettre du comte de Potier au ministre de la Marine et des Colonies, 5 août 1829.

147. ANOM, SG, GUA/CORR/96. Matricules des fonctionnaires de l'ordre judiciaire.

148. *Ibid.*

149. AD Guadeloupe, 1 M 14. Dépêche ministérielle, 20 mars 1832. Prolongation du congé accordé à M. Claveau.

nécessité absolue dument constatée ». Toutefois, à l'expiration de son second congé, Louis Claveau fut contraint de rentrer en Guadeloupe. Il finit alors par donner sa démission, le 12 août 1832, et s'installa définitivement à Paris.

En 1838, Louis Claveau postula à un poste d'auditeur au conseil d'État. Il fit appuyer sa demande par l'avocat Jules Lechevalier, le député Jouffroy et le baron Charles Dupin, pair de France<sup>150</sup>. Sa requête ne fut pas suivie d'effet et deux ans plus tard il sollicita à nouveau le poste, suite à une entrevue qu'il eut avec le garde des Sceaux, ministre de la Justice. Il lui avait exposé quelques temps plus tôt ses motivations :

« La considération principale sur laquelle je m'appuie est la convenance, pour ne pas dire la nécessité, que les colonies soient représentées dans le conseil d'État. Sous la Restauration, un colon, M. de Formon, en faisait partie. Aujourd'hui qu'une ordonnance a placé la magistrature coloniale dans les attributions de Votre Excellence et fait disparaître ainsi la distinction qui avait existé jusqu'à ces derniers temps entre la magistrature des colonies et celle de la métropole, ne serait-ce pas compléter cette pensée bienveillante du Gouvernement que d'ouvrir le conseil d'État à quelques habitants des colonies ? »<sup>151</sup>.

Louis Claveau, là encore, fit appuyer sa candidature par quelques personnalités, le ministre des Affaires étrangères, François Guizot, le député Eugène Janvier, et les deux délégués de la Guadeloupe auprès du Gouvernement, Chazelles et Desmirail<sup>152</sup>. Claveau fut finalement nommé à ce poste en octobre 1842 en même temps que deux autres conseillers, attachés au comité de la Guerre et de la Marine<sup>153</sup>.

Louis Claveau ne s'était jamais marié. En revanche, il eut de Caroline Dubreuil, parisienne de 34 ans, un fils naturel qu'il reconnut et qui fut prénommé Louis :

Louis CLAVEAU, sous-lieutenant au 5<sup>e</sup> régiment des Hussards

o Paris, 27, d. 28/04/1846

† Paris (9<sup>e</sup> arrond.), 19/11/1878

Célibataire, sans postérité

Peu après la naissance de son fils, Louis Claveau fit un voyage en Guadeloupe et désigna comme tuteur de ce nourrisson l'un de ses amis, Jules Lardin. Rentré en France, Louis Claveau retourna à ses fonctions d'auditeur au conseil d'État. À cette époque, il fut missionné par le ministre Guizot pour se rendre en Italie. Cette mission, dont nous ignorons les détails, lui valut à son retour la croix de Chevalier de la Légion d'Honneur.

En 1848, Louis Claveau poursuivit son ascension dans la haute administration française. Le 6 janvier, une ordonnance le nomma sous-préfet

---

150. AN-Paris, BB<sup>30</sup> 739. Lettres du 20 septembre 1838, 13 novembre 1838 et de décembre 1838.

151. AN-Paris, BB<sup>30</sup> 739. Lettre de Claveau au garde des Sceaux, 21 décembre 1841.

152. *Ibid.*, Lettres du 5 janvier 1842 et du 1<sup>er</sup> juin 1842. La lettre de Guizot n'est pas datée.

153. Bouvet Marc, *Le conseil d'État sous la monarchie de Juillet*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 2001, p. 145.

de l'arrondissement de Ploërmel dans le Morbihan. Il avait été recommandé par le président du conseil d'État<sup>154</sup>. Le 27 janvier 1848, Claveau prit ses fonctions à la sous-préfecture de Ploërmel mais il ne resta en poste que quelques semaines. En effet, la Révolution de février 1848 lui fut préjudiciable. Comme beaucoup de hauts-fonctionnaires (principalement des préfets et des sous-préfets), il fut révoqué de ses fonctions par le Gouvernement Provisoire (mars 1848).

Sa carrière dans l'administration française prit brutalement fin avec cet épisode. Claveau décida alors de solliciter un emploi dans l'administration coloniale, de préférence dans la magistrature, et en Guadeloupe, pour se rapprocher de ses affaires et s'occuper de la succession de son père, mort quelques semaines plus tôt<sup>155</sup>. Contrairement à ses désirs, il obtint une nomination en Martinique en qualité de chef de bureau à la direction de l'Intérieur, en poste à Saint-Pierre (mars 1849). Mais cet emploi pour lequel il n'avait pas forcément les compétences requises fut pour lui des plus pénibles. En outre, son service fut marqué par des divergences d'intérêts avec son supérieur hiérarchique, le directeur de l'Intérieur ; à tel point que le gouverneur de la Martinique fut contraint de signaler son comportement<sup>156</sup>.

En 1850, grâce à l'appui de son beau-frère, le général Alexandre, alors directeur de l'école militaire de Saint-Cyr, Claveau reentra finalement en Guadeloupe et retrouva un poste dans la magistrature coloniale en tant que juge de paix à Basse-Terre (20 décembre). Il fut par la suite lieutenant de juge au tribunal de première instance de Marie-Galante (août 1851). Le 30 août 1854, Claveau fut nommé juge auprès du tribunal de première instance de Pointe-à-Pitre et il revint s'établir dans sa ville natale. L'année suivante, il était promu juge d'instruction au même siège.

Louis Claveau s'éteignit à Pointe-à-Pitre, des suites d'une longue maladie, le 12 mars 1857, à l'âge de 53 ans. Le décès fut déclaré à l'état-civil par son « petit-cousin », Sylvestre Deville (il avait en fait le même âge), qui s'occupa également de ses funérailles au cimetière de Darboussier. Il est inhumé au côté de son père à un emplacement pour le moins surprenant. Si le père et le fils repose sur une même plate-forme en maçonnerie, Louis Claveau se trouve pas entre sa tante, Magdeleine, décédée en 1834, et son père, mort en 1848. Ce positionnement ne pourrait s'expliquer que par le transfert, à cette date de la dépouille de Louis Jean Claveau, au cimetière de Darboussier. En effet, les deux sépultures sont strictement identiques : même forme et dimension, même pierre tombale et même type de taille pour l'inscription funéraire, sans compter la similitude des épitaphes.

Comme tous les fonctionnaires morts sans successeurs désignés, un inventaire après décès fut réalisé à la requête du receveur de l'Enregistrement, chargé de l'administration des successions vacantes<sup>157</sup>. Dans ses papiers, l'on retrouva un vieux testament olographe datant de 1846 et

---

154. AN-Paris, F/1bI/157/25. Lettre de Claveau au ministre de la justice, 4 novembre 1847.

155. Les lignes suivantes sur sa carrière sont issues de son dossier de carrière.

156. ANOM, EE 502 (16). Lettre du gouverneur au ministre, 28 août 1850. Au sujet de M. Claveau, chef de bureau à l'Intérieur.

157. AD Guadeloupe, 2 E 11-98. M<sup>e</sup> Thionville, 19 mars 1857. Inventaire après décès de M. Claveau.

mentionnant uniquement son fils naturel<sup>158</sup>. Louis Claveau vivait à l'étage d'une maison situé rue d'Arbaud (rue Achille René-Boisneuf), au milieu de ses livres de droits et de quelques classiques de la littérature française. Dans une malle, il avait conservé tous les souvenirs de sa carrière dont ses uniformes d'auditeur au conseil d'État et de sous-préfet et un « nombre assez considérable de lettres relatives [à ses] diverses fonctions [...] dans l'administration et la magistrature » ; lesquelles furent détruites à la demande des parties !

Pour faire reconnaître les droits de ses héritiers, Sylvestre Deville dut faire établir un acte de notoriété faisant mention de ses deux seuls ayants-droits : sa sœur Louise Claveau et son fils naturel Louis Claveau, âgé de 11 ans<sup>159</sup> ; tous deux installés à Paris. À l'issue d'un conseil de famille tenu à Pointe-à-Pitre, le jeune Claveau fut placé sous la tutelle du comte Alphonse de Chazelles<sup>160</sup>, habitant Sainte-Anne et ami de longue date de la famille, en remplacement de Jules Lardin, le premier tuteur légal du garçon<sup>161</sup>.

L'inventaire après décès de Louis Claveau mentionnait l'habitation paternelle de *Saint-Jacques* à Saint-François dont il avait poursuivi la gestion avec son neveu Gustave de Potier. Lorsque ce dernier rentra en France en 1853, la gouvernance fut confiée à un nouveau gérant, Norville de Bragelongne, chargé de l'administration quotidienne et de l'exportation des sucres. L'inventaire qui fut réalisé était conforme à celui fait en 1848, si ce n'est que les anciens esclaves, émancipés en 1848, étaient devenus les nouveaux travailleurs, désignés désormais sous le nom de « cultivateurs ».

#### Louis Claveau, fils naturel et reconnu

Louis Claveau avait eu un fils naturel qu'il reconnut à sa naissance en 1846. Nous ne savons rien de sa mère, Caroline Dubreuil, âgée de 34 ans et désignée sous le terme de « rentière » sur l'acte de naissance. Le jeune garçon fut élevé à Paris, sous la tutelle d'un ami de son père : Jules Lardin. Lorsque son père fut affecté en Martinique en 1849, il demeura à Paris. Quelles étaient ses relations avec un père installé dans les colonies ? Comment s'était déroulée sa jeunesse parisienne ? Nous ne pourrions répondre à ces interrogations. Tout au plus savons nous qu'il était en relation avec ses parents, sa tante Louise Claveau, ses cousins les de Potier et ses lointains ascendants par alliance les Saint-Alary.

À la mort de son père en 1857, Louis Claveau qui n'avait que 11 ans fut placé sous la tutelle du comte Alphonse de Chazelles, tuteur désigné à l'issue d'un conseil de famille tenu à Pointe-à-Pitre, sous la présidence d'un juge de paix, le 2 avril 1857. Par ce biais, le comte de Chazelles devait s'occuper des intérêts en Guadeloupe du jeune garçon. Afin de lui

---

158. *Ibid.*, 5 août 1857. Dépôt du testament olographe de M. Claveau.

159. AD Guadeloupe, 2 E 4-108. M<sup>e</sup> Léger, 25 juillet 1857. Notoriété concernant la succession de M. Claveau.

160. Le comte de Chazelles, ancien délégué des colonies, avait recommandé Louis Claveau à l'emploi d'auditeur au conseil d'État. *Supra*, p. 35.

161. AD Guadeloupe, 2 E 4-108. M<sup>e</sup> Léger, 6 novembre 1857. Dépôt de pièce concernant le mineur Claveau.

constituer un patrimoine, le comte de Chazelles, qui avait été très proche de son père, lui acheta de ses deniers propres une maison à Pointe-à-Pitre, rue d'Arbaud<sup>162</sup>. Cette maison n'était autre que celle où son père avait vécu et où il s'était éteint en mars 1857. Il s'agissait d'un immeuble de belle facture, édifié au lendemain de la catastrophe de 1843, « construite en maçonnerie jusqu'au premier cordeau, et en bois pour le surplus [...], élevée de deux étages au-dessus du rez-de-chaussée et d'un galetas, couverte en ardoise, percée au rez-de-chaussée et à chacun des étages de six ouvertures dont trois donnant sur la rue et trois dans la cours, garnie au premier étage d'un balcon en fer »<sup>163</sup>.

Louis Claveau faisait également parti des ayants-droit de son père et, à ce titre, il était propriétaire de la moitié de l'habitation *Saint-Jacques* à Saint-François. Durant trois ans, l'habitation continua à être administrée par un gèreur. Mais en 1860, Louise Claveau décida de s'en séparer et de procéder à sa vente par licitation. L'adjudication fut prononcée à la barre du tribunal de première instance de Pointe-à-Pitre le 13 décembre 1860 au profit de M<sup>e</sup> Soucaret, avocat et avoué, dernier enchérisseur à 25 550 Fr. Celui-ci procédait d'une déclaration de commande au profit d'Alexandre Partarrieu, épouse Vézoux, propriétaire demeurant à Saint-François et Charles Saloge et C<sup>ie</sup>, négociants à Pointe-à-Pitre. Avec cette vente, Louise Claveau mettait fin à l'indivision successorale qui existait. Elle se séparait surtout de la belle et autrefois florissante habitation de la famille Claveau.

En 1867, peu après sa majorité, Louis Claveau contracta un engagement dans l'armée, au sein du prestigieux 6<sup>e</sup> régiment des Hussards<sup>164</sup>, une unité de cavalerie légère dont les membres s'étaient illustrés sous l'Empire aux batailles de La Moskowa (1812), de Dresde (1813) ou de Champaubert (1814). Il y gravit rapidement les échelons de sous-officiers, jusqu'au grade de Maréchal des logis chef (1869). En 1870, Claveau intégra le 1<sup>er</sup> régiment de marche des Hussards. En septembre 1870, lorsqu'éclata la guerre franco-prussienne, il fut mobilisé au sein du 16<sup>e</sup> corps de l'armée de la Loire et participa à plusieurs combats. Promu sous-lieutenant, en janvier 1871, il fut nommé officier d'ordonnance du général Guillon, puis appelé aux mêmes fonctions auprès du général de Potier, son cousin, commandant la subdivision du Loiret à Orléans. Peu après, il intégra le 5<sup>e</sup> régiment des Hussards. Promu lieutenant en 1875, il continua à servir en qualité d'officier d'ordonnance, cette fois-ci auprès du général Petit, commandant la 4<sup>e</sup> brigade des Hussards.

En 1877, Louis Claveau tomba gravement malade. Atteint « d'hépatite chronique, de dépérissement et de faiblesse générale », il fut mis en non activité. Il n'avait pourtant que 32 ans mais comptait déjà onze années de service dans l'armée. Louis Claveau s'éteignit à Paris l'année suivante, le 19 novembre 1878, célibataire et sans postérité. Au terme d'un testament olographe des plus brefs fait quelques jours avant son décès, il institua comme légataire universel sa logeuse à Paris<sup>165</sup>. Louis Claveau

---

162. AD Guadeloupe, 2 E 4-111. M<sup>e</sup> Léger, 15 avril 1859. Vente par M. Planel-Arnoux au mineur Claveau.

163. *Idid.*

164. SHD-G, 5 Ye 31836. Dossier individuel de carrière.

165. AN-Paris, MC, ET/LXVI/1604. M<sup>e</sup> Bourin, 21 novembre 1878. Dépôt du testament olographe de M. Louis Claveau.

n'avait en effet plus de parents proches, sa mère étant déjà morte, tout comme sa tante Louise Claveau<sup>166</sup>. L'inventaire après décès que M<sup>e</sup> Bourin, notaire à Paris, entreprit au bénéfice du légataire ne devait rapporter que très peu<sup>167</sup>. Dans une minuscule chambre au second étage d'un immeuble de la rue de la Victoire, Louis Claveau ne possédait que quelques effets personnels formant sa garde-robe, dont son uniforme de lieutenant de Hussard, et quelques bijoux. Les « titres et papiers » du défunt ne furent pas dépouillés de sorte que nous ne savons rien de la manière dont il gérait ses affaires.

En effet, nous savons que Louis Claveau administra pendant longtemps quelques « affaires » en Guadeloupe, cette île lointaine où il ne s'était pourtant jamais rendu. Il ne connaissait d'elle que les souvenirs des membres de sa famille, avec lesquels il était en relation, dont ceux de Louise Lombard, sa lointaine cousine<sup>168</sup>. Nous connaissons ainsi l'existence d'au moins deux procurations signées devant des notaires parisiens pour gérer ces affaires en Guadeloupe en 1872<sup>169</sup>. À cette date, la maison que son tuteur avait acquise pour lui en 1859, n'était plus. En effet, Pointe-à-Pitre avait été la proie en juillet 1871 d'un terrible incendie qui avait détruit plus de la moitié de la ville. La rue d'Arbaud n'avait pas été épargnée et toutes les maisons furent détruites. Aussi, en 1872, Louis Claveau emprunta à René Monnerot, usinier demeurant à Morne-à-l'Eau, une somme de 12 000 Fr pour reconstruire sa maison<sup>170</sup>. Pour garantir son emprunt, Claveau consentit à hypothéquer son terrain et à rembourser les annuités deux ans à partir de la fin des travaux. Nous savons que la maison, qui était déjà en voie d'édification au moment de l'emprunt, fut rapidement édifiée. Pour preuve, Louis Claveau souscrit, en 1876, à une assurance contre l'incendie auprès de la *Northen Assurance Compagny* pour une maison de « deux étages située dans cette ville [Pointe-à-Pitre] Grande Rue, construite en maçonnerie et bois avec la couverture en ardoise ». En revanche, nous ne savons pas ce qu'il advint de la maison. Tout au plus savons-nous qu'en août 1878, quelques mois avant la mort de Louis Claveau, René Monnerot qui n'avait touché aucune des annuités prévues, fit une déclaration devant notaire pour rétablir une « vérité » : « Il n'a[vait] fait que prêter son nom dans cette circonstance au véritable prêteur qui lui avait fourni les fonds, et qu'en réalité, la créance qui résulte de cette avance, est la propriété de M. Louis Bénoni Evremond de Saint-Alary, propriétaire demeurant à Paris rue Caumartin n° 8 et de M. Louis Eugène Armand de Saint-Alary, négociant demeurant à Marseille, dans la proportion de moitié pour chacun d'eux »<sup>171</sup>. C'était donc ses lointains cousins par alliance, les frères Saint-Alary, qui avaient consenti à avancer les fonds nécessaire à la reconstruction

---

166. *Ibid.*, 29 novembre 1878. Notoriété après le décès de M. Claveau.

167. AN-Paris, MC, ET/LXVI/1605. M<sup>e</sup> Bourin, 28 décembre 1878. Inventaire après le décès de M. Claveau

168. C'est d'ailleurs lui qui déclara à l'état-civil parisien son décès en décembre 1871.

169. M<sup>e</sup> Robin, 28 mars 1872 pour former une demande de secours et M<sup>e</sup> Ducloux, 12 octobre 1872 pour emprunter une somme de 12 000 Fr.

170. AD Guadeloupe, 2 E 4-141. M<sup>e</sup> Léger, 10 février 1873. Obligation par M. Louis Claveau au profit de M. René Monnerot.

171. AD Guadeloupe, 2 E 11-122. M<sup>e</sup> Guilliod, 9 juillet et 11 septembre 1878. Déclaration de propriété par M. René Monnerot à M. M. Evremond et Armand de Saint-Alary.

de la maison<sup>172</sup>. Ces derniers lui étaient sans doute reconnaissants d'avoir été présent lors des derniers instants de leur mère, morte en décembre 1871<sup>173</sup>.

## D. DARBOUSSIER DANS LE GIRON FAMILIAL

### *Les alliances familiales : Deville et Saint-Alary*

#### L'alliance Deville

Adélaïde Lombard, la fille aînée de Silvestre Lombard, épousa à Pointe-à-Pitre, le 21 germinal an XI (11 avril 1803), à 18 ans, un négociant natif de Saint-Pierre de la Martinique, Joseph Deville, de 8 ans son aîné. Né en 1777, Joseph Deville était le fils de Joseph Deville aîné, négociant originaire du Périgord, et de Marie Félicité Clauzel, originaire de Gironde. Très jeune, il avait été envoyé à Bordeaux, avec son frère cadet, dans une institution religieuse pour y recevoir une instruction. À la Révolution, l'établissement fut supprimé et Joseph Deville dut vivre dans la clandestinité. Par l'intermédiaire des relations de ses parents, il obtint un passeport pour rentrer en Martinique. Mais à l'époque, l'île était sous occupation anglaise<sup>174</sup> et il fut contraint, après un court passage en prison, de quitter la colonie. Il s'établit alors à Pointe-à-Pitre.

Joseph Deville et Adélaïde Lombard eurent sept enfants, tous nés à Pointe-à-Pitre entre 1804 et 1818 ; cinq atteignirent l'âge adulte :

Louis Joseph Marie Silvestre DEVILLE, négociant

o Pointe-à-Pitre, 2, d. 5 pluviôse XII (23, d. 26/01/1804)

† Toulouse, 05/01/1879

× Pointe-à-Pitre, 02/04/1834

Adélaïde Caroline CHAMPY

o Pointe-à-Pitre, 07/12/1816

† Toulouse, 17/05/1881

Postérité

Marie Joséphine DEVILLE

o Pointe-à-Pitre, 20, d. 28/02/1806

† Basse-Terre, 09/12/1887

× Paris, 27/12/1823

Pierre Auguste Léon VALEAU

o Basse-Terre, 10 messidor III (28/06/1795), d. 11 ventôse IX (02/03/1801)

† Basse-Terre, 11/02/1852

Postérité

---

172. Fin 1871, Evremond Saint-Alary se rendit en Guadeloupe, sans doute pour constater les dégâts de l'incendie de juillet 1871 qui ravagea l'ensemble des cinq propriétés de la famille Saint-Alary à Pointe-à-Pitre. Il y passa également une grande partie de l'année 1872, ne rentrant à Paris qu'en novembre 1872. C'est à cette époque qu'il laissa à René Monnerot la somme nécessaire à la reconstruction de la maison de Louis Claveau.

173. À la mort Louise Lombard, son fils aîné se trouvait en Guadeloupe, le cadet à Marseille où il résidait.

174. La Martinique fut occupée par les Anglais de 1794 à 1802. À cette date, la Guadeloupe était française.

Luce Augustine Louise DEVILLE

o Pointe-à-Pitre, 25/01, d. 01/02/1808

† Pointe-à-Pitre, 07/10/1816. Inhumée à Darboussier.

Louise Joséphine Amélie DEVILLE

o Pointe-à-Pitre, 25/08, d. 03/09/1809

† Saint-Maurice, 11/04/1875

× Pointe-à-Pitre, 22/01/1827

Émile Hyacinthe Elie VALEAU

o Montserrat, 04/05/1802

† Pointe-à-Pitre, 05/03/1828

Postérité

Louise Félicité DEVILLE

o Pointe-à-Pitre, 30/09, d. 19/12/1811

† Marseille, 11/11/1847

× Paris, 29/11/1832

Louis Joseph SAINTE-CLAIRE DEVILLE

o Saint-Thomas, 11/02/1808

† Marseille, 03/02/1863

Postérité

Jules Joseph DEVILLE, armateur et négociant

o Pointe-à-Pitre, 10, d. 28/02/1815

† Marseille, 01/11/1879

× Marseille, 05/01/1843

Augustine Scholastique RICARD

o Nantes, 15, d. 16/04/1824

† Paris (8<sup>e</sup> arrond.), 09/06/1882

Postérité

Julie Adélaïde DEVILLE

o Pointe-à-Pitre, 10, d. 19/05/1818

† Paris, 12/02/1819

L'un des enfants de Joseph Deville et d'Adélaïde Lombard est très probablement inhumé au cimetière de Darboussier : Louise Deville. Celle-ci était décédée en 1816 à l'âge de 8 ans. Dans l'enclos des « enfants » (tombe n° B), elle est probablement inhumée à côté de son oncle Auguste Lombard, mort un an plus tôt.

En 1818, Joseph Deville et son épouse prirent la décision de quitter la Guadeloupe pour s'installer à Paris où Adélaïde Lombard devait se consacrer à l'éducation de ses enfants. Ils devaient y retrouver leur aîné, Sylvestre Deville, âgé de 14 ans, installé dans la capitale depuis plusieurs mois<sup>175</sup>. Étant enceinte, Adélaïde Lombard devait attendre son accouchement avant d'envisager la longue traversée maritime. Le couple prit le soin de préparer son départ. En juin 1818, les époux signèrent une procuration commune à Félix Patron, l'associé de Joseph Deville,

---

175. L'année précédente, Sylvestre Deville avait fait un voyage en France, sans doute pour accompagner son fils.

afin de lui confier la gestion de leurs affaires en Guadeloupe<sup>176</sup>. En juillet, quelques semaines après la naissance de leur dernière fille, le couple quitta la Guadeloupe, accompagné de leurs cinq enfants (Joséphine, 12 ans ; Amélie, 9 ans ; Félicité, 7 ans ; Jules, 3 ans et Adélaïde, 6 semaines), de deux de leurs neveux (Louis et Louise Sainte-Claire Deville, les deux aînés de Louis Saint-Claire Deville) et par trois domestiques. *L'Edouard*, le navire sur lequel ils avaient embarqué arriva au Havre le 8 août 1818<sup>177</sup>. La famille s'installa au 6, rue de la Chaussée d'Antin, dans le 2<sup>e</sup> arrondissement (actuel 9<sup>e</sup> arrondissement). Joseph Deville resta près d'un an au côté de sa famille<sup>178</sup>. Durant son absence de la Guadeloupe, il continua à gérer ses affaires et envoya deux nouvelles procurations à Félix Patron, la première pour vendre une propriété située à Pointe-à-Pitre<sup>179</sup> ; la seconde pour préciser la gestion de certains de ses biens<sup>180</sup>.

Durant son séjour, il perdit la plus jeune de ses filles, Adélaïde surnommée Adèle, qui décéda prématurément à l'âge de 9 mois, quelques mois après leur arrivée<sup>181</sup>. Celle-ci est inhumée au cimetière de l'Est (cimetière du Père Lachaise), dans l'imposante concession de la famille Deville, dans la division 42<sup>182</sup>. En mai 1820 Joseph Deville se décida à rentrer à Pointe-à-Pitre où l'attendait ses affaires. Il prit le soin de laisser cependant à sa femme une procuration afin qu'elle puisse gérer ses biens en cas de décès<sup>183</sup>. Il ne devait plus revoir son épouse qui décéda en février 1824 des suites d'une « maladie de cœur »<sup>184</sup>. Celle-ci est enterrée dans la concession familiale du Père Lachaise. Son inventaire après décès fut réalisé par M<sup>e</sup> Rousse, le 15 mars 1824. La famille occupait un bel appartement de la rue de la Chaussée d'Antin. Joséphine Deville et son époux Auguste Valeau s'y étaient également installés, occupant quelques pièces au second étage. Les autres membres de la famille vivaient à un autre étage. L'appartement (deux chambres à coucher, salon, salle à manger, cuisine...) était décoré par de nombreux

---

176. AD Guadeloupe, 2 E 4-4. M<sup>e</sup> Léger, 24 juin 1818. Procuration par M. et Mme Deville à M. Patron.

177. ANOM, F<sup>5B</sup> 12. Passagers débarqués au Havre, 1776-1820.

178. Louis Sainte-Claire Deville dans son manuscrit sur *Histoire de la famille Deville* rapporte que Joseph Deville resta trois mois avec sa femme avant de rentrer en Guadeloupe. Nous savons, grâce au dépouillement des minutes de M<sup>e</sup> Rousse, qu'il était encore à Paris en septembre 1819.

179. AN-Paris, MC, RE/LXXXVI/18. Répertoire de M<sup>e</sup> Rousse. 1<sup>er</sup> décembre 1818. Procuration par Joseph Marie Félicité Deville et Marie Anne Adélaïde Lombard, son épouse, demeurant rue de la Chaussée d'Antin n<sup>o</sup> 6, à M. Félix Patron, négociant demeurant à la Pointe-à-Pitre, Guadeloupe, pour vendre une propriété située à la Pointe-à-Pitre.

180. *Ibid.*, 1<sup>er</sup> décembre 1818. Procuration par Joseph Marie Félicité Deville, propriétaire, demeurant rue de la Chaussée d'Antin n<sup>o</sup> 6, à M. Félix Patron, négociant demeurant à la Pointe-à-Pitre, pour gérer et administrer ses biens situés à la Pointe-à-Pitre.

181. Celle-ci n'est pas recensée dans l'état-civil parisien reconstitué. En revanche, nous avons retrouvé sa trace dans les registres de catholicité (sépultures) de la paroisse Saint-Roch à la date du 13 février 1819.

182. Dans cette concession se trouvent également Louis Joseph Sainte-Claire Deville (mort en 1825), Félicité Deville (morte à Marseille en 1847), Louis Marie Joseph Sainte-Claire Deville (le fils aîné de cette dernière, décédé en 1840 à l'âge de 9 mois).

183. AN-Paris, MC, ET/LXXXVI/1013. M<sup>e</sup> Rousse, 18 mai 1820. Procuration par Joseph Marie Félicité Deville, demeurant à la Guadeloupe, logé rue de la Chaussée d'Antin, n<sup>o</sup> 6, à Marie Anne Adélaïde Lombard, son épouse, pour gérer ses biens et affaires.

184. Louis Sainte-Claire Deville, *Histoire de la famille Deville*, 1875.

meubles en acajou et autres essences précieuses, témoignant du train de vie des occupants et de leur fortune<sup>185</sup>.

Joseph Deville, dès son arrivée à Pointe-à-Pitre s'était lancé dans le négoce et ses affaires étaient plutôt florissantes. Nous savons qu'il constitua plusieurs maisons de commerce, principalement avec d'autres négociants de la place. Ainsi, en 1811, avec Henri Gamo, il fonda la maison *Gamo et Deville* dont l'acte de constitution, un sous seing privé, fut déposé en 1811 dans les minutes de M<sup>e</sup> Deslisardies<sup>186</sup>. En 1817, la société fut dissoute entre les deux associés et Deville empocha un gain net de 76 000 livres<sup>187</sup>. Avec Félix Patron, il avait également fondé la société *Deville et Patron* pour laquelle Félix Patron acheta la goélette *La Circé* de Nantes, de 150 tonneaux, 74 pieds de long (22 mètres)<sup>188</sup>. Le navire fut affecté au commerce antillais, vers Saint-Thomas où le frère de Joseph Deville s'était établi<sup>189</sup>, et vers la France. Nous ne savons pas à quelle date fut dissoute la société.

Grâce à ses activités, Joseph Deville se constitua un patrimoine foncier important, se portant acquéreur de plusieurs habitations, principalement en Grande-Terre, et dont certaines constituaient des unités d'importance. En 1813, aux Abymes, sur les hauteurs d'un morne, il acheta des mains d'Elisabeth Lebœuf, veuve Chazeau, sa première propriété, l'habitation-sucrerie *Chazeau* de 60 hectares. La vente fut conclue moyennant 300 000 livres coloniales<sup>190</sup>.

Toutefois, la plus grande de ses propriétés était l'habitation-sucrerie *Boubers*, du nom de l'un de ces anciens propriétaires, de 270 hectares, située à Petit-Canal. Joseph Deville était devenu copropriétaire de l'habitation en 1812 en rachetant les droits d'Anne Thérèse Couppé-Duport-blanc, l'une des héritières, moyennant 120 000 livres<sup>191</sup>. Il poursuivit la licitation auprès des autres héritiers et, finalement, après un jugement du tribunal de Pointe-à-Pitre du 2 août 1813, l'habitation lui fut adjugée moyennant la somme de 856 000 livres. L'année suivante, il fit enregistrer dans les minutes de M<sup>e</sup> Reignac, les quittances des sommes payées aux

---

185. AN-Paris, MC, ET/LXXXVI/1024. M<sup>e</sup> Rousse, 15 mars 1824. Inventaire après décès de Madame Deville.

186. La minute est datée du 9 novembre 1811. Toutefois, les minutes de M<sup>e</sup> Deslisardies ne sont pas conservées au-delà de 1808.

187. AD Guadeloupe, 2 E 4-3. M<sup>e</sup> Léger, 22 décembre 1817. Dissolution de la société entre messieurs Gamo et Deville.

188. AD Guadeloupe, 2 E 4-5. M<sup>e</sup> Léger, 31 décembre 1818. Vente d'une goélette à la maison de commerce Deville et Patron.

189. Louis Joseph Sainte-Claire Deville avait suivi les mêmes études que son frère aîné à Bordeaux. Contrairement à ce dernier qui réussit à rentrer aux Antilles, Louis Sainte-Claire Deville s'installa à New York où il retrouva Louis Etienne Rio, rencontré en prison à Bordeaux quelques années plus tôt. Les deux hommes fondèrent une maison de commerce sous le nom de *Rio, Deville et C<sup>ie</sup>* et s'établirent ensuite à Saint-Thomas, alors colonie danoise. Leurs affaires étaient florissantes et les associés avaient de nombreux liens économiques avec la Guadeloupe et en particulier avec son frère.

190. La vente fut conclue par l'intermédiaire de M<sup>e</sup> Noirtin, notaire à Pointe-à-Pitre, le 12 juillet 1813. Les minutes de ce dernier n'ont pas été conservées au dépôt des papiers publics des colonies.

191. L'acte de vente fut passé chez M<sup>e</sup> Reignac, notaire à Pointe-à-Pitre, le 5 mars 1812. Cependant, il n'existe pas dans le dépôt des papiers publics des colonies de notaires à ce nom, ni à Pointe-à-Pitre, ni ailleurs en Guadeloupe. Pourtant son existence est réelle car de nombreuses autres minutes de ce dernier sont citées dans des actes postérieurs.

héritiers Boubers et Duportblanc<sup>192</sup> ; lesquelles quittances firent l'objet d'un recellement en 1817 par M<sup>e</sup> Léger<sup>193</sup>. Sous la Restauration, l'habitation *Deville* devint une unité particulièrement prospère grâce aux travaux de modernisation que Joseph Deville entreprit et en particulier le canal qu'il fit creuser jusqu'à la mer. Il fut ainsi souvent cité en exemple par les autorités et par le gouverneur des Rotours qui visita à plusieurs reprises son habitation. Ce dernier écrivait ainsi en 1827 :

« Je me suis rendu à l'habitation Deville pour y examiner le canal que cet habitant fait creuser sur ses terres [...]. J'ai pu juger [...] combien la canalisation dans la partie de la colonie nommé Grande-Terre offre d'espérance, si, comme cela n'était plus douteux, le mouvement que j'ai imprimé, encourage les habitants à imiter M. Deville, tant en creusant des canaux aboutissant à la mer, qu'en les dirigeant sur ceux dont j'ai déterminé l'ouverture »<sup>194</sup>.

Deux ans plus tard, des Rotours avait un avis tout aussi dithyrambique :

« Je me suis rendu sur l'habitation de M. Deville où est établi, depuis quelques mois, une machine à vapeur pour la fabrication du sucre. Cet habitant, aussi laborieux qu'éclairé, membre du conseil général et auquel le Roi a décerné une médaille d'or, tire les plus grands avantages de cette machine, et d'un canal par le moyen duquel il porte, à la Pointe-à-Pitre, à peu de frais, ses récoltes et celles de plusieurs autres habitations. M. Deville m'a fait voir le champ de six carrés qu'il a conquis sur la mer, il y a deux ans, couvert des plus belles productions »<sup>195</sup>.

Joseph Deville avait su moderniser son habitation qui était l'une des premières à utiliser la vapeur<sup>196</sup> pour actionner les rôles du moulin. Il sut également l'agrandir pour en augmenter la production. Ainsi, en 1830, il racheta une portion de terre, limitrophe de l'habitation mais « entièrement inculte » dite *Plaisance*, de 10 carrés (environ 10 hectares)<sup>197</sup>.

Avec près de 300 hectares et approximativement 200 esclaves, l'habitation *Deville* était une structure considérable où pouvait être menées toutes les opérations de production du sucre. Ainsi, l'habitation comprenait :

- Une maison principale en bois,
- Une maison secondaire en maçonnerie pour le gérant,
- Un magasin en maçonnerie,
- Une cuisine,
- Un « moulin à vapeur »,
- Une sucrerie en maçonnerie formée d'un équipage de six chaudières,

---

192. Ces minutes sont datées des 12 janvier et 8 février 1814.

193. AD Guadeloupe, 2 E 4-3. M<sup>e</sup> Léger, 7 octobre 1817. Dépôt de quittances par M. Deville en déduction du prix de son habitation au Canal.

194. ANOM, GUA/CORR/76. Lettre du gouverneur des Rotours au ministre, 25 juin 1827. Rend compte de sa tournée dans la colonie et dépendances et de la situation de la Guadeloupe en général.

195. ANOM, SG Guadeloupe, c. 128 ; d. 850. Lettre du gouverneur des Rotours au ministre, 31 mars 1829. Compte-rendu de sa tournée dans la Grande-Terre.

196. En 1829, la Guadeloupe compte 594 moulins dont seulement 10 à vapeur. Voir *Notices statistiques sur les colonies françaises. Première partie*, Paris, imprimerie royale, 1837, p. 209.

197. ANOM, DPPC, NOT/GUA/2470. M<sup>e</sup> Noirtin, 28 janvier 1830. Vente par M<sup>me</sup> Lemorne-Plaisance, veuve en secondes noces de M. Barchat à M. Joseph Deville.

- Un bâtiment servant de purgerie,
- Un appentis servant de rhumerie,
- Une forge,
- Un hôpital,
- Une soixantaine de cases à nègres,
- Une lapinière, un colombier et un parc à mulet.

La maison principale était de belle facture, en bois et couverte en aissantes. Nous en connaissons une description précise, faite après le décès de Joseph Deville en 1843<sup>198</sup>. Elle comprenait un salon central desservant quatre chambres à coucher, agrémentées de plusieurs meubles d'époque, dont certains en acajou et en courbaril.

Joseph Deville possédait également à Petit-Bourg trois autres habitations acquises en novembre 1818, alors qu'il se trouvait à Paris, par l'intermédiaire de son associé Louis Patron. Il s'agissait d'une caféière, d'une cacaoyère et d'une sucrerie formant une seule et même habitation baptisée *Le Pérou*. L'habitation-sucrerie formait le lot principal avec ses 55 hectares cultivés en canne et quelques hectares en savane et bois, le long de la rivière *La Lézarde*<sup>199</sup>. Cette habitation était déjà dans le giron familial depuis l'année précédente. En effet, dès août 1817, Magdelaine Claveau, ses filles et ses beaux-fils, avaient obtenu d'Edouard Neau, son propriétaire, son bail antichrèse<sup>200</sup>. Dix ans plus tôt, l'habitation avait été hypothéquée dans le cadre d'un cautionnement solidaire lors d'un contrat entre Silvestre Lombard et un second négociant. Ce dernier n'ayant pas respecté les échéances de paiement, à la mort de Silvestre Lombard, ses héritiers se tournèrent vers la caution. En avril 1817, Joseph Deville, profitant d'un séjour en France, rencontra Edouard Neau, désormais établi à Paris, pour tenter de régler cette affaire. Il lui proposa d'abandonner ses droits sur l'habitation à titre d'antichrèse et jusqu'au paiement de toutes les créances ; avec une option de vente en cas de difficultés à payer la créance qui se montait à 474 000 livres. Le bail fut signé entre les parties et, dans la foulée, il fut dressé un inventaire descriptif détaillé de l'habitation<sup>201</sup>. Finalement, l'année suivante, Edouard Neau se décida à vendre l'habitation *Le Pérou* au seul profit de Joseph Deville, moyennant 700 000 livres<sup>202</sup>.

L'habitation-sucrerie, lot principal de la vente, comprenait :

- La maison principale, en rez-de-chaussée,
- Un pavillon en L, également en rez-de-chaussée,
- Une maison haute et basse en bois servant de « vinaigrerie »,
- Une sucrerie de quatre chaudières,
- Un moulin « nouvellement réparé »,
- Une tonnellerie couverte en paille,
- 36 cases à nègres,

---

198. ANOM, DPPC, NOT/GUA/1770. M<sup>e</sup> Léger, 27 mars 1844. Dépôt du rapport d'experts pour l'habitation *Deville*.

199. La caféière et cacaoyère formaient huit carrés, soit environ huit hectares.

200. AD Guadeloupe, 2 E 4-3. M<sup>e</sup> Léger, 4 août 1817. Bail antichrèse de l'habitation *Le Pérou*. Le bail comprenait également les droits sur les deux petites habitations limitrophes.

201. *Ibid.*, 5 août 1817. Inventaire descriptif de l'habitation *Le Pérou*.

202. AD Guadeloupe, 2 E 4-5. M<sup>e</sup> Léger, 29 novembre 1818. Vente d'habitation par le mandataire de M. Neau au mandataire de M. Deville.

- Une case à bagasse,
- 143 esclaves.

Les deux habitations annexes comprenant :

- Une maison principale, en rez-de-chaussée,
- Une cuisine,
- Huit carrés en savane et en « bois debout »,
- Quelques cases à nègres.

Joseph Deville ne resta en possession de l'habitation que peu de temps car l'année suivante, il céda à l'un des héritiers d'Edouard Neau, Jean Baptiste Neau, la propriété ; une transaction dont les circonstances nous échappent encore<sup>203</sup>. Jean Baptiste Neau, comme son père, était toutefois confronté à des difficultés financières et il fut contraint de revendre l'habitation. L'adjudication fut prononcée en faveur d'un négociant de Pointe-à-Pitre, Armand Collin-Richardière, en février 1820 ; une adjudication faite pour le compte et au profit de Magdelaine Claveau ; une déclaration de command qui fut révélée plusieurs années après la transaction<sup>204</sup>. À la mort de Magdelaine Claveau, Joseph Deville se retrouva à nouveau en possession de l'habitation, reçue en succession. Il l'administra en situation d'indivision au profit de ses cinq enfants jusqu'à sa mort en 1843.

Joseph Deville participa également activement à la vie politique locale<sup>205</sup>. En 1826, il intégra le comité consultatif, organe de neuf membres chargés d'assister le gouverneur dans ses décisions et dont les représentants étaient choisis parmi les principaux négociants, les plus riches et les plus influents ; Deville était alors désigné comme un « propriétaire riche et instruit »<sup>206</sup>. Lorsque le comité consultatif fut remplacé par un conseil général (ordonnance du 9 février 1827), Deville fut nommé à l'un des douze postes de membre titulaire<sup>207</sup>. Il conserva son poste de conseiller général jusqu'en 1833, année où cette institution fut remplacée par le conseil colonial (loi du 24 avril 1833). Les membres étaient désormais élus et ce n'est qu'en 1836 que Joseph Deville fit son entrée au conseil colonial de la Guadeloupe. Il y demeura jusqu'en 1840. À ses côtés siégeaient également son beau-frère Evremond Saint-Alary et son oncle par alliance Louis Jean Claveau fils, tous deux élus dès 1834.

### *Décès et succession de Joseph Deville*

Joseph Deville vivait à Petit-Canal sur son habitation mais c'est à Pointe-à-Pitre, où il se trouvait pour affaire, qu'il décéda, le 8 février

---

203. ANOM, DPPC, NOT/GUA/2824. M<sup>e</sup> Vincent, 5 avril 1819. Mise en possession par Jean Baptiste Neau, en la personne de M. Rochaux, leur avoué et mandataire, de la moitié de la sucrerie *Le Pérou* et inventaire de la dite habitation.

204. ANOM, DPPC, NOT/GUA/2841. M<sup>e</sup> Vincent, 5 janvier 1826. Déclaration de command pour l'adjudication de la sucrerie *Le Pérou* par M. Collin-Richardière, en faveur de M<sup>me</sup> Lombard, née Claveau.

205. Contrairement à ce qui a été écrit, il ne fut jamais maire de Pointe-à-Pitre.

206. ANOM, GUA/CORR/144. Proposition pour le renouvellement du comité consultatif en 1825, Jacob, 1<sup>er</sup> mai 1824.

207. Ordonnance du Roi qui nomme les membres titulaires et les membres suppléants du conseil général de la Guadeloupe, 31 décembre 1826.

1843, à l'âge de 66 ans ; victime malheureuse du terrible tremblement de terre qui ravagea la ville. Louis Sainte-Claire Deville raconte dans son *Histoire de la famille Deville* que sa maison<sup>208</sup> fut l'une des seules qui résista au tremblement de terre et que c'est en allant porter secours à la fille de sa voisine qu'il trouva la morte, enseveli après l'effondrement de la maison de cette dernière. Néanmoins, nous savons, par une mention dans un acte notarié de M<sup>e</sup> Léger, que la maison de Joseph Deville faisait également partie des habitations détruites par le sinistre et qu'il ne resta qu'un emplacement vide<sup>209</sup>. Joseph Deville est-il inhumé à Darbous sier ? Nous le pensons. Il serait ainsi le seul adulte enterré dans l'enclos des « enfants ». Sa tombe se trouverait non loin de celle de sa fille (morte en 1816), juste à côté de ses deux petites filles décédées l'année précédente.

L'inventaire après décès de Joseph Deville fut dressé par M<sup>e</sup> Léger, le notaire familial, à partir du 6 septembre 1843<sup>210</sup>. Sa succession, qui était largement bénéficiaire, comprenait en premier lieu son habitation à Petit-Canal, laquelle avait quelques peu souffert du tremblement de terre, et la petite habitation *Chazeau*, « entièrement abandonnée » et sans « aucune plantation » si bien que la maison principale tombait en ruine. Les héritiers Deville, désormais dispersés aux Antilles et en France, qui n'avaient pas la possibilité de procéder à un partage équitable en nature, prirent la décision de procéder à la vente sur licitation des deux habitations<sup>211</sup>. Ces ventes ne devaient pas se faire sans heurts. En effet, Auguste Valeau, au nom de sa femme Joséphine Deville, s'opposa à l'adjudication car les clauses et conditions du cahier des charges ne lui semblaient pas assez avantageuses<sup>212</sup>.

L'adjudication définitive fut programmée le 5 octobre 1844 et l'habitation *Deville* fut acquise par Eugène Reizet moyennant 511 000 Fr<sup>213</sup>. En revanche, l'habitation *Chazeau* ne trouva aucun acquéreur. Le lendemain, Reizet faisait une déclaration de command au profit d'Auguste Valeau. À l'annonce de cette nouvelle, les autres héritiers Deville tentèrent de s'opposer à la vente. En effet, Auguste Valeau n'était plus solvable depuis la faillite de ses maisons de commerce, prononcée à Paris en juillet 1839<sup>214</sup>. Malgré le recours déposé devant le tribunal de Pointe-à-Pitre, l'adjudication fut validée. Cette situation engendra un long conflit entre Joséphine Deville et ses quatre frères et sœurs car, comme ces derniers le redoutaient, Auguste Valeau fut dans l'impossibilité de payer le montant de son adjudication. Aussi, après un nouveau

---

208. Il s'agissait en fait de la maison que sa femme avait reçue en succession de ses parents, quai Foulon.

209. ANOM, DPPC, GUA/NOT/1772. M<sup>e</sup> Léger, 23 juillet 1844. Clôture d'inventaire après le décès de M. Joseph Marie Félicité Deville.

210. ANOM, DPPC, NOT/GUA/1770. M<sup>e</sup> Léger, 6 septembre 1843. Inventaire après décès de M. Deville.

211. ANOM, DPPC, NOT/GUA/1772. M<sup>e</sup> Léger, 23 juillet 1844. Dépôt de cahiers des charges pour parvenir à la vente judiciaire des habitations *Deville* et *Chazeau* dépendant de la succession de M. J. Deville.

212. *Ibid.*, 3 octobre 1844. Opposition de M. Valeau à l'adjudication définitive de l'habitation *Deville*.

213. *Ibid.*, 5 octobre 1844. Procès-verbal d'adjudication définitive.

214. AD Guadeloupe, 2 E 4-83. M<sup>e</sup> Léger, 10 mars 1845. Dépôt de pièces par M. S. Deville. Rapport des syndics de la faillite de M. Auguste Valeau, 9 octobre 1839.

jugement du tribunal de première instance de Pointe-à-Pitre, les héritiers Deville obtinrent le droit de procéder à une revente sur folle enchère de l'habitation<sup>215</sup>.

La vente définitive fut ajournée pendant près de trois années et ce n'est qu'en 1850 que les parties purent trouver une solution qui ne devait pas s'avérer définitive. Cette année-là, tous les héritiers Deville s'entendirent « pour transiger sur toutes les difficultés d'intérêts qui [pouvaient] les diviser »<sup>216</sup>. La revente de l'habitation étant prévue le 5 janvier 1850, il fut décidé que l'habitation serait achetée par Joséphine Deville, moyennant 150 000 Fr prêtés par Evremond Saint-Alary, et à titre d'antichrèse au profit de ce dernier qui en deviendrait alors le propriétaire une fois les créances remboursées<sup>217</sup>. Par ce biais, les héritiers Deville mettaient fin à un conflit qui les opposait depuis le décès de Joseph Deville en 1843.

Quant à la vente de l'habitation *Chazeau*, la vente sur licitation ne fut prononcée qu'en 1855. Entre temps, Félicité Deville était morte à Marseille en 1847, tout comme Auguste Valeau, décédé à Basse-Terre en 1852. L'adjudication fut prononcée en faveur d'Evremond Saint-Alary fils, moyennant 3000 Fr, lequel fit savoir qu'il procédait d'une déclaration de command au profit de son père<sup>218</sup>. Avec cette acquisition, Saint-Alary père maintenait dans le giron familial une habitation dont la valeur était avant tout sentimentale.

### L'alliance Saint-Alary<sup>219</sup>

Louise Lombard, la seconde fille de Silvestre Lombard, avait épousé à Pointe-à-Pitre, le 10 septembre 1811, Evremond Saint-Alary, d'une famille créole du Moule. Son grand-père, Bénony Saint-Alary, protestant originaire de Saverdun en Ariège, était arrivé en Guadeloupe vers 1745, peut être en tant que militaire. Comme beaucoup de protestants à cette époque il fut contraint d'abjurer sa religion<sup>220</sup>. Il put ainsi épouser au Moule la fille d'un créole, Perrine Préver (également orthographié Prévert), le 11 mai 1751<sup>221</sup>. Le couple eut six enfants dont François Bellony Saint-Alary (1760-1809). Evremond Saint-Alary naîtra de son mariage avec Magdeleine Antoinette Aimée Constantin (1763-1792 ?), au Moule, le 24 janvier 1783. Il était le cadet d'une famille de six enfants.

---

215. ANOM, DPPC, NOT/GUA/1773. M<sup>e</sup> Léger, 10 novembre 1845. Procès-verbal de la première lecture et publication pour parvenir à la revente sur folle enchère de l'habitation *Deville*.

216. Archives de J.-P. Marteau, sous seing privé en date du 5 janvier 1850. Une copie de cet écrit est retranscrite dans l'inventaire après décès d'Auguste Valeau.

217. AD Guadeloupe, Pointe-à-Pitre, Hypothèque : transcription, 24 janvier 1850. Adjudication définitive au profit de Marie Joséphine Deville, épouse Valeau, demeurant à Basse-Terre, de l'habitation-sucrerie Deville à Petit-Canal de 286 hectares.

218. AD Guadeloupe, 2 E 4-103. M<sup>e</sup> Léger, 30 juin 1855. Adjudication à M. Saint-Alary de l'habitation dite *Chazeau* aux Abymes, sur licitation entre les héritiers Deville.

219. Les membres de cette famille n'étant pas inhumés dans le cimetière de Darboussier, nos recherches sur cette branche ont été moins fouillées.

220. ANOM, DPPC, État-civil, Le Moule, 13 avril 1751. Abjuration de Bénony Saint-Alary.

221. Bénony Saint-Alary épousa en secondes noces, en 1763, Marie Jeanne Dutin. Il décéda quelques mois plus tard, le 22 octobre 1763.

Evremond Saint-Alary et Louise Lombard eurent cinq enfants, nés à Pointe-à-Pitre entre 1814 et 1823 :

Marie Félicité Laure SAINT-ALARY  
o Pointe-à-Pitre, 27/07, d. 02/08/1814  
† Paris, 18/04/1838  
Célibataire ; sans postérité

Louise Adélaïde Caroline SAINT-ALARY  
o Pointe-à-Pitre, 09/11, d. 12/12/1816  
† Paris (8e arrond.), 17/12/1875  
× Paris, 20/06/1848

Jean Michel Ferdinand Brulfer, marquis de la LAURENCIE de CHARRAS  
o Paris, 14/09/1804  
† Paris (1er arrond.), 25/04/1877  
Sans postérité

Marie Josephine Amélie SAINT-ALARY  
o Pointe-à-Pitre, 10/08, d. 25/11/1819  
† Le Pecq, 12/12/1860  
Célibataire ; sans postérité

Louis Bénony Evremond SAINT-ALARY  
o Pointe-à-Pitre, 18/06, d. 12/07/1821  
† Paris (8e arrond.), 24/04/1901  
× Paris (9e arrond.), 22/10/1880  
Agathe Elmance D'ALARET-SOLIER  
o Baillif, 5, d. 07/02/1839  
† Paris (8e arrond.), 23/08/1892  
Sans postérité

Louis Eugène Armand SAINT-ALARY  
o Pointe-à-Pitre, 25/09, d. 17/11/1823  
† Marseille, 05/03/1883  
× Sète, 12/11/1862  
Félicité Laurence Cécile BAILLE  
o Montpellier, 5 juin 1843  
† ?, 1885/  
Postérité

Contrairement à sa famille, établie au Moule, Evremond Saint-Alary, sur lequel nous ne savons rien de sa jeunesse, ni de ses éventuelles études, s'installa à Pointe-à-Pitre pour créer sa première maison de commerce qu'il fonda avec deux de ses jeunes frères.

Comme son beau-frère Joseph Deville, Evremond Saint-Alary occupa plusieurs fonctions dans des institutions locales. Il fut membre du comité consultatif, puis conseiller colonial de 1834 à 1840. En 1830, Evremond Saint-Alary quitta la Guadeloupe pour Paris. Il avait été nommé, par les membres du conseil colonial, au poste de délégué de la Guadeloupe auprès de la Chambre des représentants ; une fonction hautement importante puisqu'il devait porter la voix des colons et leurs intérêts.

Avec Louise Lombard et ses cinq enfants, il s'installa rue de la Chaussée d'Antin, non loin des nièces de sa femme désormais installées rue

Laffitte. Depuis Paris, Evremond Saint-Alary continua à gérer ses affaires en Guadeloupe. En 1836, Saint-Alary rentra en Guadeloupe, après six années de députation ; laissant sa famille à Paris. Il retrouva son siège de conseiller colonial<sup>222</sup>, au côté de son beau-frère Joseph Deville. Il le resta jusqu'en 1842. Evremond Saint-Alary quitta ensuite toute fonction politique pour se consacrer à ses affaires jusqu'en 1854, année où il décida de fixer définitivement sa résidence en France<sup>223</sup>.

À partir de cette date, son fils aîné, Evremond Saint-Alary, le seconda efficacement pour le représenter, en particulier lors de l'achat de nouvelles propriétés. Il fit ainsi de réguliers séjours aux Antilles. Saint-Alary père se constitua un patrimoine immobilier important, composé par les biens de sa famille au Moule, ceux de son épouse et d'autres acquisitions. Parmi ces propriétés se trouvaient :

L'habitation familiale de *Sainte-Marie*, au Moule,

L'habitation *Deville* (qui deviendra *Mancenillier*), à Petit-Canal, de 286 hectares<sup>224</sup>,

L'habitation *Chazeau*, aux Abymes, de 65 hectares<sup>225</sup>,

L'habitation *Faudon* (ou *Bellevue*), au Moule, de 88 hectares<sup>226</sup>,

L'habitation *Castets* (ou *l'Exil*), à Petit-Canal, de 102 hectares<sup>227</sup>.

Evremond Saint-Alary avait intégré dans son patrimoine l'habitation autrefois prospère de son beau-frère Joseph Deville, l'habitation *Deville* à Petit-Canal. Au terme de plusieurs années d'indivision, l'habitation avait finalement été adjugée à Joséphine Deville en 1850. L'année suivante, elle transféra ses droits à son oncle qui avait consenti à lui faire l'avance d'un prêt pour acquérir l'habitation. Toutefois, elle était restée reliquataire envers les autres héritiers Deville, ses frères et sœurs, d'une certaine somme qu'Evremond Saint-Alary consentit à payer en solde de tout compte sur l'habitation<sup>228</sup>. Quant à Joséphine Deville, elle fut dans l'impossibilité de rembourser toutes ses créances de sorte que son oncle fit procéder, par un huissier, à la saisie de l'habitation pour être vendue. Là encore, cette saisie ne devait pas se faire sans heurts. En effet, Joséphine Deville contesta la somme des créances dues et les clauses de vente du cahier des charges « en ce qu'il aurait été fait en vue de favoriser particulièrement le sieur Saint-Alary et d'éloigner les tiers enchérisseurs qui seraient tenter de lui faire concurrence »<sup>229</sup>. Finalement, au terme d'un jugement du tribunal de Pointe-à-Pitre, Joséphine Deville fut partiellement déboutée et le

---

222. Conseil colonial, session de 1836. Séance du 16 mai 1836.

223. Bien que désormais établi à Paris, Evremond Saint-Alary fit au moins une fois encore un voyage en Guadeloupe.

224. AD Guadeloupe, 4 Q 959. Vol. 147, art. 29. 3 janvier 1855. Adjudication de l'habitation Deville à Evremond Saint-Alary moyennant la somme de 101 000 Fr.

225. AD Guadeloupe, 2 E 4-103. M<sup>e</sup> Léger, 30 juin 1855. Adjudication à M. Saint-Alary de l'habitation dite *Chazeau* aux Abymes sur licitation entre les héritiers Deville.

226. AD Guadeloupe, 4 Q 971. Vol. 159, art. 17. 17 mars 1856. Vente à M. Saint-Alary de l'habitation Faudon, moyennant 100 000 Fr (M<sup>e</sup> Cicéron, 15 mars 1856).

227. AD Guadeloupe, 2 E 4-108. M<sup>e</sup> Léger, 14 juillet 1857. Vente par M. M. Barret et Duplan à M. Saint-Alary de l'habitation *L'Exil* ou *Castets* située en la commune du Canal.

228. AD Guadeloupe, 2 E 4-101. M<sup>e</sup> Léger, 16 juin 1854. Quittance par les héritiers Deville à Mme Valeau avec subrogation partielle en faveur de M. Saint-Alary.

229. AD Guadeloupe, 4 Q 959. Vol. 147, art. 29. 3 janvier 1855. Adjudication de l'habitation Deville à Evremond Saint-Alary moyennant la somme de 101 000 Fr.

21 décembre 1854 l'Administration procéda à la vente de l'habitation. Une seule enchère fut proposée, celle de M<sup>e</sup> Descamps, le mandataire d'Evremond Saint-Alary, avec une offre de 101 000 Fr. Ce dernier devenait le nouveau propriétaire de l'habitation Deville. Il mettait également définitivement fin à une bataille juridique entre les héritiers Deville qui avait duré près de dix ans. Saint-Alary père devait même « faire raison du prix » de l'habitation à sa nièce et abandonner ainsi toutes les créances<sup>230</sup>.

#### *La descendance Lombard/Deville*

Joseph Deville et Adélaïde Lombard avaient eu sept enfants, deux garçons et cinq filles, nés à Pointe-à-Pitre entre 1804 et 1818. Deux d'entre eux moururent jeunes : Louise en 1816 à l'âge de 8 ans (elle est enterrée à Darboussier) et Adélaïde, morte en bas âge à Paris en 1819. Les autres enfants connurent des destins singuliers et différents.

#### Sylvestre Deville

Sylvestre Deville naquit en 1804, dans la maison de son grand-père, Silvestre Lombard, Grande-Rue (actuelle rue Achille René-Boisneuf). Nous ne savons rien de sa jeunesse pointoise. En 1817, à l'âge de 13 ans, son père le conduisit dans une institution à Paris pour qu'il y poursuive ses études (nous ignorons lesquelles). Nous ne savons pas non plus à quelle date précisément il rentra en Guadeloupe (après 1823, car il est présent au mariage de sa sœur Joséphine Deville avec Auguste Valeau), où aux côtés de son père il s'adonna au négoce et au commerce maritime. Sylvestre Deville épousa à Pointe-à-Pitre en 1834 Caroline Champy, avec laquelle il eut sept enfants :

#### Amélie Adélaïde Félix Céline DEVILLE

o Pointe-à-Pitre, 03, d. 05/02/1835

† Toulouse, 30/05/1887

× Pointe-à-Pitre, 23/08/1851

Jean Baptiste Victor BERTHEMET, négociant

o Bucy-le-Long, 24, d. 25/04/1817

† Pointe-à-Pitre, 04/10/1855

Postérité

#### Marie Sarah Joséphine DEVILLE

o Pointe-à-Pitre, 26, d. 27/06/1839

† Pointe-à-Pitre, 19/03/1842. Inhumée à Darboussier.

#### Caroline Julie Antoinette DEVILLE

o Pointe-à-Pitre, 15/03/1841

† Pointe-à-Pitre, 23/05/1842. Inhumée à Darboussier.

---

230. AD Guadeloupe, 3 Q 19. 21 janvier 1856. Procuration par Marie Joséphine Deville à l'effet de reconnaître et déclarer par acte authentique que M. Nicolas Evremond Saint-Alary lui a fait raison du prix total de l'habitation-sucrerie Deville qui a été adjugée audit S<sup>r</sup> Saint-Alary par jugement du tribunal de la Pointe-à-Pitre du 21 décembre 1854 (l'acte, en brevet, a été reçu par M<sup>e</sup> Mollenthiel Georges, notaire à Basse-Terre, le 17 janvier 1856).

Marie Madeleine Laure Caroline DEVILLE

o Pointe-à-Pitre, 20/07/1842, d. 07/06/1843

† Toulouse, 16/12/1917

× Pointe-à-Pitre, 31/05/1860

Félix Peter SUAU, négociant

o Charlestown, 21/11/1822

† Pointe-à-Pitre, 07/02/1861

Postérité

Sylvestre Joseph Félix Émile DEVILLE, entreposeur des tabacs, commis de négociant, contre maître d'usine

o Pointe-à-Pitre, 21, d. 24/01/1844

† Pointe-à-Pitre, 19/01/1892

Célibataire, sans postérité

Louis Félix Georges DEVILLE, employé de chemin de fer

o Pointe-à-Pitre, 4, d. 05/07/1848

† Bordeaux, 25/01/1911

× Toulouse, 10/10/1881

Nelie Thérèse Constance DESPEYROUS

o Mustapha (Algérie), 19, d. 22/02/1858

† ?, 1911/

Postérité

Félicie Victorine Sophie DEVILLE

o Pointe-à-Pitre, 13 ; d. 14/08/1853

† Toulouse, 30/01/1933

× Toulouse, 26/07/1880

Marie Victor SEIGNETTE, employé des Postes et Télégraphes

o Amiens, 30/12/1851

† Toulouse, 19, d. 20/08/1886

Postérité

Suivant toujours les traces de son père, Sylvestre Deville s'associa également avec d'autres négociants dans des maisons de commerce, sans connaître des succès équivalents. Dès les années 1830, avec son beau-frère Auguste Valeau et le frère de ce dernier, Gaëtan Valeau, Sylvestre Deville fonda la maison *Valeau frères et Deville fils* dont nous n'avons pas trouvé l'acte de constitution (sans doute un sous seing privé qui n'a pas été déposé chez un notaire). Pour les besoins du développement de la société, Sylvestre Deville se porta acquéreur de plusieurs biens, dont on retrouve la trace dans les archives notariés ou les transcriptions hypothécaires, parmi lesquels :

- En 1830 : une maison en charpente, à étage et galetas, à l'angle des rues Traversière (Abbé Grégoire) et des Jardins (Schœlcher)<sup>231</sup>,

---

231. AD Guadeloupe, 4 Q 1650. Vol. 6, art. 410. 7 janvier 1831. Adjudication définitive au profit des sieurs Valeau frères et Deville fils d'un terrain à l'angle des rues Traversières et des Jardins.

- En 1833 : une maison en maçonnerie « en mauvais état divisée en plusieurs appartements », rue d'Arbaud (Achille René-Boisneuf)<sup>232</sup>,
- En 1834 : une maison en rez-de-chaussée et en bois, quartier de Petite-Terre, à l'angle des rue Nassau et Traversière<sup>233</sup>,

Toutefois, la plus grande propriété des associés Valeau et Deville était un emplacement à l'entrée de la ville, quartier de la Source (actuelle zone de Dubouchage), face à la mer, d'une contenance d'un peu plus de 1 000 m<sup>2</sup> ; sur lequel se trouvaient deux maisons et un hangar<sup>234</sup>. Cet emplacement avait été concédé par l'Administration quelques années plus tôt à deux associés afin qu'ils y établissent un carénage, avec entre autre des quais et des cales de halage<sup>235</sup>. Pour Sylvestre Deville et son beau-frère, ces infrastructures proches du morne Darboussier étaient nécessaires pour leurs activités. Entre les deux associés, les rôles étaient clairement établis, à Sylvestre Deville l'administration de la société, à Auguste Valeau, établi à Paris (où vivait sa femme et ses enfants), l'écoulement des denrées expédiées. Mais Auguste Valeau ayant établi à Paris une autre maison de commerce, il s'adonna à quelques spéculations qui conduisirent à la faillite de toutes ses sociétés<sup>236</sup>. La maison *Valeau frères et Deville fils* fut alors dissoute par un sous seing privé en date du 16 avril 1839.

En 1840, Sylvestre Deville et François Lénard fondèrent pour cinq ans une société en nom collectif sous la dénomination de *S. Deville fils* pour « l'exercice de toutes les branches du commerce » ; laquelle devint en 1842 la société *S. Deville fils et C<sup>ie</sup>*<sup>237</sup>. Celle-ci fut dissoute à la mort de François Lénard, survenu à bord du navire *Le Zampa* le 4 septembre 1845<sup>238</sup>. Le partage des bénéfices entre Sylvestre Deville et les héritiers Lénard fut effectué quelques années plus tard<sup>239</sup>.

En 1846, Sylvestre Deville s'associa avec Jean Fréchou, beau-fils de François Lénard, pour fonder la maison de commerce *S. Deville et J. E. Fréchou* dont le bail initial devait être de trois ans mais qui fut prolongé, pour six ans, dès 1847<sup>240</sup>. En 1849, à la mort de Jean Fréchou, la société fut dissoute et Sylvestre Deville abandonna, un temps, le négoce.

En 1856, avec sa fille Amélie Deville, veuve Berthemet, Sylvestre Deville fonda une nouvelle société en commandite sous la raison sociale *S. Deville*

---

232. AD Guadeloupe, 4 Q 1652. Vol. 18, art. 130. 28 novembre 1833. Vente par M. et Mme Léger à M. M. Valeau frères et Deville fils (M<sup>e</sup> Bargé-Delisle, 27 novembre 1833)

233. ANOM, Hypothèques, Pointe-à-Pitre, transcription. Vol. 19 ; art. 20, 5 mars 1834. Jugement rendu le 27 février 1834 portant adjudication définitive d'une maison à Pointe-à-Pitre au profit de M. M. Valeau frères et Deville fils.

234. AD Guadeloupe, 2 E 4-58. M<sup>e</sup> Léger, 19 avril 1837. Vente de terrains et constructions par les S<sup>r</sup> et D<sup>e</sup> Thuillier et Marfin à M. M. Valeau frères et Deville fils.

235. Sur l'emplacement de ce carénage, voir ANOM, SG Guadeloupe, c. 72, d. 527.

236. AD Guadeloupe, 2 E 4-83. M<sup>e</sup> Léger, 10 mars 1845. Dépôt de pièces par M. S. Deville. Rapport des syndics de la faillite de M. Auguste Valeau, 9 octobre 1839.

237. AD Guadeloupe, 2 E 4-78. M<sup>e</sup> Léger, 9 mars 1842. Société en nom collectif entre M Deville fils et M. Lénard.

238. Pointe-à-Pitre, État-civil, 13 décembre 1845.

239. ANOM, DPPC, NOT/GUA/2714. M<sup>e</sup> Thionville, 30 janvier 1850. Partage de la société *S. Deville fils et C<sup>ie</sup>*.

240. AD Guadeloupe, 2 E 4-88. M<sup>e</sup> Léger, 12 juillet 1847. Dépôt et prorogation d'un contrat de société entre M. M. Deville et Fréchou.

et C<sup>ie</sup> pour « faire toutes les affaires que comporte la place de la Pointe-à-Pitre »<sup>241</sup>. Cette maison possédait un immeuble rue d'Arbaud, propriété de la société pour 2/3 et d'Amélie Deville personnellement pour le dernier tiers, achetée en 1857<sup>242</sup>. Il s'agissait d'une belle demeure, précédemment louée par les deux associés, formée d'une maison en bois à deux étages et galetas. Dans la cour se trouvaient les dépendances. Cette société ne connut pas les résultats escomptés et très vite, elle fut mise en liquidation. En effet, les deux associés durent emprunter de l'argent « pour aider la maison S. Deville et C<sup>ie</sup> dans ses affaires » ; un emprunt pour lequel ils durent hypothéquer solidairement la maison de la rue d'Arbaud<sup>243</sup>. Malgré toute leur énergie, les associés se retrouvèrent très rapidement face à leurs créanciers. En 1872, au terme d'une longue bataille juridique et alors que la famille Deville ne vivait plus en Guadeloupe, l'immeuble fut saisi par un huissier et il fut décidé qu'il serait vendu à l'audience publique des criées du tribunal de Pointe-à-Pitre. Entre temps, la maison construite sur le terrain avait été la proie du terrible incendie de juillet 1871 de sorte qu'il ne restait qu'une parcelle nue. Le 12 septembre 1872, l'immeuble fut adjugé pour la somme de 5000 Fr à M<sup>e</sup> Alcide Léger, notaire et maire de Pointe-à-Pitre. Toutefois dans les délais prescrits par la loi, une surenchère de 6000 Fr fut faite par Émile Deville, l'un des fils de Sylvestre Deville et de Caroline Champy. Au terme d'une nouvelle audience, l'immeuble fut finalement adjugé à M<sup>e</sup> Théodore Champy (moyennant 6600 Fr) qui fit aussitôt déclaration de command au profit de son neveu, le négociant Eugène Champy. Ce dernier n'était autre que le frère cadet de Caroline Champy, le beau frère de Sylvestre Deville.

En 1861, Sylvestre Deville s'associa avec Amand Suau, négociant demeurant à New York, et Amédée Ferlande, négociant à Pointe-à-Pitre. Ensemble, ils fondèrent une société en nom collectif pour « le commerce des affaires américaines et pour tout ce qui se rattache à cette industrie » sous la raison sociale de S. Deville et A. Ferlande<sup>244</sup>. Cette société devait prendre la succession de la maison de commerce P. Suau fondée par Peter Suau, son gendre, décédé quelques semaines plus tôt<sup>245</sup>. Sylvestre Deville et Amédée Ferlande avaient d'ailleurs été nommés liquidateur de cette première société<sup>246</sup>. Amand Suau, établi aux États-Unis, devait s'occuper des affaires sur place et alimenter la maison par des expéditions,

---

241. AD Guadeloupe, 2 E 11-97. M<sup>e</sup> Thionville, 5 mai 1856. Société entre M. S. Deville et Mme veuve Berthemet.

242. AD Guadeloupe, 2 E 4-107. M<sup>e</sup> Léger, 6 mai 1857. Vente par M<sup>lle</sup> Herminie Lapalun à M. S. Deville et C<sup>ie</sup> et à M<sup>me</sup> veuve Berthemet.

243. AD Guadeloupe, 2 E 4-114. M<sup>e</sup> Léger, 22 novembre 1860. Obligation par M. Deville et par Mme veuve Berthemet au profit de M. Charles de Saint-Alban. Lors d'un précédent emprunt, en 1857, les deux associés avaient déjà hypothéqué la maison (M<sup>e</sup> Léger, 7 mai 1857).

244. AD Guadeloupe, 2 E 4-107. M<sup>e</sup> Léger, 31 août 1861. Société entre M. M. A. Suau, S. Deville et A. Ferlande.

245. Félix Peter Suau, natif de Charlestown aux États-Unis était le fils de Pierre Suau, de Bordeaux, et de Rose Antoine Champy, tante de l'épouse de Sylvestre Deville. Il épousa à Pointe-à-Pitre, en 1860, la fille de Sylvestre, Laure Deville, avec laquelle il eut un fils posthume, Pierre Félix Amand Suau, né le 7 juin 1861. Peter Suau était mort quelques mois plus tôt, le 7 février 1861.

246. AD Guadeloupe, 2 E 11-106. M<sup>e</sup> Thionville, 16 février 1861. Nomination de M. M. Deville et Ferlande comme liquidateur de la maison P. Suau.

faire des achats de marchandises et affréter les navires à New York ou dans un tout autre état des États-Unis. À Pointe-à-Pitre, les deux associés devaient s'occuper de la vente de toutes les denrées envoyées. Toutefois, là encore, cette maison de commerce n'eut pas les succès escomptés car, assez rapidement, Sylvestre Deville céda ses parts et abandonna définitivement le négoce.

Sylvestre Deville s'était lui aussi constitué un patrimoine considérable, sans pour autant atteindre celui de son père. Il fut ainsi le principal administrateur, en tant que copropriétaire, de l'habitation-sucrierie *Le Pérou* à Petit-Bourg, reçue en succession de Magdelaine Claveau. Il en assura la gestion pendant des années, réalisant les acquisitions nécessaires, comme les esclaves travaillant sur l'habitation<sup>247</sup>. Toujours pour accroître les ressources de cette habitation, il agrandit la propriété de dix carrés de terre « en friche et bois debout », limitrophe de l'habitation<sup>248</sup>. L'habitation *Le Pérou* était à cette époque une sucrierie florissante et Sylvestre Deville assura à sa famille des revenus substantiels. En 1842, Sylvestre Deville céda à son frère Jules ses droits sur le domaine. L'habitation, toujours en situation d'indivision, resta donc la propriété des quatre autres héritiers Deville, tous établis en France, de sorte que, de fait, il continua à s'en occuper. En 1851, Sylvestre Deville récupéra le quart de l'habitation vendu à son frère en 1842<sup>249</sup> et il s'y installa avec toute sa famille.

L'autre propriété des héritiers Deville était l'habitation paternelle de Petit-Canal. À la mort de Joseph Deville, son fils aîné fut nommé administrateur de la succession, en accord avec les cohéritiers. Il s'installa provisoirement sur l'habitation pour y réaliser quelques travaux car elle avait été partiellement dévastée par le tremblement de terre de 1843. Il ne réussit pas à la relever totalement, mais continua néanmoins à s'en occuper jusqu'en 1850, date à laquelle l'habitation fut adjugée à sa sœur.

En juin 1844, Sylvestre Deville se porta acquéreur de l'emplacement où se trouvait la maison familiale, quai Foulon, détruite par le tremblement de terre de 1843<sup>250</sup>. Cet immeuble faisait partie de la succession d'Adélaïde Lombard, sa mère. Mais sa succession n'ayant jamais été réglée, il était en situation d'indivision entre les cinq héritiers Deville. Par cette cession, ses quatre frères et sœurs mirent fin à cette situation et Sylvestre Deville devint seul propriétaire de la parcelle. Quelques semaines plus tard, il engagea la construction d'un entrepôt, grâce à un crédit consenti par son jeune frère<sup>251</sup>. En 1864, il revendit l'immeuble à sa fille<sup>252</sup>. L'acte de vente mentionne deux magasins en maçonnerie

---

247. AD Guadeloupe, 2 E 4-59. M<sup>e</sup> Léger, 1<sup>er</sup> avril 1837. Vente d'esclaves par M. et M<sup>me</sup> Questel à M. Deville, tant pour lui que pour les copropriétaires de l'habitation *Le Pérou*.

248. AD Guadeloupe, 2 E 4-60. M<sup>e</sup> Léger, 11 août 1837. Vente de dix carrés de terre par M. et M<sup>me</sup> de Bonneuil à M. Deville fils pour les propriétaires dont il fait partie de l'habitation *Le Pérou*.

249. AD Guadeloupe, 2 E 4-96. M<sup>e</sup> Léger, 6 septembre 1851. Vente par M. J. J. Deville à M. S. Deville du quart indivis de l'habitation *Le Pérou*.

250. AD Guadeloupe, 2 E 4-81. M<sup>e</sup> Léger, 7 juin 1844. Vente et dépôt de vente par les cohéritiers de M. Sylvestre Deville à ce dernier de portions indivises d'un emplacement à Pointe-à-Pitre dont ce dernier reste seul propriétaire.

251. AD Guadeloupe, 2 E 4-81. M<sup>e</sup> Léger, 11 juin 1844. Affectation hypothécaire par M. Deville en faveur de M. J. J. Deville, son frère, pour sûreté d'un crédit de 20 000 Fr.

252. AD Guadeloupe, 2 E 11-167. M<sup>e</sup> Léger, 17 mai 1864. Vente de deux magasins, quai Foulon, n<sup>o</sup> 8, par M<sup>r</sup> S. Deville à M<sup>me</sup> veuve P. Suau.

« fireproof » c'est-à-dire munis de réserves anti-incendie où les marchandises, valeurs et autres produits principaux pouvaient être stockés. La catastrophe de 1843 qui avait ruiné tous les immeubles de la famille à Pointe-à-Pitre avait conduit Sylvestre Deville à faire le choix de ce type de construction.

### Marie Joséphine Deville

Joséphine Deville, l'aînée des filles, était née en 1806. Joseph Deville, son père, étant « absent de la colonie depuis deux mois pour raison d'affaires » la naissance fut déclarée à l'état-civil par son grand-père Silvestre Lombard. C'est à Paris, où elle s'était installée en 1818, qu'elle rencontra le négociant Auguste Valeau, natif de Basse-Terre, veuf en première noce de Françoise Bouge et père d'un premier enfant, François Léon Auguste Valeau, né à Basse-Terre le 24 mars 1819. Le mariage fut célébré à Paris le 27 décembre 1823. La veille, chez M<sup>e</sup> Rousse, les futurs époux avaient signé leur contrat de mariage en présence de leurs parents et amis<sup>253</sup>. Joséphine Deville, encore mineure, était accompagnée par sa mère et ses quatre frères et sœurs (Sylvestre, Jules, Amélie et Félicité). Louis Jean Claveau, son épouse et leurs deux enfants étaient également présents. Son père n'avait en revanche pas fait le voyage jusqu'à Paris mais il avait donné son consentement à la noce<sup>254</sup>. Quelques semaines plus tard, Adélaïde Lombard décéda et le couple Valeau/Deville rentra en Guadeloupe. Armateur et négociant, Auguste Valeau fonda à Basse-Terre avec ses frères Émile et Gaëtan la maison de commerce *Valeau frères* et à Pointe-à-Pitre, avec son beau-frère Sylvestre Deville, la maison *Valeau frères et Deville fils*<sup>255</sup>.

À Basse-Terre, en décembre 1824, Joséphine Deville donna naissance à son premier enfant, Auguste Valeau fils. Trois autres enfants naquirent en Guadeloupe<sup>256</sup>. En 1830, le couple, leurs trois enfants et l'aîné issu du premier mariage, rentrèrent à Paris où Auguste Valeau devait y rétablir sa santé tout en poursuivant ses activités<sup>257</sup>. Joséphine donna naissance à quatre autres enfants. Le couple eut donc sept enfants :

Léon Auguste Joseph VALEAU  
o Basse-Terre, 18, d. 25/12/1824  
† Baillif, 24, d. 25/10/1896  
× Vieux-Habitants, 01/05/1854  
Marie Lydie d'ALARET-SOLIER  
o Basse-Terre, 22, d. 26/11/1837  
† Saint-Claude, 22/03/1922  
Postérité

---

253. AN-Paris, MC, ET/LXXXVI/1023. M<sup>e</sup> Rousse, 26 décembre 1823. Contrat de mariage entre M. Pierre Auguste Léon Valeau, demeurant à la Guadeloupe, logé à Paris, et M<sup>me</sup> Marie Joséphine Deville, demeurant à Paris, rue de la Chaussée d'Antin, n°6.

254. *Ibid.*, M<sup>e</sup> Rousse, 22 septembre 1823. Procuration spéciale par M. Deville à la dame son épouse.

255. *Supra*, p. 52.

256. Jules en 1826, Adélaïde en 1828 et Léon en 1829. Nous remercions M. Patrick Puech de nous avoir communiqué ces renseignements généalogiques.

257. ANOM, F<sup>5B</sup> 32. Passagers embarqués pour la France, Guadeloupe, 1800-1830.

Jules Marie Émile VALEAU

o Pointe-à-Pitre, 28/09, d. 11/10/1826

† Paris ?, 1844<sup>258</sup>/1852

Marie Charlotte Adélaïde VALEAU

o Pointe-à-Pitre, 05, d.08/04/1828

† Paris ?, 1830/1839

Léon VALEAU<sup>259</sup>

o ?, 10/03/1829

† ?, 30/10/1829

Marie Adélaïde Augusta VALEAU

o Paris, 02/12/1833, b. 31/01/1834260

† Pau, 21/02/1908

Célibataire, sans postérité

Louis Marie Émile VALEAU

o Paris, 1836/1837

† Baillif, 26/06/1860

Célibataire, sans postérité

Alfred Joseph Marie Gaétan VALEAU

o Paris, 25/01/1838

† Paris, 04/07/1856

Célibataire, sans postérité

Fin 1839, après la faillite de ses sociétés, Auguste Valeau rentra en Guadeloupe pour s'occuper de ses biens et en particulier de l'habitation *Saint-Louis* au Baillif, l'une des propriétés de sa mère, décédée à Gourbeyre le 18 septembre 1839. Son épouse resta à Paris pour s'occuper de leurs jeunes enfants. Vers 1846, Joséphine Deville rentra définitivement en Guadeloupe et s'installa à Baillif auprès de son mari. En 1850, elle racheta l'habitation de son père, à Petit-Canal, et en confia la gestion à son beau-fils François Valeau. L'habitation fut ensuite saisie et elle fut adjugée à son oncle Evremond Saint-Alary<sup>261</sup>.

Auguste Valeau décéda à Basse-Terre le 11 février 1852. Il laissa pour recueillir sa succession sa femme et ses cinq enfants survivants<sup>262</sup>. Auguste Valeau possédait plusieurs biens dans la région de Basse-Terre :

- Une maison au bas du cours Nolivos, en « maçonnerie et charpente, couverte en tôle galvanisée »,
- Un hangar en bois au Bas-du-Bourg,

---

258. Son nom apparaît sur une fiche de sortie de l'hôpital Salpêtrière en 1844. En 1842, à son entrée dans l'hôpital, il est dit « étudiant », âgé de 16 ans.

259. Ce dernier n'est connu que par sa tombe au cimetière de l'habitation Valeau au Palmiste (Gourbeyre). Renseignement communiqué par Yvain Jouveau du Breuil.

260. AVP, D6J 3334. Notre-Dame de Lorette, registre des baptêmes.

261. *Supra*, p. 48 et 50.

262. ANOM, DPPC, NOT/GUA/2188. M<sup>e</sup> Mollenthiel, 16 novembre 1852. Acte de notoriété pour constater le nombre et la qualité des héritiers du sieur Auguste Valeau.

- Une caféière dénommée *Le Diamant*, de 95 hectares, située dans les hauteurs de Baillif, « totalement abandonnée et n'étant plus qu'en halliers et bois debout »<sup>263</sup>.

Sans en être propriétaire, Auguste Valeau, administrait l'habitation *Saint-Louis*, également à Baillif, propriété qui faisait partie de la succession de sa mère et en situation d'indivision entre les cohéritiers. Après lui, l'habitation fut gérée par son fils aîné, né de son premier mariage.

Vers 1860, Joséphine Deville s'installa à Basse-Terre, rue de Versailles. C'est dans cette maison qu'elle s'éteignit le 9 décembre 1887, à l'âge de 81 ans. Elle était le dernier enfant survivant du couple Deville/Lombard. Nous avons retrouvé dans les archives de l'Enregistrement de Basse-Terre la mention de son décès sans qu'aucune date de succession ne soit pour autant mentionnée<sup>264</sup>. Il semble qu'aucun inventaire après décès ne fut réalisé en dépit du fait que deux de ses enfants étaient encore en vie.

### Louise Joséphine Amélie Deville

Amélie Deville était elle aussi née dans la maison familiale, quai Foulon, en 1809. Installée à Paris de 1818 à 1824, elle suivit sa sœur aînée lorsque cette dernière rentra en Guadeloupe. Elle épousa à Pointe-à-Pitre, le 22 janvier 1827, à 18 ans, Émile Valeau, frère d'Auguste, né à Montserrat en 1802<sup>265</sup> ; une courte union puisque Émile Valeau décéda un an plus tard, le 5 mars 1828. Sa jeune épouse avait accouché quelques mois plus tôt d'une fille, née le 12 novembre 1827 et prénommée Louise :

Marie Louise Élisabeth VALEAU

o Pointe-à-Pitre, 12, d. 26/11/1827

† Paris (8e arrond.), 04/12/1897

× Paris, 03/02/1852

Lucien Louis Samuel LEMOINNE, ingénieur, sous-préfet<sup>266</sup>, directeur d'asile, Chevalier LH<sup>267</sup>

o Lisieux, 18/02/1814

† Paris (8e arrond.), 02, d. 03/05/1889

Postérité

L'inventaire de la succession d'Émile Valeau fut réalisé à partir de juillet 1829, à Pointe-à-Pitre et à Basse-Terre où il possédait de nombreux biens. Nous ne connaissons malheureusement pas l'étendue de son patrimoine à Pointe-à-Pitre, l'inventaire n'ayant pas été transcrit dans les minutes du Dépôt des papiers publics des colonies<sup>268</sup>. Nous savons

---

263. AD Guadeloupe, 2 E 3-165. M<sup>e</sup> Mollenthiel, 31 mars 1852. Inventaire des biens dépendants de la succession de M. Pierre Auguste Léon Valeau et de sa communauté avec la dame Marie Joséphine Deville.

264. AD Guadeloupe, 3 Q 292. Table des successions et absences, 1887-1888.

265. ANOM, DPPC, NOT/GUA/2467. M<sup>e</sup> Noirtin, 22 janvier 1827. Contrat de mariage de M. Émile Hyacinthe Élie Valeau et de M<sup>lle</sup> Louise Joséphine Amélie Deville.

266. AN-Pierrefitte, F/1bI/166/25. Dossier de carrière.

267. AN-Paris, LH/1583/44. Dossier de Légionnaire.

268. Cet inventaire, réalisé par M<sup>e</sup> Noirtin à partir du 14 juillet 1829 n'a pas été transcrit à cette date mais à la celle de la clôture de l'inventaire, date qui nous est inconnue. M<sup>e</sup> Noirtin étant mort le 24 mai 1830, cet inventaire a sans doute été poursuivi par un autre notaire.

seulement que le montant des objets inventoriés et la valeur des esclaves du ménage se montaient à 6037 Fr. En revanche, à Basse-Terre, Émile Valeau possédait plusieurs biens, certains en son nom propre, d'autres en tant qu'actionnaire de la maison de commerce *Valeau frères*. Parmi ces derniers figuraient plusieurs esclaves, un bateau de 30 tonneaux et un terrain non bâti à l'angle de la rue d'Enfer et de la rue de la Poissonnerie<sup>269</sup>. Émile Valeau ne possédait en son nom propre qu'un terrain au n° 14 de la rue des Normands sur lequel se trouvait un magasin en rez-de-chaussée surmonté d'une maison. Quant à sa propre succession, elle ne fut jamais réglée, si bien qu'en 1842 sa veuve demanda un complément d'inventaire afin que soit établi ses droits vis-à-vis de la seconde maison de commerce dans laquelle son mari était actionnaire, la maison *Valeau frères et Deville fils*, liquidée en 1839<sup>270</sup>.

En 1838, Amélie Deville quitta la Guadeloupe pour s'installer à Paris et s'occuper de l'éducation de sa fille. Nous la retrouvons installée à plusieurs adresses entre 1838 et 1851, vivant de ses rentes et s'occupant toujours de ses affaires en Guadeloupe. Son patrimoine fut accru en 1842 avec de nouveaux terrains : au terme de la liquidation de la maison de commerce *Valeau frères et Deville fils*, Amélie Deville reçut à titre de dation en paiement plusieurs biens à Pointe-à-Pitre, dont un immeuble situé rue Nassau composé d'une maison à étage et d'un bâtiment en rez-de-chaussée<sup>271</sup> et surtout une grande parcelle, à l'entrée de la rue de la Source, d'un peu plus de 1 000 m<sup>2</sup>. Sur ce terrain se trouvaient deux maisons en bois et trois hangars, loués à des négociants pointois. Il avait précédemment été acquis pour le compte de la société en 1837<sup>272</sup>. Cette transaction fut entérinée par un acte notarié de M<sup>e</sup> Léger, le 20 décembre 1842, non conservé mais transcrits dans les registres de la conservation des hypothèques de Pointe-à-Pitre<sup>273</sup>. Ces deux immeubles furent touchés par le tremblement de terre du 8 février 1843, principalement celui de la rue de la Source. En effet, le sol s'enfonça dans le lit de la mer causant des dommages aux deux maisons. Il fallut alors reconquérir le terrain par de nouveaux « comblages » et réparer les maisons et les hangars. Le plus grand, submergé par les flots, fut rétabli et un autre, plus petit, à usage de « chantier » c'est-à-dire d'entrepôt, fut reconstruit non loin<sup>274</sup>. Quant à la maison de la rue Nassau, elle fut détruite par l'incendie qui suivit le tremblement de terre. Amélie Valeau fit élever à la place une nouvelle maison à deux étages avec cuisine indépendante<sup>275</sup>.

Parmi les autres biens d'Amélie Valeau, se trouvait un vaste immeuble situé, au bas du Cours Nolivos à Basse-Terre. Cet immeuble provenait de

---

269. AD Guadeloupe, 2 E 3-17. M<sup>e</sup> Desbonnes, 18 juillet 1829. Inventaire des biens dépendants de la communauté entre le S<sup>r</sup> Emile Valeau et la dame Louise Joséphine Amélie Deville.

270. AD Guadeloupe, 2 E 3-137. M<sup>e</sup> Mollenthiel, 3 mars 1842. Continuation de l'inventaire de la succession du S<sup>r</sup> Valeau et de sa communauté avec la dame Amélie Deville.

271. Cet immeuble avait été adjugé à la maison *Valeau frères et Deville fils* au terme d'un jugement du tribunal de première instance de Pointe-à-Pitre en date du 27 février 1834.

272. *Supra* note 234.

273. AD Guadeloupe, 4 Q 922. Pointe-à-Pitre, Hypothèques : transcriptions, 21 décembre 1842, n° 27.

274. AN-Paris, MC, ET/LXXXVI/1114. M<sup>e</sup> Rousse, 26 avril 1851. Compte de tutelle rendu par Mme veuve Valeau à sa fille.

275. *Ibid.*

la succession d'Elisabeth Lecuyer, veuve Valeau, sa belle-mère, décédée en 1839. Elle l'avait acquis par l'intermédiaire de Joseph Deville, son père, au terme d'une adjudication prononcée le 5 avril 1841. En 1844, Amélie Deville se décida à vendre à la ville de Basse-Terre ce terrain sur lequel se trouvait une vaste maison de deux étages « en maçonnerie et charpente, divisée dans le bas, comme aux deux étages, en plusieurs pièces, au moyen de cloisons en bois de sape »<sup>276</sup>. Cette maison était prolongée par un bâtiment en forme de L, délimitant une cour comprenant « une écurie, un bassin et des arbres fruitiers ». La ville devait y établir la nouvelle mairie et le prétoire de la justice de paix. Mais, quelques mois après la vente, la maison fut détruite par un incendie. Sur l'emplacement se trouve aujourd'hui la mairie de Basse-Terre, reconstruite en 1889<sup>277</sup>.

Le second immeuble qu'elle possédait à Basse-Terre était la maison de la rue des Normands, propriété d'Émile Valeau ; un immeuble qui provenait de la succession de son père, Léon Valeau, mort à Basse-Terre le 6 août 1819<sup>278</sup>. Elle en avait l'usufruit depuis la mort de son mari. Sur le terrain se trouvait une maison « tout en mur », c'est-à-dire en maçonnerie, composé d'un étage avec galetas et couverte en aissante. À l'arrière, côté mer, une galerie de distribution en bois permettait de desservir un appentis surmonté d'un étage et couvert en tuiles. Cet immeuble ne devait pas être épargné par les catastrophes. Ainsi fut-il affecté par le tremblement de terre de 1843 qui obligea Amélie Deville à de « grosses réparations »<sup>279</sup>. L'année suivante, l'immeuble devait être définitivement ruiné par l'incendie du 26 août 1844. Ce terrain, désormais nu, en plein cœur de la ville de Basse-Terre, Amélie Valeau le vendit en 1846 moyennant 17 000 Fr<sup>280</sup>.

Grâce à toutes ces transactions, Amélie Deville n'était pas dans le besoin, bien au contraire. Elle avait recueilli au profit de sa fille une partie de l'importante succession de sa belle-mère. Elle possédait plusieurs rentes et percevait les loyers de ses deux immeubles à Pointe-à-Pitre. En 1851, trois ans après la majorité de sa fille unique, Amélie Deville remit à cette dernière les comptes de tutelle qu'elle avait établi depuis la mort de son mari en 1828. Louise Valeau se retrouva à son tour à la tête d'un patrimoine important d'autant plus que sa mère lui céda l'ensemble des biens immobiliers qu'elle possédait encore en Guadeloupe, et principalement à Pointe-à-Pitre<sup>281</sup> :

- Le terrain de la rue de la Source et ses hangars<sup>282</sup>,
- La maison de la rue Nassau.

---

276. AD Guadeloupe, 2 E 3-143. M<sup>e</sup> Mollenthiel, 11 janvier 1844. Vente d'une maison située au bas du Cours de la Basse-Terre par M<sup>me</sup> veuve Valeau au profit de la ville.

277. Marie-Emmanuelle Desmoulin, *Basse-Terre. Patrimoine d'une ville antillaise*, Pointe-à-Pitre, Éditions Jasor, 2006, p. 151.

278. AD Guadeloupe, 2 E 3-228. M<sup>e</sup> Mollenthiel, 25 juin 1825. Liquidation et partage de la succession de Léon Valeau.

279. AN-Paris, MC, ET/LXXXVI/1114. M<sup>e</sup> Rousse, 26 avril 1851. Compte de tutelle rendu par M<sup>me</sup> veuve Valeau à sa fille.

280. *Ibid.*

281. AN-Paris, MC, ET/LXXXVI/1116. M<sup>e</sup> Rousse, 29 janvier 1852. Désistement d'usufruit par M<sup>me</sup> veuve Valeau.

282. Amélie Deville revendit cet emplacement en 1867 (AD Guadeloupe, 2 E 11-113. M<sup>e</sup> Thionville, 10 janvier 1867. Vente d'un immeuble situé à la Source par M<sup>e</sup> et M<sup>me</sup> Lemoine).

Ce patrimoine allait constituer la dot de son mariage. En effet, quelques jours plus tard, Louise Valeau épousait, le 3 février 1852, Lucien Lemoinne, ingénieur civil<sup>283</sup>, en poste à Bar-le-Duc, attaché à la construction du chemin de fer de Paris à Strasbourg. Leur contrat de mariage fut réglé chez M<sup>e</sup> Rousse la veille de la noce, en présence de Louis Sainte-Claire Deville et Jules Deville, ses oncles, les seuls parents de la future mariée vivant en France<sup>284</sup>. Le couple eut quatre enfants. Lucien Lemoinne occupa plusieurs postes d'ingénieur au sein de compagnie privée dont la compagnie des chemins de fer de l'Ouest. Il fit ensuite carrière dans l'Administration au poste de sous-préfet de Saint-Denis en 1871 (remplacé en juin 1872)<sup>285</sup> et termina sa carrière comme directeur de l'asile de Saint-Maurice. Lucien Lemoinne était également Chevalier de la légion d'honneur depuis 1852<sup>286</sup>.

Nous ne savons pas pour quelle raison ni à quelle date précisément (après 1872) Amélie Deville entra à l'asile national de Saint-Maurice près de Vincennes, asile en théorie réservé aux ouvriers en convalescence. Son gendre, qui en était le directeur, l'y avait fait admettre. Elle y décéda le 10 avril 1875 à l'âge de 66 ans. C'est Lucien Lemoinne qui déclara son décès à l'état-civil et c'est lui aussi qui se chargea de réaliser les démarches de sa succession auprès du service de l'Enregistrement<sup>287</sup>. Amélie Deville n'avait laissé qu'une seule héritière, sa fille. Quant à la succession, elle ne comprenait que quelques effets mobiliers et des actions diverses pour un montant de 33 537 Fr<sup>288</sup>.

### Louise Félicité Deville

Félicité Deville, née en 1811, avait elle aussi suivi ses deux sœurs aînées au fil de leurs déplacements, à Paris de 1818 à 1824, puis en Guadeloupe. En 1830, elle rentra elle aussi à Paris. Deux ans plus tard, le 29 novembre 1832, elle épousa son cousin germain Louis Sainte-Claire Deville avec lequel elle avait été élevée<sup>289</sup>. Ce dernier était le fils aîné de Louis Deville<sup>290</sup> et de Charlotte Duvivier de Fontenay. À la mort de son

---

283. Ancien élève de l'école Centrale, promotion 1835.

284. AN-Paris, MC, ET/LXXXVI/1116. M<sup>e</sup> Rousse, 2 février 1852. Mariage entre Lemoinne et D<sup>elle</sup> Valeau.

285. AN-Pierrefitte, F/1bI/166/25. Dossier individuel de carrière.

286. AN-Paris, LH/1583/44. Dossier de Légionnaire.

287. AD Val-de-Marne. 3 Q 4. Table alphabétique des successions et absences, vol. 15, 1874-1877, p. 51, n° 92.

288. AD Val-de-Marne, 3 Q 369. Mutation par décès. Succession directe de Louise Joséphine Valeau, 5 octobre 1875.

289. AN-Paris, MC, ET/LXXXVI/1059. M<sup>e</sup> Rousse, 28 novembre 1832. Mariage entre Louis Joseph Sainte-Claire Deville, demeurant à la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), alors à Paris et Louise Félicité Deville, rue Laffitte, n°33.

290. Louis Joseph Deville fut le premier à rajouter le nom de Sainte-Claire à son patronyme. Né à Saint-Pierre, en 1779, il fut comme son frère élevé à Bordeaux. Comme lui, il ne put rester en Martinique en ayant fui la France. Il s'installa alors à New York et fonda par la suite une maison de commerce à Saint-Thomas, île des Petites-Antilles alors danoise (aujourd'hui, l'une des trois îles formant les îles vierges américaines). De son mariage avec Charlotte Duvivier de Fontenay, créole de Basse-Terre, il eut 7 enfants, parmi lesquels le géologue Charles Sainte-Claire Deville (il est l'auteur de la relation du tremblement de terre de 1843) et le chimiste, membre de l'Académie des sciences, Henri Sainte-Claire Deville dont les études sur l'aluminium l'ont fait connaître.

père, survenu à Paris en 1825, alors qu'il se destinait à une carrière dans la magistrature, Louis Sainte-Claire Deville dut rentrer aux Antilles pour s'occuper des affaires familiales et en particulier de *La Carlotta*, l'habitation familiale à Porto Rico.

Contrairement à son mari, Félicité Deville ne rentra qu'une seule fois en Guadeloupe, en 1834, pour assister au mariage de son frère aîné avec Caroline Champy. Elle s'installa ensuite définitivement en France (vers 1836) et s'établit à Marseille où son mari avait créé une société d'armement maritime. Elle y donna naissance à ses quatre enfants :

Louis Marie Joseph SAINTE-CLAIRE DEVILLE

o Marseille, 07, d. 08/10/1839

† Paris, 12/07/1840

Louis Marie Joseph SAINTE-CLAIRE DEVILLE

o Marseille, 09, d. 09/12/1842

† Rennes, 01/07/1890

Célibataire, sans postérité

Marie Claire Félicité SAINTE-CLAIRE DEVILLE

o Marseille, 19, d. 20/10/1845

† Rennes, 20/01/1902

× Nemours, 08/08/1864

Georges Vital LECHARTIER, doyen de la faculté de sciences de Rennes, Officier LH<sup>291</sup>

o Paris, 06, d. 07/01/1837

† Rennes, 05, d. 06/02/1903

Postérité

Henri Marie Amédée SAINTE-CLAIRE DEVILLE, commissaire général de la Marine<sup>292</sup>, Commandeur LH<sup>293</sup>

o Marseille, 30, d. 31/07/1847

† Versailles, 25/07/1936

Célibataire, sans postérité

Félicité Deville mourut le 11 novembre 1847, sans doute des suites de couche<sup>294</sup>. Elle est inhumée au cimetière du Père Lachaise à Paris dans la concession de la famille Deville. L'un des enfants du couple, Louis Sainte-Claire Deville, est l'auteur de *l'Histoire de la famille Deville* (1875). Il avait recueilli durant toute sa vie de nombreux documents familiaux (lettres, actes d'état-civil, souvenirs de ses parents et en particulier de son père...) sur la famille Deville, du Périgord aux Antilles, puis en France ; aidé par son jeune frère, Amédée Sainte-Claire Deville, qui, grâce à ces nombreux déplacements professionnels, pouvait accroître ces papiers de famille. Il semble que le manuscrit original était formé de huit cahiers.

---

291. AN-Paris, LH/1527/24. Dossier de Légionnaire.

292. SHD-M, CC<sup>7</sup> a 2240. Dossier individuel de carrière ; SHD, 86 GG<sup>2</sup>. Fonds Sainte-Claire Deville.

293. AN-Paris, LH/2440/12. Dossier de Légionnaire.

294. Son dernier fils, Henri Marie Amédée Sainte-Claire Deville était né le 30 juillet 1847.

Nous remercions M. Jean-Pierre Marteau de nous avoir communiqué le résumé en sa possession. Ce dernier fourmille de petites anecdotes et de renseignements sur toutes les branches familiales, malgré quelques erreurs chronologiques et un récit plutôt romancé.

À la mort de son épouse, Louis Sainte-Claire Deville continua à s'occuper de très près des affaires de sa femme qui avait laissé trois enfants mineurs. Il fut amené ainsi à effectuer de nombreux séjours aux Antilles, notamment en Guadeloupe. Vers 1855, Louis Sainte-Claire Deville se fixa définitivement à Marseille. Il y mourut le 3 février 1863. Jules Deville, son beau-frère, devint alors le tuteur de ses trois enfants.

#### Jules Joseph Deville<sup>295</sup>

Le second fils de Joseph Deville, Jules Deville, naquit en 1815 dans la maison familiale du quai Foulon. Après ses études à Paris, son père l'envoya aux États-Unis (il y était en 1837) pour étudier le commerce maritime. Il rentra ensuite en Guadeloupe, puis décida de s'établir à Marseille où il fonda avec Joseph Ricard une maison de commerce et d'armement maritime, sous le nom de *J. Ricard et J. Deville*. Négociant et armateur avisé, Jules Deville fonda également avec ses cousins Evremond et Armand Saint-Alary, eux aussi établis à Marseille, une société en nom collectif sous le nom de *J. Deville, E. et A. Saint-Alary* (1853)<sup>296</sup> ; une maison, particulièrement prospère. Très impliqué dans la vie publique marseillaise, Jules Deville fut juge au tribunal de commerce (1857 à 1860), puis membre de la chambre de commerce de Marseille (1863 à 1869). Il était également Chevalier de la Légion d'Honneur (1860)<sup>297</sup>.

Jules Deville avait épousé en 1843 Augustine Ricard, la fille de son associé, avec laquelle il eut quatre enfants, nés à Marseille entre 1843 et 1853 :

Joséphine Mathilde DEVILLE

o Marseille, 18, d. 20/11/1843

† Paris (8e arrond.), 05/01/1889

× Marseille, 08/04/1863

Joseph Philippe Auguste NOBLEMAIRE, ingénieur des Mines, Grand Croix LH<sup>298</sup>

o Dieuze, 27/04/1832

† Paris (8e arrond.), 24/11/1924

Postérité

Berthe Antoinette DEVILLE

o Marseille, 19, d. 20/07/1846

† Marseille, 27, d. 28/03/1850

---

295. Nous remercions M. Jean-Philippe Marteau de nous avoir communiqué une partie de ses archives familiales relatives à son aïeul.

296. ANOM, DPPC, NOT/GUA/2743, M<sup>e</sup> Thionville, 27 octobre 1868. Dépôt de procuration et acte de société entre J. Deville et E. et A. Saint-Alary. Acte sous seing privé du 7 et 9 avril 1853.

297. AN-Paris, LH/766/67. Dossier de Légionnaire.

298. AN-Paris, LH/1994/40. Dossier de Légionnaire.

Jules Armand Antony DEVILLE, négociant et armateur

o Marseille, 10, d. 11/03/1851

† Marseille, 02/06/1921

x Paris (9<sup>e</sup> arrond.), 08/09/1879

Valentine Benoitte Marie Antoinette Louise BERNARD de MARIGNY

o Aix-en-Provence, 09, d. 10/01/1857

† Bordighera (Italie), 30/04/1937

Postérité

Clémence Louise DEVILLE

o Marseille, 19/10/1853

† Paris, 09/05/1935

xa Marseille, 17/06/1873

Dieudonné Georges DARGNIES, ingénieur aux messageries maritimes

o Cour-Cheverny, 27, d. 28/06/1841

† La Ciotat, 21, d. 22/02/1876

xb Paris (8<sup>e</sup> arrond.), 21 mars 1891

Joseph Philippe Auguste NOBLEMAIRE (même que le précédent)

o Dieuze, 27/04/1832

† Paris (8<sup>e</sup> arrond.), 24/11/1924

Sans postérité

Jules Deville s'éteignit à Marseille, le 1<sup>er</sup> novembre 1879, au terme d'une longue maladie<sup>299</sup>. Son fils aîné, Jules Deville, lui succéda dans les affaires. Bien implanté dans le milieu du négoce marseillais, Deville fils su accroître les affaires familiales en consolidant ses liens avec ses parents les Saint-Alary, propriétaires de l'usine de Gardel au Moule. Ce dernier figure aussi parmi les actionnaires principaux de la *Compagnie des raffineries de la Méditerranée*, seconde entreprise de raffinage de sucre à Marseille après *Saint-Louis*. Pour assurer le développement de la raffinerie, de nombreuses usines guadeloupéennes expédiaient leurs sucres, parmi lesquelles l'usine Gardel<sup>300</sup>. Jules Deville fils sut ensuite étendre ses activités à toute la méditerranée.

### *Les derniers « occupants » du morne Darboussier*

La gestion de Darboussier dans les décennies 1850-1860

À la mort de Magdelaine Claveau (1834), ses ayant droit se partagèrent une masse active considérable constituée, entre autres, de nombreux biens immobiliers à Pointe-à-Pitre. Par un partage à l'amiable, *Darboussier* échut à Louise Lombard épouse Saint-Alary qui en devint la seule propriétaire<sup>301</sup>. Depuis 1830, elle s'était installée à Paris avec ses enfants et c'est son mari qui administrait la propriété. C'est également par son intermédiaire qu'elle consentit à vendre une infime partie de la propriété,

---

299. Roland Caty, Richard Eliane, Echinard Pierre, *Les Patrons du Second Empire : Marseille*, Paris, Picard/Cenomane, 1999, p. 129.

300. Schnakenbourg Christian, « La création des usines en Guadeloupe (1843-1884). Recherche sur la modernisation de l'industrie sucrière antillaise après l'abolition de l'esclavage », *Bulletin de la société d'histoire de la Guadeloupe*, n°141, p. 23.

301. *Supra* p. 26.

le long de la rue de la Source ; une portion de terre encore marécageuse de 50 pieds de façade et de 122 pieds de profondeur jusqu'à la mer (15 × 37 mètres)<sup>302</sup>. Evremond Saint-Alary autorisa même le nouveau propriétaire, Eugène Coureau, maître forgeron de son état et déjà propriétaire de la parcelle limitrophe, à recueillir du « tuffe » dans le morne pour combler et remblayer son terrain qu'il devait en outre s'engager à clôturer avec une barrière. La vente avait été consentie moyennant le prix de 15 000 Fr, payable en cinq termes égaux tous les ans. Toutefois Eugène Coureau fut dans l'impossibilité de tenir tous ses engagements de sorte qu'en 1845, Evremond Saint-Alary engagea des poursuites judiciaires. Finalement, au terme d'un traité amiable, Coureau rétrocéda le terrain à Louise Lombard ainsi que les constructions qu'il y avait fait édifier, une maison en bois à étage, couverte en aissantes et divisée en trois appartements. En échange Saint-Alary père lui donnait quittance du prix de l'acquisition<sup>303</sup>.

Jusqu'en 1854, année où il rentra en France, Evremond Saint-Alary administra la propriété de Darboussier au profit de sa femme. À son départ, son neveu Sylvestre Deville continua à entretenir cette propriété, à laquelle il était lui-même très attaché ; ayant inhumé au cimetière de Darboussier deux de ses filles, Marie et Antoinette, mortes à quelques semaines d'intervalle en 1842. Sylvestre Deville qui attachait beaucoup d'importance à ce patrimoine familial, s'en occupa jusqu'à son départ en 1868.

Qu'était devenu Darboussier durant ces décennies ? Nous savons que des hangars et des dépôts avaient été construits pour les besoins du chantier de bois, autrefois prospère du temps de la veuve Lombard. Certains de ces entrepôts avaient été loués, de façon discontinue, à des négociants pointois qui profitaient des autres installations de Darboussier, tel que les quais où les plus petits navires pouvaient directement accoster. Il semble que l'activité s'était considérablement ralentie à la fin de la décennie 1850. Pour preuve, en 1860, Louise Lombard, désormais veuve, accepta de louer à l'administration coloniale son établissement pour servir de cantonnement aux immigrants indiens à leur arrivée dans l'île. Le bail, qui prenait effet à compter du 27 août 1860 et pour une durée de trois, six ou neuf ans, fut signé par l'intermédiaire du mandataire de la rentière le 16 mai 1860<sup>304</sup>. Le loyer annuel se montait à 4 637 Fr, payable par trimestre. Louise Lombard s'engageait à fournir en l'état les hangars mais à mettre à disposition des immigrants l'eau nécessaire à leur alimentation, à raison de quatre litres par jour et par individu. Le bail comprenait une clause plutôt à leur avantage. Si l'Administration jouissait des bâtiments et du terrain le temps du séjour des immigrants, une fois les convois répartis sur les habitations, le propriétaire récupérait la jouissance de son établissement « pour en tirer le parti qui lui conviendra

---

302. AD Guadeloupe, 2 E 4-57. M<sup>e</sup> Léger, 30 mars 1837. Vente d'emplacement par M. et M<sup>me</sup> Saint-Alary à M. Coureau.

303. AD Guadeloupe, 2 E 4-89. M<sup>e</sup> Léger, 30 mars 1848. Résolution amiable par forme de transaction entre M. M. Saint-Alary, es nom et qualité, et Coureau d'une vente de terrain en cette ville par le premier au second.

304. ANOM, GUA/CORR/179. Délibérations du conseil privé de la Guadeloupe, 7 juin 1860. Approbation d'un bail pour le cantonnement des immigrants indiens à leur arrivée dans la colonie.

sans pouvoir changer aucun des aménagements propre à la destination et s'obligeant à le remettre à l'arrivée des convois dans un état de propreté convenable »<sup>305</sup>. Seule la dépose de sucre et de sirop lui était strictement interdite. Ainsi, la veuve Saint-Alary pouvait récupérer sa propriété plusieurs semaines car les convois d'immigrants indiens n'étaient pas si fréquents et d'une année à l'autre, ils pouvaient être restreints. Darbous sier fut ainsi louée à l'Administration jusqu'en 1867, année où la propriété fut vendue à Souques et Cail. Quant au cantonnement des immigrants indiens, il fut reconstruit sur un terrain de la pointe Fouillole.

### Sylvestre Deville et Caroline Champy

Le 2 avril 1834, Sylvestre Deville avait épousé à Pointe-à-Pitre Caroline Champy<sup>306</sup>, issue d'une famille de notables implantée à Pointe-à-Pitre dès le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. Son grand-père, Edmé Champy, originaire de Bourgogne, avait épousé Marie Barbe Arsonneau, créole originaire du Moule. Avocat au parlement, procureur à la Sénéchaussée de Pointe-à-Pitre, Edmé Champy eut de nombreux enfants, tous nés à Pointe-à-Pitre à l'exception de Théodore Antoine Champy, qui naquit à Charlestown aux États-Unis. Edmé Champy avait en effet fui la Révolution et émigré avec sa famille, peut-être dès 1793. Il demeura aux États-Unis plusieurs années, nouant des relations amicales et professionnelles avec d'autres familles, soient guadeloupéennes, soient américaines<sup>307</sup>.

Nous ne savons pas à quelle date Edmé Champy rentra en Guadeloupe avec sa famille. Il mourut à Pointe-à-Pitre dans sa maison de la rue des Abymes (rue Frébault) le 23 septembre 1820 à l'âge de 85 ans. Deux de ses fils marquèrent la vie publique pointoise dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Félix Champy (1787-1841) fut un docteur en médecine respecté et particulièrement influent. Son petit frère, Théodore Champy (1799-1877) fut avocat et avoué auprès du tribunal de première instance de Pointe-à-Pitre. Ce dernier fut surtout maire de Pointe-à-Pitre de 1843 à 1850. C'est durant sa mandature que se produisit le terrible tremblement de terre du 8 février 1843. Il fit preuve, au lendemain de la catastrophe, d'un activisme tout particulier pour la population, un dévouement qui lui valut la croix de Chevalier de la Légion d'Honneur.

Caroline Champy était la fille cadette de Félix Champy et de Sarah Cooper, citoyenne américaine née à New York en 1795, mariés dans la même ville en 1813<sup>308</sup>. Elle naquit à Pointe-à-Pitre le 7 décembre 1816. Sa naissance ne fut pas immédiatement constatée et il fallut un jugement du tribunal en 1834 pour qu'il soit inscrit sur les registres d'état-civil<sup>309</sup>. Le couple Deville/Champy eut sept enfants, tous nés à Pointe-à-Pitre.

---

305. *Ibid.*

306. ANOM, DPPC, NOT/GUA/2777. M<sup>e</sup> Thionville, 1<sup>er</sup> avril 1834. Contrat de mariage entre M. Deville et M<sup>lle</sup> Champy.

307. Deux de ses enfants se marièrent avec des citoyens américains. Un troisième épousa le consul des États-Unis à Pointe-à-Pitre.

308. Ce mariage fut légalisé à Pointe-à-Pitre le 9 juin 1817. Deux filles étaient déjà nées de leur union : Sophie Céline, 2 ans, et Adélaïde Caroline, 6 mois.

309. Pointe-à-Pitre, État-Civil, 31 mars 1834. Transcription de jugement du tribunal de Pointe-à-Pitre du 26 mars 1834.

Deux d'entre-eux, deux filles, moururent en bas-âge. Elles sont enterrées au cimetière de Darboussier.

Sylvestre Deville et Caroline Champy ne résidaient pas à Pointe-à-Pitre mais à Petit-Bourg, sur l'habitation *Le Pérou* sur laquelle ils s'étaient installés en 1851. Deville fils avait toutefois de nombreux intérêts à Pointe-à-Pitre, en particulier en tant que liquidateur des maisons de commerce qu'il avait fondé. Contrairement à son père, ses affaires n'avaient jamais été réellement florissantes et il connut plus souvent des revers en affaires que des fortunes.

#### Leur départ de la Guadeloupe

La fin de la décennie 1860 fut marquée pour Sylvestre Deville par un certain nombre de revers. Il abandonna le négoce pour tenter de sauver l'habitation *Le Pérou* qu'il avait administré plusieurs années au nom des héritiers Deville. Mais l'entretien de cette vaste propriété fut ruineux pour lui et il y sacrifia toute sa fortune. La sucrerie étant en situation d'indivision, il tenta de l'acquérir à plusieurs reprises. Ainsi, en 1866, il fut procédé à la vente sur licitation à la demande des parties<sup>310</sup>. La mise à prix de l'adjudication fut fixée à 60 000 Fr. Au terme des enchères, l'habitation fut adjugée dans un premier temps à Sylvestre Deville moyennant 75 000 Fr. Toutefois, quelques jours plus tard, une surenchère fut effectuée par la baronne de Mirbach, propriétaire voisine, et une nouvelle audience fut programmée. L'habitation fut finalement adjugée au négociant et entrepreneur Antoine Jouannet moyennant la somme de 110 000 Fr. Sylvestre Deville, compte-tenu de la mise à prix, n'avait même pas participé aux enchères !

L'année suivante, faute « d'avoir justifié de l'acquit des conditions de son adjudication », la vente prononcée en faveur d'Antoine Jouannet fut annulée. Il fut procédé à une nouvelle vente de l'habitation. Au terme des enchères, l'habitation fut adjugée à Marie Madeleine Louise Neau, épouse de Poyen, moyennant 117 500 Fr<sup>311</sup>. Cette dernière était la descendante d'Édouard Neau, premier propriétaire de l'habitation<sup>312</sup>, et fille de la baronne de Mirbach qui avait déjà tenté d'acquérir l'habitation. Sylvestre Deville, qui avait une fois de plus tenté de racheter ce patrimoine familial, sortit complètement ruiné de cette affaire, à tel point qu'il dut chercher un emploi pour subvenir aux besoins de sa nombreuse famille qui n'avait pas non plus été épargnée par les revers. En effet, ses deux filles aînées avaient perdu prématurément leurs époux respectifs, les laissant avec de très jeunes enfants que Deville fils avait à sa charge<sup>313</sup>.

Sylvestre Deville trouva dès le 19 juillet 1867 un emploi dans l'administration coloniale, au sein du service des contributions diverses, en devenant entreposeur des tabacs et agent spécial de l'entrepôt des tabacs

---

310. AD Guadeloupe, 4 Q 1074. Vol. 264, art. 3. Adjudication tranchée au profit de S<sup>r</sup> Jouannet [de l'habitation *Le Pérou*].

311. AD Guadeloupe, 4 Q 1075. Vol. 265, art. 37. Adjudication de l'habitation *Le Pérou*.

312. *Supra*, p. 45.

313. Le négociant Victor Berthemet, époux d'Amélie Deville, mourut en 1855, laissant trois jeunes enfants de 3 ans, 2 ans et 9 mois. Son beau-frère, Peter Suau, décéda un an après son mariage avec Laure Deville, laissant un fils posthume.

de Pointe-à-Pitre ; un emploi d'agent préposé à la garde et à la vente du tabac, dont l'État avait le monopole, aux appointements de 6 000 Fr par an<sup>314</sup>. Il ne resta pas très longtemps à ce poste. Dès mai 1868, Deville fils sollicita un congé pour aller en France pour y rétablir sa santé. Il fit alors de son fils Émile son mandataire spécial au sein de l'entrepôt des tabacs, lui donnant pouvoir de signature sur ses affaires durant « toute la durée de sa maladie »<sup>315</sup>, un intérim qui fut accepté par l'Administration.

En septembre 1868, Sylvestre Deville quitta la Guadeloupe avec sa femme et sa fille (sans doute Félicie, la plus jeune). Ils embarquèrent sur le paquebot *Le Nouveau Monde* en partance pour Saint-Nazaire<sup>316</sup>. L'un de leur enfant, Laure Deville, veuve Suau, s'était déjà installée en France (à Toulouse ?), sans doute dès 1865, où elle s'occupait de l'éducation de son fils unique Pierre Suau. La visite médicale que Sylvestre Deville fit à Nantes confirma son état de santé avec un « affaiblissement général suite d'une congestion cérébrale »<sup>317</sup>. Un congé de six mois lui fut accordé. Sylvestre Deville s'installa à Toulouse, boulevard Louis Napoléon (actuel boulevard de Strasbourg) et fut bientôt rejoint par ses autres enfants<sup>318</sup>. À Toulouse vivait l'une de ses cousines, Claire Sainte-Claire Deville, la plus jeune des filles de Louis Sainte-Claire Deville et de Charlotte Duvier. Elle avait épousé Théophile Dragon de Gomicourt, un haut fonctionnaire de l'administration des douanes en poste à Toulouse.

En février 1869, peu avant l'expiration de son congé, Sylvestre Deville donna définitivement sa démission et recommanda son fils Émile pour lui succéder<sup>319</sup>. Sylvestre Deville s'éteignit le 5 janvier 1879 à Toulouse, à l'âge de 63 ans ; il vivait alors rue de la Pomme. Son décès fut déclaré à l'état-civil par un architecte et un gantier. L'année suivante, l'Administration fit établir un certificat d'indigence, preuve que Sylvestre Deville finit sa vie complètement désargenté, voir dans la misère<sup>320</sup>. Les mêmes, sans doute des amis de la famille, déclarèrent le décès de Caroline Champy, qui s'éteignit, à la même adresse, le 17 mai 1881, à l'âge de 64 ans<sup>321</sup>. L'un et l'autre ne laissèrent aucun bien en succession à leurs cinq enfants encore vivants.

### Émile Deville, dernier représentant de la famille en Guadeloupe

Un seul fils de Sylvestre Deville et de Caroline Champy resta en Guadeloupe après le départ de ses parents : Émile Deville. Né à Pointe-à-Pitre

---

314. ANOM, EE 704 (16). Dossier individuel de carrière.

315. ANOM, DPPC/NOT/GUA/2742. M<sup>e</sup> Thionville, 9 mai 1868. Procuration par S. Deville à E. Deville.

316. ANOM, EE 704 (16). État nominatif des passagers appartenant au service de la Marine et des Colonies débarqués à Saint-Nazaire du paquebot ci-dessus désignés, Saint-Nazaire, 24 septembre 1868.

317. ANOM, EE 704 (16). Certificat médical de M. Deville, Nantes, 24 septembre 1868.

318. Il s'agissait d'Amélie Deville, veuve Berthemet et de ses trois enfants et de Georges Deville, le plus jeune de ses fils.

319. ANOM, EE 704 (16). Lettre de Sylvestre Deville au ministre de la Marine et des Colonies, 12 février 1869.

320. AD Haute-Garonne, WQ 7592, 2<sup>e</sup> bureau, volume 3. Table des successions et absences. Deville Louis Joseph Marie. Nous remercions Bernadette Rossignol d'avoir mené ces recherches aux archives départementales.

321. AD Haute-Garonne, WQ 7579, 1<sup>er</sup> bureau, volume 46. Table des successions et absences. Champy Adélaïde Caroline.

en 1844, il ne quitta jamais l'île. En 1868, à l'âge de 24 ans, il succéda à son père à la tête de l'entrepôt des tabacs de Pointe-à-Pitre. Sylvestre Deville avait recommandé son fils auprès de l'Administration car le maintien de cet emploi dans la famille était vital pour lui, comme il l'expliquait dans sa lettre :

« Je crois donc avoir quelques droits à demander que la continuation de ces fonctions soient accordées à mon fils. Vous savez également que je suis privé de tout autre moyen d'existence et que si cette place n'était pas conservée à mon fils, je serais dans le dénuement le plus absolu »<sup>322</sup>.

Émile Deville qui était déjà son fondé de pouvoir et qui assurait déjà de façon intérimaire le poste de son père fut définitivement commis-sionné à cet emploi par le gouverneur, par l'arrêté du 29 avril 1869<sup>323</sup>. Néanmoins, il semble qu'il quitta assez rapidement son emploi pour s'adonner au négoce. En effet, il est désigné dans plusieurs documents administratifs de la fin de la décennie comme commis de négociant, un poste de subalterne dans les maisons de commerce.

En 1867, Émile Deville s'était porté acquéreur de l'habitation-sucrerie *Montourment* à Baie-Mahault, de 109 hectares, moyennant 32 000 Fr<sup>324</sup>. L'habitation comprenait une maison de maître en mauvais état et plusieurs dépendances. Le moulin, à rôles verticaux, était actionné par une roue hydraulique alimenté par l'eau provenant de la rivière de Baie-Mahault voisine et acheminée par un canal en maçonnerie. Il tenta de faire fructifier son unité de production, où travaillait une quinzaine de travailleurs indiens et autant de créoles, mais fut contraint de solliciter pour ce faire, dès 1868, un prêt de 25 000 Fr auprès du crédit foncier colonial, hypothéquant par la même occasion son habitation. Dans un contexte économique où seules les grandes usines centrales pouvaient se maintenir à flot, Émile Deville fut rapidement dans l'impossibilité de rembourser ses annuités, malgré les emprunts qu'il contracta et pour lesquels il fut obligé d'hypothéquer à nouveau son habitation<sup>325</sup>. Toutes ses démarches furent vaines car le crédit foncier colonial prit possession de l'habitation à titre de séquestre et procéda ensuite à sa vente par expropriation forcée. Ce fut chose faite le 30 octobre 1873<sup>326</sup>.

Émile Deville quitta alors Baie-Mahault et s'installa à Petit-Canal où il trouva un emploi de contremaître d'usine, sans doute à l'usine Clugny. Il mourut à Pointe-à-Pitre, en janvier 1892, « maison de la demoiselle Citardy, rue de Brissac, où il demeurait passagèrement ». Le décès fut déclaré par deux de ses cousins, membres de la famille Saint-Alary. Émile Deville était âgé de 48 ans ; il était célibataire et sans postérité. Avec lui

---

322. ANOM, EE 704 (17). Lettre de Sylvestre Deville au chef du service des contributions diverses, 12 février 1869.

323. ANOM, EE 704 (17). Lettre du gouverneur au ministre, 5 mai 1869. Avis de la nomination de M. Deville fils comme entreposeur des tabacs à la Pointe-à-Pitre.

324. AD Guadeloupe, 4 Q 1080. 25 juillet 1867, n° 24. Vente par M. J. B. Kaifort à M. E. Deville fils de l'habitation *Montourment* (acte de vente conclu par M<sup>e</sup> Louis Thionville, notaire à Pointe-à-Pitre, le 23 juillet 1867).

325. AD Guadeloupe, 2 E 4-141. M<sup>e</sup> Léger, 23 mai 1873. Affectation hypothécaire par M. Émile Deville fils au profit de M. Saint-Clair Jugla de l'habitation *Montourment*.

326. AD Guadeloupe, 4 Q 1154. 11 décembre 1873, n° 49. Adjudication de l'habitation *Montourment*, adjugée à Georges Descamps.

s'éteignit la branche pointoise de la famille Deville. Émile Deville est-il inhumé au cimetière de Darboussier ? Nous ne pourrions répondre avec certitude. Toutefois, une tombe totalement anépigraphique, situé dans l'enclos n° 1, pourrait être la sienne (tombe n° 5).

#### E. LE MORNE DARBOUSSIER COMME SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ SUCRIÈRE DE LA POINTE-À-PITRE

##### *Décès et succession d'Evremond Saint-Alary*

Evremond Saint-Alary était rentré définitivement à Paris en 1854. Cependant, il continua à suivre de très près ses affaires en Guadeloupe, secondé efficacement par son fils aîné Evremond<sup>327</sup>. Parmi ses propriétés se trouvait l'habitation familiale de *Sainte-Marie* au Moule, reçue en succession, mais également toutes les autres unités qu'il avait racheté (Deville, Chazeau, Castets...). Négociant avisé, Saint-Alary père avait poussé ses fils à créer une maison de commerce à Marseille où Armand Saint-Alary, son fils cadet, s'installa. Il avait pour se faire consenti à leur avancer une somme de 400 000 Fr<sup>328</sup>. Entre les deux frères, les choses étaient clairement établies. Evremond fils faisait les voyages en Guadeloupe et s'occupait des habitations et de l'export des sucres depuis Pointe-à-Pitre ; à Marseille, Armand se chargeait de la transformation et de l'écoulement de la production. Les affaires d'Evremond Saint-Alary père étaient florissantes et sa fortune considérable et aux dires de Louis Sainte-Claire Deville, il mourut en laissant une fortune colossale de « 6 à 9 millions » de francs.

Evremond Saint-Alary s'éteignit le 17 février 1860, dans son domicile parisien de la rue de Sèze (9<sup>e</sup> arrondissement), à l'âge de 77 ans. Son inventaire après décès fut réalisé le 12 mai suivant<sup>329</sup>. Les époux Saint-Alary vivaient dans l'opulence d'un vaste appartement au 4<sup>e</sup> étage de leur immeuble. Ils n'étaient pas pour autant propriétaires. Les biens d'Evremond Saint-Alary étaient importants. Non seulement il possédait en Guadeloupe de nombreuses habitations et biens mobiliers, principalement à Pointe-à-Pitre, mais encore il avait recueilli plusieurs successions bénéficiaires, celles de ses parents et celles de ses frères, décédés sans postérité. Il possédait en outre des intérêts multiples, en Guadeloupe, à Marseille et à l'étranger (New York) et autant dans des actions diverses et variées totalisant plus de 2 millions de francs. Quant à sa succession, elle fut réglée deux ans plus tard au profit de sa femme et de ses quatre enfants<sup>330</sup>.

---

327. Remerciement à M. Gérard Robert Claret pour les renseignements fournis sur la famille Saint-Alary.

328. AN-Paris, MC, ET/I/1101, M<sup>e</sup> Desprez, 6 avril 1853. Obligation par Louis Benoni Evremond Saint-Alary, de Paris, rue de Sèze, n°4 et de Louis Eugène Armand Saint-Alary, de Marseille, à Nicolas Evremond Saint-Alary et à Louise Adélaïde Lombard, son épouse, de la Guadeloupe, de 400 000 Fr.

329. AN-Paris, MC, ET/I/1171, M<sup>e</sup> Desprez, 12 mai 1860. Inventaire après le décès de M. Saint-Alary.

330. AN-Paris, MC, ET/I/1198, M<sup>e</sup> Desprez, 29 septembre 1862. Liquidation des biens dépendant de la communauté de biens d'entre le S<sup>r</sup> Nicolas Evremond de Saint-Alary et M<sup>me</sup> Louise Adélaïde Lombard, sa femme, et de la succession dudit S<sup>r</sup> Saint-Alary.

Désormais, aidé par ses fils et en particulier par son aîné, Louise Lombard continua à s'occuper de façon remarquable de ses biens en Guadeloupe, n'hésitant pas à accroître son patrimoine au gré de nouvelles opportunités. Elle se porta ainsi acquéreuse, en 1867, de deux nouvelles habitations :

- L'habitation-sucrerie *Sainte-Catherine*, au Moule, de 113 hectares, moyennant 66 000 Fr<sup>331</sup>,
- L'habitation *Cornette*, à Petit-Canal, limitrophe de l'habitation Deville, de 130 hectares, moyennant 18 000 Fr<sup>332</sup>.

Par ce biais, elle continuait à alimenter la maison de commerce de Marseille laquelle trouva, à partir de 1865, un nouveau débouché pour ses sucres au travers des *Raffineries de la Méditerranée* dont l'un de ses fondateurs était son second fils Armand Saint-Alary<sup>333</sup>. En Guadeloupe également, Evremond Saint-Alary su répondre à l'évolution du marché du sucre en modernisant la vieille habitation de *Sainte-Marie* qui devient l'usine Gardel en 1870, du nom de son aïeule.

#### *Le projet d'Ernest Souques et de Jean-François Cail pour Darboussier*

Au début de la décennie 1860, deux industriels, l'usinier créole Ernest Souques et le manufacturier parisien Jean-François Cail s'associèrent en Guadeloupe pour développer l'économie sucrière. Cail avait déjà de nombreux intérêts dans les colonies françaises et en Guadeloupe en particulier. Il s'était déjà associé avec le père d'Ernest Souques, Aman Souques, pour concourir au développement de l'usine de Beauport à Port-Louis, l'une des plus grosse usine centrale de l'île ; laquelle drainait les cannes récoltées dans tout le nord de la Grande-Terre. Jean-François Cail favorisa la modernisation de Beauport par l'équipement de l'usine et avec Ernest Souques, il fonda la *Société de la sucrerie Beauport* dont Souques devint le gérant (1864).

Quelques années plus tard, l'industriel guadeloupéen, qui s'était affirmé dans le monde sucrier colonial, fut l'instigateur d'un projet d'usine centrale en plein cœur de Pointe-à-Pitre et toujours avec Jean-François Cail. Plusieurs usiniers guadeloupéens avaient déjà émis le vœu de créer une grande usine centrale mais le lieu, à Saint-François, à Baie-Mahault, aux Abymes, portait à discussion. Mais pour Souques, cette usine n'avait de sens que si elle était implantée là où les productions pouvaient être immédiatement embarquées et envoyées en Europe, c'est-à-dire à proximité d'un port. Or, Pointe-à-Pitre était à cette époque le principal port de la Guadeloupe, bien avant celui du Moule, et la modernisation que le gouverneur Frébault avait engagée (approfondissement du chenal, curage des rives à Darboussier et Fouillole...) à partir de 1862 faisait du plan d'eau le principal mouillage des Antilles<sup>334</sup>.

331. AD Guadeloupe, 2 E 11-113. M<sup>e</sup> Thionville, 20 mai 1867. Vente de l'habitation *Sainte-Catherine* à M<sup>me</sup> veuve Saint-Alary.

332. ANOM, DPPC, GUA/NOT/2741. M<sup>e</sup> Thionville, 5 juillet 1867. Vente de l'habitation *Cornette* au Canal par les héritiers Chérot-Lasalinière à M<sup>me</sup> veuve de Saint-Alary.

333. Christian Schnakenbourg, « La Compagnie Marseillaise de Sucrerie Coloniale. Histoire de l'usine Blanchet de 1860 à 1933 », BSHG, n° 119-120, 1999, p. 23.

334. Bruno KISSOUN, « Pointe-à-Pitre, Frébault et son port », *Les cahiers créoles du patrimoine de la Caraïbe*, vol. 5, tome 1, Pointe-à-Pitre, CRDP, 2012, p. 60-64.

Alors que s'opposaient les partisans de plusieurs emplacements, Souques proposa d'établir à Darboussier cette grande usine centrale. Dans une lettre, non signée et en réponse à une autre lettre proposant d'établir cette usine à Saint-François<sup>335</sup>, publiée dans *Le commercial de la Pointe-à-Pitre* en mai 1866, il exposa tous les avantages d'un tel site :

« Le point où devrait être établi l'usine, c'est d'Arboussier. Machines, charbons, cannes, sucres, tout serait débarqué et embarqué à pied d'œuvre. Les habitations, c'est toute la côte ; Goyave, Petit-Bourg, Baie-Mahault, et d'autre part, Abymes et Gosier. Un ou plusieurs bateaux à vapeur remorqueraient les cannes prises aux embarcadères ; un chemin de fer amènerait celles des Abymes »<sup>336</sup>.

Souques et Cail qui murissaient sans doute leur projet depuis des mois, voire quelques années, et qui étaient très probablement déjà en contact avec la veuve Saint-Alary, savaient que Darboussier se prêtait à leur projet industriel. Progressivement, Souques réussit à convaincre les usiniers car son projet n'était viable que si les cannes produites sur les habitations étaient effectivement acheminées à Darboussier. À Paris, Jean-François Cail joua nécessairement un rôle déterminant auprès de la veuve Saint-Alary, favorisé par leur proximité géographique. En effet, l'un et l'autre résidait boulevard Malesherbes, Louise Lombard dans les appartements d'un immeuble au n° 10, Cail dans son nouvel et luxueux hôtel particulier au n° 56, achevé en 1865 (actuel hôtel de ville du 8<sup>e</sup> arrondissement). Lorsqu'Ernest Souques le rejoignit en 1867, alors que l'Exposition universelle battait son plein, le compromis de vente était déjà acté.

### *La vente de Darboussier*

Très tôt, dès le début de la décennie 1860, des tractations avaient été lancées entre Cail et Souques et la veuve Saint-Alary pour acquérir Darboussier. Nous les savons en relation d'affaires dès cette époque. En effet, Louise Lombard avait consenti dès 1866 à louer à Jean-François Cail l'un de ses terrains, rue de Nozières<sup>337</sup>. En 1867, elle se décida à vendre la propriété familiale de Darboussier à Jean-François Cail et à Ernest Souques. La transaction fut réglée par M<sup>e</sup> Amy, le notaire de Cail, le 17 septembre 1867. C'est le seul acte notarié qui mentionne « un cimetière de famille situé au sommet d'un morne »<sup>338</sup>. La vente de Darboussier comprenait tous « les bâtiments et baraquements » existant sur les sept hectares du site ; à l'exception d'un « petit pavillon servant de pied à terre » et d'une maison divisée en trois appartements, située sur le chemin de la Source, que la veuve Saint-Alary s'engageait à faire démolir.

---

335. L'historien Jules Ballet prétend qu'Ernest Souques est l'auteur de cette lettre. Christian Schnakenbourg, « La création des usines en Guadeloupe (1843-1884). Recherche sur la modernisation de l'industrie sucrière antillaise après l'abolition de l'esclavage (2<sup>e</sup> partie) », *Bulletin de la société d'histoire de la Guadeloupe*, n° 141, 2005, p. 6 et note 17.

336. *Le commercial de la Pointe-à-Pitre*, 26 mai 1866.

337. ANOM, DPPC, GUA/NOT/2740. M<sup>e</sup> Thionville, 4 avril 1866. Bail d'un terrain, rue de Nozières n° 3, par M<sup>me</sup> veuve et les héritiers Saint-Alary à M. J. F. Cail et C<sup>ie</sup>.

338. AN-Paris, MC, ET/XL/408. M<sup>e</sup> Amy, 18 septembre 1867. Vente par M<sup>me</sup> Saint-Alary à M. M. Cail et Souques.

La vente était consentie moyennant 200 000 Fr ; une somme totalement acquittée le 10 février suivant.

Quelques jours plus tard, Cail et Souques déposait chez M<sup>e</sup> Amy les statuts de la *Société sucrière de la Pointe-à-Pitre, E. Souques et Cie*<sup>339</sup> ; une société de commandite par actions au capital de 2 400 000 Fr. Parmi les actionnaires de la nouvelle société se trouvaient Louise Lombard et son fils Evremond Saint-Alary, la première avait souscrite au capital à hauteur de 50 000 Fr ; le second pour 10 000 Fr<sup>340</sup>. Souques était seul « gérant responsable » ; Cail apportait en contrepartie les appareils de l'usine, laquelle devait être rapidement édifiée. Les perspectives étaient alors établies : l'usine devait être à même de fonctionner dès la campagne 1868-1869 et fournir 50 à 60 millions de kilogrammes de sucre par campagne. Souques retourna en Guadeloupe quelques semaines plus tard et engagea les travaux de l'usine qui devait devenir la plus grande unité de production des Antilles françaises.

#### *Décès et succession de Louise Lombard*

En 1871, à l'âge de 82 ans, Louise Lombard prépara sa succession au profit de ses trois enfants encore vivants. Devant M<sup>e</sup> Massion, notaire à Paris, elle dicta ses dernières volontés<sup>341</sup> :

- à son fils aîné, Evremond Saint-Alary, qui s'était occupé durant toute sa vie de ses affaires en Guadeloupe, au détriment d'une vie de famille, elle céda l'habitation Sainte-Marie au Moule<sup>342</sup>,
- à sa petite-fille et filleule, Marie Joséphine Amélie Saint-Alary (elle portait les mêmes prénoms que sa tante), elle légua une somme de 50 000 Fr,
- à un autre de ses petits-fils, Evremond Saint-Alary (le troisième à porter ce prénom), une autre somme de 20 000 Fr,
- à sa nièce, Joséphine Deville, établie à Basse-Terre, Louise Lombard institua une rente annuelle et viagère de 2 000 Fr
- à la fille de cette dernière, Marie Valeau, elle légua une somme de 10 000 Fr, payable soit à son mariage, soit au décès de sa mère<sup>343</sup>,
- enfin, Louise Lombard en fit de même pour Jules Deville, son neveu, avec une somme de 5 000 Fr.

Quelques mois plus tard, Louise Lombard vendit à Charles Devezeaux, marquis de Rancougne, trois de ses propriétés<sup>344</sup>. Le marquis de Rancougne

---

339. *Ibid.*, 27 septembre 1867. Statuts de la société sucrière de la Pointe à Pitre. Ernest Souques et C<sup>ie</sup>, commandite par action.

340. Avec cette somme, Louise Lombard était le 5<sup>e</sup> souscripteur après Cail, Souques et les Dormoy père et fils.

341. AN-Paris, MC, ET/XXXIV/1299. M<sup>e</sup> Massion, 10 mai 1871. Testament de M<sup>me</sup> de Saint-Alary.

342. Celle-ci était en fait formée par trois unités : *Sainte-Marie, Sainte-Louise* et *Sainte-Catherine*.

343. Marie Valeau ne s'étant pas mariée, ce legs fut délivré à la mort de Joséphine Deville. ANOM, DPPC, GUA/NOT/1047. M<sup>e</sup> Gascon, 12 juillet 1888. Délivrance de legs par Louis Bénoni Evremond de Saint-Alary à Marie Valeau.

344. AN-Paris, MC, ET/XXXIV/1304. M<sup>e</sup> Massion, 13 septembre 1871. Vente par M<sup>me</sup> veuve de Saint-Alary à M<sup>r</sup> le marquis de Rancougne.

avait de nombreux intérêts en Guadeloupe. Il avait créé l'usine centrale de Clugny à Petit-Canal (1862), construite sur les plans de l'ingénieur Henri de Dion. Louise Lombard consentit à lui vendre ses trois propriétés de Petit-Canal : les habitations *Castets* et *Cornette* et surtout la grande habitation familiale *Deville*. Ces trois habitations étaient contiguës et la vente fut consentie moyennant 400 000 Fr ; une transaction qui rapporta à Louise Lombard une belle plus-value<sup>345</sup>.

Louise Lombard s'éteignit dans un appartement au premier étage d'un immeuble, rue de Luxembourg (1<sup>er</sup> arrondissement, actuelle rue Cambron) où elle avait emménagé après la vente de Darboussier, le 30 décembre 1871. Son décès fut déclaré par le fils naturel de son cousin, Louis Claveau, lieutenant au 5<sup>e</sup> régiment de Hussards. Son inventaire après décès fut réalisé par M<sup>e</sup> Ducloux au début de l'année suivante<sup>346</sup>. Sa fortune était considérable, bien plus importante que celle de son époux. Louise Lombard possédait encore de nombreux biens en Guadeloupe, dont cinq terrains à Pointe-à-Pitre (quai Foulon, quai Lardenoy, angle du quai Foulon et de la rue Champy, rue de Nozières et à l'angle de la rue de Nozières et de la rue Täscher). Les maisons qui y existaient avaient été détruites par le grand incendie du 18 juillet 1871. La terre de Porto Rico faisait encore partie de son patrimoine tout comme les habitations *Sainte-Marie*, *Sainte-Louise* et *Sainte-Catherine* au Moule et *Chazeau* (également appelée *Séricat*), une habitation en friche aux Abymes. Leurs valeurs étaient encore considérables (près de 300 000 Fr) tout comme les multiples actions, obligations et autres rentes que Louise Lombard possédait dans divers fonds (chemin de fer, banque, assurances, sociétés de crédit et industrielles...) en France et à l'étranger, principalement aux États-Unis. Sa succession se composait d'une masse active de plus de cinq millions de francs.

La liquidation de sa succession fut réglée quelques mois plus tard, au terme d'un partage partiel<sup>347</sup>, puis définitif<sup>348</sup>. Dans un premier temps, les trois héritiers souhaitèrent se partager les valeurs mobilières se rapportant aux titres et obligations de la succession se trouvant à Paris. Le notaire dans l'impossibilité de fournir d'une manière absolue à chaque ayant droit un tiers de toutes les valeurs procéda à la réalisation de trois lots plus ou moins équitables, soit tout de même pour chacun une masse active nette de 1 210 000 Fr. Au terme d'un tirage au sort, chaque lot fut attribué aux trois cohéritiers. À l'issue de la liquidation définitive, les valeurs immobilières (terrains de Pointe-à-Pitre) restèrent en commun entre les héritiers, à l'exception de l'habitation *Sainte-Marie* au Moule que Louise Lombard avait attribué à son fils aîné en vertu de son testament. Quant aux valeurs mobilières, constituées par des titres américains (fonds d'États et de villes, actions et obligations de banques et de compagnies de chemin de fer...), elles s'élevaient à près de deux millions de

---

345. Les habitations *Castets* et *Cornète* avaient été achetées moyennant 48 000 Fr. Quant à l'habitation *Deville*, elle était estimée à 100 000 Fr.

346. AN-Paris, MC, ET/XXVI/1321. M<sup>e</sup> Ducloux, 13 janvier 1872. Inventaire après le décès de M<sup>me</sup> de Saint-Alary.

347. AN-Paris, MC, ET/XXVI/1326. M<sup>e</sup> Ducloux, 15 juillet 1872. Partage partiel de la succession de M<sup>me</sup> veuve de Saint-Alary.

348. Paris, MC, ET/XXVI/1329. M<sup>e</sup> Ducloux, 14 novembre 1872. Liquidation et partage de M<sup>me</sup> veuve de Saint-Alary.

francs, lesquelles furent attribuées pour un tiers à chaque cohéritier au terme d'un nouveau tirage au sort.

## F. DESCRIPTION GÉNÉRALE DU CIMETIÈRE DE DARBOUSSIER

### *Enclos n° 1*

Le premier enclos, le plus ancien, comprend six tombes. Quatre d'entre-elles possèdent des inscriptions gravées sur une plaque de marbre, sur la dalle de la pierre tombale ou sur l'enduit recouvrant la tombe (tombes n° 1, 3, 4 et 6). La lecture des inscriptions reste aisée et les défunts facilement identifiables, à une exception. Deux autres sépultures, dont l'une très dégradée, sont totalement anépigraphiques (tombes n° 2 et 5). Pour l'une d'entre elle, le nom du défunt est aisé à identifier.

Tombe n° 1. Silvestre LOMBARD.

Inscription :

Cy Git

SILVESTRE LOMBARD

Né à Sameac en Bigorre le 20 Décembre 1748

& décédé à la Pointe-à-Pitre le 24 Janvier 1808

Passant respecte sa cendre il pratique toutes les vertus

Dimension du monument funéraire (longueur, largeur, profondeur) :  
161 × 76 × 66 cm.

Description : Cette tombe est la mieux conservée du cimetière et la dédicace, pour le moins curieuse, en est sans doute pour beaucoup. Le tombeau de forme rectangulaire était recouvert de plaques de marbres aux teintes roses ; les angles soulignés par des blocs également en marbre. Une imposante dalle octogonale, aujourd'hui renversée sur un côté, aux arrêtes taillées, recouvrait l'ensemble. Des traces montrent que cette dalle était surmontée par d'autres éléments funéraires (colonne, urne, buste ?) reposant sur une seconde dalle plus petite. Une base de colonne de forme ovale, brisée en quatre morceaux, et retrouvée dispersée dans les deux enclos pourrait appartenir à ce monument funéraire. Le tombeau repose sur une imposante plate-forme, réalisée en pierre calcaire, dessinant quatre marches, qui étaient entièrement recouverte d'un enduit.

Tombe n° 2. Magdelaine CLAVEAU

Pas d'inscription

Dimension du monument funéraire : 161 × 76 × 66 cm.

Description : Cette tombe est identique à la tombe n° 1 bien que plus dégradée. La grande dalle octogonale a été brisée. À proximité subsistaient des éléments, également brisés, de la seconde petite dalle. Les marbres ont partiellement disparu<sup>349</sup> et la maçonnerie de remplissage, en pierre calcaire de la Grande-Terre, est désormais apparente et en partie écroulée. Entre les tombes n° 1 et 2 subsiste un dallage de carreaux de briques roses. Cette sépulture est probablement celle de Magdelaine Claveau, décédée en 1834.

---

349. En 2004, au début de notre enquête, il subsistait un seul parement en marbre.

Tombe n° 3. Jean Louis Marie Michel CLAVEAU

Inscription :

†

CL<sup>350</sup>

LOUIS MARIE MICHEL

CLAVEAU

DECEDE LE 12 MARS 1857

DANS SA 53<sup>ME</sup> ANNEE

PRIEZ POUR LUI

Dimension du monument funéraire (longueur, largeur, hauteur) :  
195 × 100 × 26 cm.

Description : Le monument funéraire de Louis Claveau est très dégradé. La pierre tombale, pourtant très imposante, a été déportée sur le côté et le contenu de la tombe a été pillé (sans doute il y a de nombreuses années). Le remplissage était formé de pierre calcaire. En revanche, la paroi était en maçonnerie de briques et les faces extérieures étaient recouvertes par des plaques de marbre. Le monument était recouvert par une dalle en pierre portant l'inscription.

Tombe n° 4. Louis Jean CLAVEAU

Inscription :

†

LOUIS JEAN CLAVEAU

DECEDE LE 24 JANVIER 1848

DANS SA 74<sup>ME</sup> ANNEE

PRIEZ POUR LUI

Dimension du monument funéraire : 195 × 100 × 26 cm.

Description : Le monument funéraire est formé d'un massif en maçonnerie (calcaire, briques), recouvert d'un enduit, sur lequel reposait une imposante dalle en pierre. Celle-ci a aussi été déportée sur le côté et toute la partie basse de la dalle est manquante. Les tombes n°3 et 4, strictement identiques, reposent sur une même plate-forme.

Tombe n° 5. Personnage inhumé inconnu

Pas d'inscription

Dimension du monument funéraire : 174 × 71 × 50 cm.

Description : Cette tombe, probablement en pierre calcaire et en brique, est entièrement recouverte d'un enduit ancien. Elle ne dispose d'aucune inscription ; sans doute dès l'origine, car aucune trace de scellement d'une plaque n'est visible. Il se pourrait que cette tombe soit une sépulture postérieure à 1867, c'est-à-dire à l'année de la vente de Darbousier à Souques et Cail. Il pourrait s'agir de la tombe d'Émile Deville, le seul fils de Sylvestre Deville et de Caroline Champy resté en Guadeloupe et mort en 1892. Seule cette hypothèse est à ce jour envisageable.

---

350. CL, lettres entrelacées pour Claveau Louis ?

Tombe n° 6. Aglaé Stéphane DE[...]

Inscription :

†

CI GIT

AGLAE STEPHANE

DE[.....]

[.....]

LE 1 [.....]BRE

[.....]

Dimension du monument funéraire : 167 × 63 × 29 cm.

Description : Le monument funéraire, en pierre calcaire et en brique, est recouvert d'un enduit. Malheureusement celui-ci a été en partie détérioré, à l'endroit où se trouvait l'inscription de sorte que le nom de la personne inhumée et la date de son décès nous sont inconnus. De qui pourrait-il s'agir ? Est-ce un membre de la famille « DEVILLE » qui n'aurait pas été identifié comme le laisse supposer les deux premières lettres ? Cette hypothèse reste peu probable. Est-ce au contraire le début du mot « DÉCÉDÉ » ou le début d'un autre nom de famille ? En l'état actuel de nos connaissances, nous ne pourrions répondre à cette interrogation. Seule certitude, ce monument funéraire est proche stylistiquement de la tombe n° 5 (même type d'enduit) et il n'est pas impossible qu'il s'agisse là aussi d'une sépulture tardive.

En résumé, dans cet enclos, deux tombes sont anépigraphiques et à leur égard, nous ne pouvons formuler que des hypothèses sur les personnes qui seraient enterrées. Ainsi, nous pouvons présumer, quasiment avec certitude, que Magdeleine Claveau, morte le 20 juillet 1834, est inhumée dans la tombe jouxtant celle de Silvestre Lombard, une hypothèse fondée sur les similitudes des deux tombes. Ces deux dernières tombes occupent d'ailleurs à elles seules les deux-tiers de l'enclos. Les monuments funéraires de Louis Jean Claveau et de son fils Louis Claveau, également très proche stylistiquement, sont disposés sur une même plate-forme. Toutefois, il semble qu'il s'agit d'aménagement postérieur à 1848 (année du décès de Claveau père) sinon comment expliquer que la sépulture de Louis Claveau, mort après son père en 1857, se retrouve entre ce dernier et sa tante ? Les deux dernières tombes, peut-être tardives, ont été disposées dans les espaces libres de l'enclos, l'une en suivant l'alignement des autres sépultures, la seconde perpendiculairement.

#### Enclos n° 2

Le second enclos jouxte le premier, au nord. Il comprend sept sépultures, parfaitement alignées, dont une seule comprend une inscription. Cette dernière, associée aux dimensions des autres monuments funéraires, laisse à penser qu'il s'agit d'un enclos réservé à l'origine aux enfants. Une « exception à la règle » est possible car il est fort probable qu'un adulte y soit également.

Tombe n° A. Auguste LOMBARD ?

Pas d'inscription

Dimension du monument funéraire : 88 × 86 × 80 cm.

Description : le monument funéraire, un cippe en forme de parallélépipède en pierre calcaire, reposait sur une plate-forme carrée, constituée par deux

marches. Le cippe qui existait encore il y a quelques années, bien que renversé sur le côté, a aujourd'hui disparu. À proximité se trouve une plaque de marbre carrée, disposée à l'origine entre la plate-forme et le cippe. Cette tombe est probablement celle d'Auguste Lombard décédé en 1814.

Tombe n° B. Luce Augustine Louise DEVILLE ?

Pas d'inscription

Dimension du monument funéraire : 60 × 60 × 80 cm.

Description : cette tombe est identique à la tombe n° 1. Le cippe est cette fois-ci conservé sur la plate-forme. Il ne dispose toutefois d'aucune inscription, ni de trace d'arrachement d'une plaque. Cette tombe est probablement celle de Louise Deville, décédée en 1816.

Tombe n° C. Personnage inconnu

Pas d'inscription

Dimension du monument funéraire : 103 × 75 × 77 cm.

Description : cette tombe est de forme atypique, constituée d'une base rectangulaire, aux arrêtes taillées, surmontée d'un cône en forme de pyramide. Les très petites dimensions du monument indiquent qu'il s'agit de la sépulture d'un enfant mort en bas âge. Cependant, cet enfant n'a pas été identifié. Il pourrait s'agir de Théodore Claveau, le second enfant de Louis Jean Claveau et de Catherine Rose Welsh, mort à Pointe-à-Pitre en 1803 à l'âge de deux ans et demi. À cette date, le morne n'était pas encore la propriété de Silvestre Lombard ce qui impliquerait un transfert de la dépouille, sans doute vers 1816 et avant le départ du couple Claveau pour Paris en 1817.

Tombes n° D, E et F. Caractéristiques générales.

Les trois tombes reposent sur une même et seule plate-forme ce qui indique l'appartenance à une même famille. Deux sépultures sont d'ailleurs strictement identiques. Une seule tombe (la n° F) possède une inscription. Celle-ci nous a permis d'identifier, avec certitude, le personnage inhumé dans la tombe n° E et de formuler une hypothèse quant à la n° D.

Tombe n° D. Joseph Marie Félicité DEVILLE ?

Pas d'inscription

Dimension du monument funéraire : 142 × 72 × 73 cm.

Description : cette sépulture possède des dimensions plutôt importantes et laisse à penser qu'il s'agit d'un adulte. Le monument, dont la partie supérieure est légèrement arrondie, est sans doute en pierre calcaire ; il est entièrement recouvert d'un enduit. Il pourrait s'agir de la tombe de Joseph Deville, mort lors du tremblement de terre de 1843. Il aurait été inhumé à côté de deux de ses petites-filles, mortes en bas-âge l'année précédente.

Tombe n° E. Marie Sarah Joséphine DEVILLE

Pas inscription.

Dimension du monument funéraire : 92 × 47 × 70 cm.

Description : cette sépulture est formée d'une maçonnerie en pierre calcaire, recouverte d'un enduit. Elle est quelque peu détériorée, la maçonnerie du monument funéraire s'étant effondrée et la colonne qui portait l'inscription ayant été arrachée. Il s'agit de la tombe de Marie Deville, née en 1839 et décédée en mars 1842, deux mois avant sa jeune sœur, inhumée dans la tombe n° F.

Tombe n° F. Caroline Julie Antoinette DEVILLE

Inscription :

CAROLINE

JULIE

ANTOINETTE

DEVILLE

NEE

A LA POINTE-A-PITRE

LE 15 MARS 1841

ELLE

NOUS A ETE ENLEVE

LE 23 MAI

1842

Dimension du monument funéraire : 92 × 47 × 70 cm.

Description : cette tombe, formée de pierres calcaires et recouverte d'un enduit, est la mieux conservée de cet enclos. Il s'agit de la sépulture d'Antoinette Deville, décédée en mai 1842 à l'âge de 14 mois. L'inscription est gravée sur une colonne en grès rose adossée au monument funéraire. C'est la seule tombe qui dispose d'un symbole funéraire, en l'occurrence une rose à la tige brisée ce qui est synonyme de décès d'une jeune fille<sup>351</sup>.

Tombe n° G. Personnage inhumé inconnu

Pas d'inscription

Dimension du monument funéraire : 67 × 46 × 51 cm.

Description : Ce petit tombeau qui repose sur une plate-forme en maçonnerie est indéniablement celui d'un enfant mort en bas âge. Il est entièrement recouvert d'un enduit et ne porte pas d'inscription. Par ailleurs, aucune trace de scellement d'une plaque n'est visible. Dans cet enclos, les tombes sont alignées de façon chronologique ce qui implique que cette sépulture serait celle d'un nourrisson ou d'un bébé mort après 1843. En l'état actuel de nos connaissances, il ne nous a pas été permis d'identifier cette personne ni de faire une quelconque hypothèse.

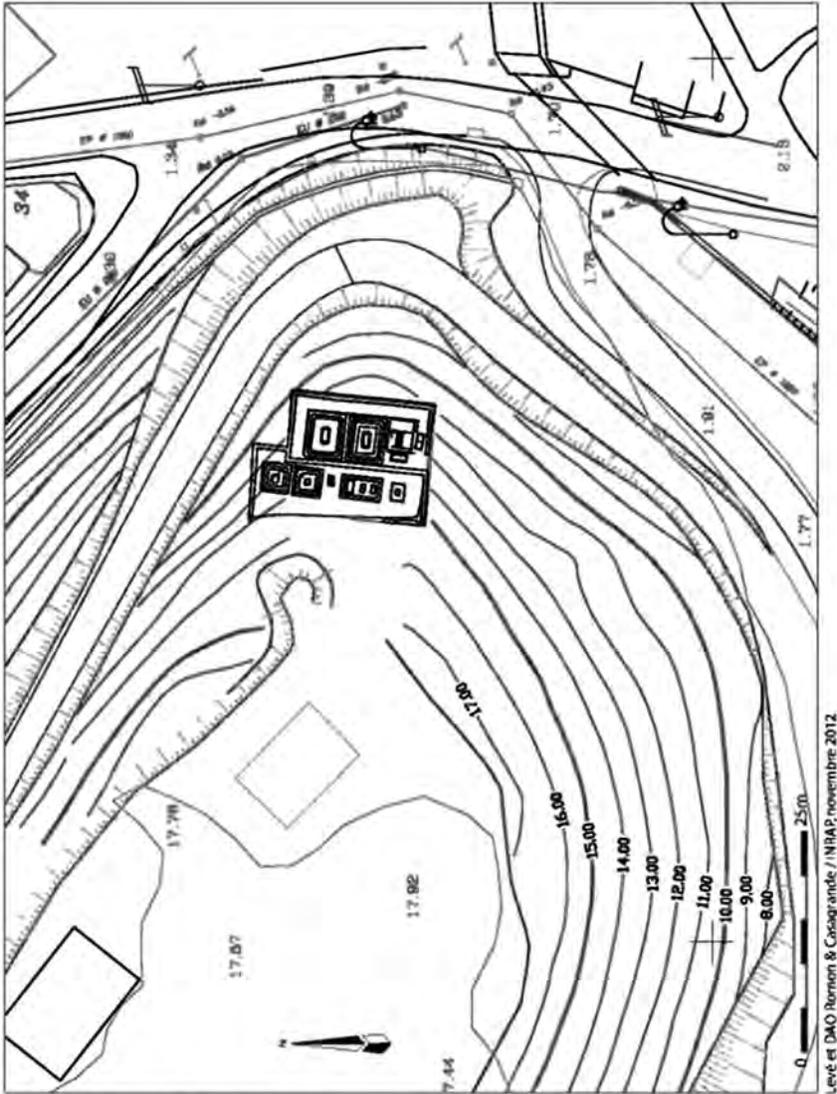
En résumé, dans cet enclos « réservé » aux enfants, une seule sépulture est identifiable, celle d'Antoinette Deville, décédée en mars 1842. Pour cinq des six autres tombes, bien que totalement anépigraphiques, nous pouvons penser qu'il s'agit d'enfants, morts jeunes ou à l'adolescence :

- Auguste Lombard, décédé en 1815 à l'âge de 14 ans.
- Louise Deville, décédée en 1816 à l'âge de 8 ans.
- Théodore Claveau, décédé en 1803 à l'âge de 2 ans ½ (transfert de dépouille).
- Marie Deville, décédée en 1842 à l'âge de 3 ans.
- Un enfant non identifié.

Seule la tombe n° D, par ses grandes dimensions, serait une exception. Il pourrait s'agir de la sépulture de Joseph Deville, décédé en 1843, et qui préféra être inhumé au côté de deux de ses petites-filles plutôt que dans l'enclos des adultes à côté de ses beaux-parents.

---

351. Dans l'art funéraire, La rose est un attribut féminin associé à la jeunesse et au printemps. Avec la tige brisée, le cycle des saisons est brutalement rompu.



Levé et DAO Romon & Casagrande / INRAP novembre 2012

Cimetière de Darbousier.  
Plan d'ensemble, éch. 1/500. (fond AEGIS Conseil).

Fig. 1 – Cimetière de Darbousier, plan d'ensemble.  
Relevé par Thomas ROMON et Fabrice CASAGRANDE, novembre 2012.

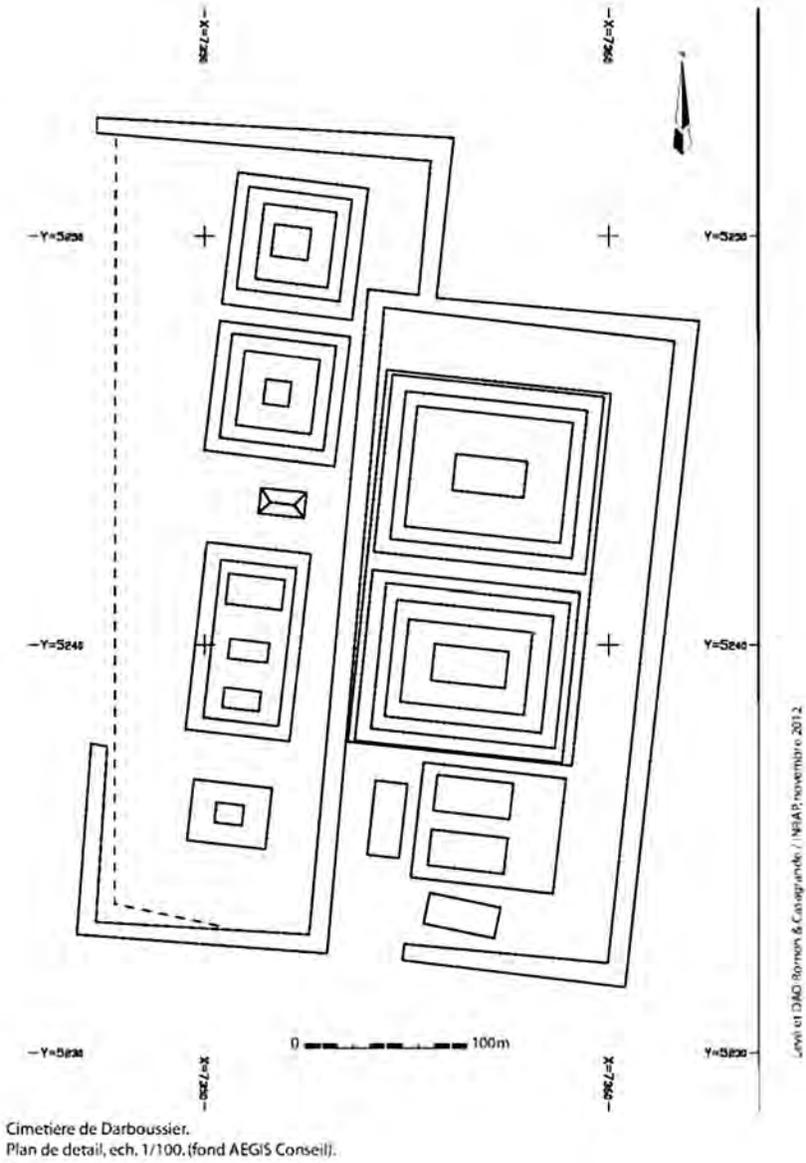


Fig. 2 – Cimetière de Darboussier, plan de détail.  
Relevé par Thomas ROMON et Fabrice CASAGRANDE, novembre 2012.



Fig. 3 – Vue générale de l'enclos n° 1 depuis le nord.  
Au premier plan, la tombe de Silvestre LOMBARD.



Fig. 4 – Vue générale de l'enclos n° 2 depuis le sud.



Fig. 5 – Enclos n° 1. Tombe de Silvestre LOMBARD.  
À droite, la plaque qui reposait sur le monument.



Fig. 6 – Enclos n° 1. Tombe de Silvestre LOMBARD (1748-1808), inscription.



Fig. 7 – Enclos n° 1. Tombe de Magdeleine CLAVEAU, veuve LOMBARD (1768-1834).

Les plaques de marbre qui entouraient le monument ont disparu, laissant apparaître le remplissage en pierre calcaire.



Fig. 8 – Enclos n° 1. Tombes n° 3, 4 et 5.  
3. Louis Jean Marie Michel CLAVEAU (1804-1857).  
4. Louis Jean CLAVEAU (1773-1848).  
5. Personnage inconnu : Émile DEVILLE ?



Fig. 9 – Enclos n° 1. Tombe de Louis Jean CLAVEAU, inscription.



Fig. 10 – Enclos n° 1. Tombe d'un personnage inconnu.  
Il pourrait s'agir de la sépulture d'Émile DEVILLE mort en 1892.



Fig. 11 – Enclos n° 1. Tombe d'un personnage inconnu.  
Malgré une inscription partielle, le personnage n'a pas été identifié



Fig. 12 – Enclos n° 2. Tombes A et B.  
A. Noël François Auguste LOMBARD (+ 1814) ?  
B. Luce Augustine Louise DEVILLE (+1816) ?  
Ces deux tombes sont strictement identiques, seul manque le cippe  
de la tombe A.



Fig. 13 – Enclos n° 2, tombe n° C. Personnage inconnu.  
Ce petit monument, aux formes atypiques, pourrait être celui  
de Théodore CLAVEAU, mort en bas âge en 1803 mais dont la dépouille  
aurait été transférée à Darboussier vers 1816/1817.



Fig. 14 – Enclos n° 2. Tombes D, E et F.  
D. Joseph Marie Félicité DEVILLE (1777-1843)  
E. Marie Sarah Joséphine DEVILLE (1839-1842)  
F. Caroline Julie Antoinette DEVILLE (1841-1842)



Fig. 15 – Enclos n° 2, tombe d'Antoinette DEVILLE, colonne portant l'inscription.

La rose à la tige brisée est un symbole funéraire fréquent.  
Elle témoigne d'une jeune fille morte en bas-âge.



Fig. 16 – Enclos n° 2, tombe n° G. Personnage inconnu.  
La taille du monument laisse indubitablement pensé à un nourrisson.  
Il n'a toutefois pas été identifié.



Fig. 17 – Pieds de colonne de forme ovale, en marbre.  
Les quatre éléments étaient dispersés dans tout le cimetière.



Fig. 18 – Dalle de forme octogonale allongée qui surmontait les monuments  
LOMBARD et CLAVEAU.  
On distingue nettement la trace d'une seconde dalle plus petite mais de même  
forme.



Fig. 19 – Cimetière du Père Lachaise. Sépulture de la famille CLAVEAU, 43e division.  
Sont enterrés dans cette concession : Catherine Rose WELSH (1777-1837),  
Ambroise Achille ALEXANDRE (1794-1861) et  
Marie Catherine Louise CLAVEAU (1799-1876).



Fig. 20 – Cimetière du Père Lachaise. Monument funéraire de la famille DEVILLE et de leurs descendants, 42<sup>e</sup> division.  
Sur les quatre colonnes, dont deux sont surmontées d'urnes, sont gravées des épitaphes en mémoire de : Louis Joseph SAINTE-CLAIRE DEVILLE (1780-1825), Louis Marie Joseph SAINTE-CLAIRE DEVILLE (1839-1840), Marie Félicité DEVILLE (1811-1847), Julie Adélaïde DEVILLE (1818-1819), Marie Anne Adélaïde LOMBARD, épouse DEVILLE (1785-1824).



Fig. 21 – Cimetière du Père Lachaise. Concession de la famille de POTIER, 81<sup>e</sup> division.

Dans cette sépulture se trouvent inhumés Louis de POTIER (1822-1876), le fils cadet de Louise CLAVEAU, son épouse Virginie TASSIN (1826-1915) et l'une de leur fille Henriette de POTIER.



- Habitations ayant appartenu à la famille LOMBARD
  1. Darboussier, Pointe-à-Pitre.
  2. Le Pérou, Petit-Bourg.
- Habitations ayant appartenu à la famille CLAVEAU
  3. Saint-Jacques, Saint-François.
  4. Sainte-Madeleine, Saint-François.
- ◆ Habitations ayant appartenu à la famille DEVILLE
  5. Deville, Petit-Canal.
  6. Chazeau, Abymes.
  7. Plaisance, Petit-Canal.
- ◆ Habitations ayant appartenu à la famille SAINT-ALARY
  8. Sainte-Catherine, Le Moule.
  9. Sainte-Louise, Le Moule.
  10. Sainte-Marie, Le Moule.
  11. Castets, Petit-Canal.
  12. Cornette, Petit-Canal.
  13. Faudon, Le Moule.

## SOURCES

### *Archives nationales, site de Paris (AN-Paris)*

#### *Paris, Minutier central des notaires*

- Étude I. M<sup>e</sup> Desprez, 1861-1862 ; puis M<sup>e</sup> Harly-Perraud, 1868.  
Étude LXXXVI. M<sup>e</sup> Rousse, 1823-1824, 1852.  
Étude XV. M<sup>e</sup> Châtelain, 1842, 1847, 1849 ; puis M<sup>e</sup> Robin, 1861.  
Étude XXXIV. M<sup>e</sup> Massion, 1870-1871, 1888-1889.  
Étude XL. M<sup>e</sup> Amy, 1867.  
Étude LXVI. M<sup>e</sup> Bourin, 1878.  
Étude XCVII. M<sup>e</sup> Tandeau de Marsac, 1869, 1877.  
Étude XXVI. M<sup>e</sup> Ducloux, 1872, 1876.

### *Archives nationales, site de Pierrefitte-sur-Seine (AN-Pierrefitte)*

#### *Fonds publics postérieur à 1789*

- BB<sup>30</sup> 739. Claveau (Louis Jean Marie Michel), auditeur au conseil d'État.  
F/1bI/157/25. Claveau (Louis Jean Marie Michel), sous-préfet à Ploërmel.  
F/1bI/166/25. Lemoine (Lucien Louis Samuel), sous-préfet à Saint-Denis

### *Archives nationales d'outre-mer (ANOM)*

#### *Série EE – Personnel colonial moderne*

- EE 502 (13). Claveau (Louis Jean Marie Michel).  
EE 502 (16). Claveau (Louis Jean Marie Michel).  
EE 704 (16). Deville (Louis Joseph Marie Sylvestre).  
EE 704 (17). Deville (Félix Joseph Émile).  
EE 704 (17<sup>bis</sup>). Deville (Louis Joseph et Marie Joseph Félicité)

#### *Sous-série D<sup>2C</sup>. Matricules et revues.*

- D<sup>2C</sup> 311. Guadeloupe : milices et gardes nationales, 1818-1872.

#### *Sous-série F<sup>5B</sup> – Passagers*

- F<sup>5B</sup> 12. Passagers débarqués au Havre, 1800-1820.  
F<sup>5B</sup> 32. Passagers embarqués pour la France, 1800-1830.  
F<sup>5B</sup> 47. Passagers embarqués en France (Le Havre), 1790-1821.

#### *Série Géographique Guadeloupe, cartons.*

- c. 76 ; d. 569. Demande de bourses, 1828-1874.  
c. 187 ; d. 1141. Affaires d'expropriation du morne Darboussier à Pointe-à-Pitre, 1818-1823.

#### *Série Géographique Guadeloupe, registres.*

- GUA/CORR/44. Correspondance du gouverneur Lardenoy, 1818.  
GUA/CORR/96. Matricules : personnel de l'ordre judiciaire, 1828-1831.  
GUA/CORR/143. Conseil de gouvernement et d'administration, 1818-1826.

#### *DFC Guadeloupe (Mémoires et plans).*

- f<sup>o</sup> 529. Rapport sur l'emplacement le plus convenable à l'établissement d'une caserne pour la garnison à la Pointe-à-Pitre et d'un arsenal, Philibert, 14 novembre 1818.  
VI/11PFB/530. Reconnaissance des environs de la Pointe-à-Pitre, [Philibert], 1818.

*DPPC – Notariat*

Pointe-à-Pitre, M<sup>e</sup> Nielly père, 1779-1780, 1784.  
Pointe-à-Pitre, M<sup>e</sup> Boyer, 1780-1781.  
Pointe-à-Pitre, M<sup>e</sup> Deslisardies (Charles), 1804-1808.  
Pointe-à-Pitre, M<sup>e</sup> Vincent (Louis Waldemar), 1819, 1826.  
Pointe-à-Pitre, M<sup>e</sup> Noirtin (Jean Pierre), 1827, 1830.  
Pointe-à-Pitre, M<sup>e</sup> Thionville (Louis Adrien), 1834.  
Pointe-à-Pitre, M<sup>e</sup> Léger (Charles Anatole), 1843, 1849.  
Pointe-à-Pitre, M<sup>e</sup> Thionville (Auguste), 1861, 1864.  
Pointe-à-Pitre, M<sup>e</sup> Thionville (Louis), 1868.  
Pointe-à-Pitre, M<sup>e</sup> Guilliod (Louis), 1874.  
Pointe-à-Pitre, M<sup>e</sup> Lacroix (Fontenelle), 1864.  
Pointe-à-Pitre, M<sup>e</sup> Bargé-Delisle (Jean René), 1834.  
Basse-Terre, M<sup>e</sup> Mollenthiel (Philippe Auguste), 1836.  
Basse-Terre, M<sup>e</sup> Gascon (Jules), 1888.

*DPPC – Conservation des hypothèques.*

Pointe-à-Pitre, registres des transcriptions : 1831, 1833, 1834, 1837, 1845, 1847, 1850, 1867, 1873.

*Archives de la ville de Paris (AVP)*

*Tables des successions et absences.*

DQ 8 1113. Louise Adélaïde Lombard, épouse Sainte-Alary.  
DQ 8 1792. Gaston Jacques Louis Marie de Potier.  
DQ 8 1913. Louis Marie Jean Alfred de Potier.

*Registres des déclarations de mutation par décès.*

DQ 7 10 622. 27 avril 1870. Gaston Jacques Louis Marie de Potier.  
DQ 7 10 812. 1<sup>er</sup> juillet 1872. Louise Adélaïde Lombard.  
DQ 7 10 818. 27 mars 1874. Louise Adélaïde Lombard.  
DQ 7 12 398. 17 mai 1879. Louis Claveau.

*État-civil parisien reconstitué.*

Naissances : Claveau, de Potier.  
Mariages : Claveau, de Potier, Claveau, Alexandre.  
Décès : Valeau.

*Registres de catholicité.*

Baptêmes : Valeau.  
Mariages : de Potier.  
Sépultures : Lombard, Deville.

*Autres séries*

1325 W 10. Matrice cadastrale du cimetière de l'Est (Père Lachaise).

*Service historique de la défense, département de la Guerre (SHD-G)*

*Archives collectives et individuelles de personnel*

7 Y<sup>d</sup> 1272. Dossier du général Alexandre (Ambroise Achille).  
8 Y<sup>d</sup> 2312. Dossier du comte de Potier (Pierre Jacques).  
5 Y<sup>e</sup> 31836. Dossier du lieutenant Claveau (Louis).

*Archives départementales de la Guadeloupe (AD Guadeloupe)*

*État-civil.*

Basse-Terre : Valeau.

Pointe-à-Pitre : Lombard, Champy, Deville, Claveau, Valeau.

Le Moule : Saint-Alary.

Saint-François : de Potier, Claveau.

*2 E – Notariat.*

2 E-2. Basse-Terre, M<sup>e</sup> Mollenthiel (Michel Philippe), 1825.

2 E-3. Basse-Terre, M<sup>e</sup> Desbonnes (Pierre), 1829.

2 E-3. Basse-Terre, M<sup>e</sup> Mollenthiel (Philippe Auguste), 1839, 1841-1844, 1846, 1852.

2 E-4. Pointe-à-Pitre, M<sup>e</sup> Deslisardies (Charles), 1816.

2 E-4. Pointe-à-Pitre, M<sup>e</sup> Léger et successeurs, 1816-1825, 1834, 1837-1842, 1844-1845, 1847, 1848, 1850-1852, 1853, 1854, 1855, 1857, 1859-1860, 1872-1873, 1876-1879-1882.

2 E-11. Pointe-à-Pitre, M<sup>e</sup> Thionville (Auguste), 1848, 1857.

2 E-11. Pointe-à-Pitre, M<sup>e</sup> Thionville (Louis), 1864, 1866-1867, 1872, 1876-1877.

2 E-11. Pointe-à-Pitre, M<sup>e</sup> Guilliod (Louis), 1876-1879, 1884.

*4 Q – Hypothèques, Pointe-à-Pitre.*

4 Q 959. Vol. 147, art. 29. Adjudication de l'habitation *Deville* à E. Saint-Alary.

4 Q 1018. Vol. 206, art. 12. Vente de l'habitation *Saint-Jacques* à Saint-François.

4 Q 1074. Vol. 264, art. 3. Adjudication tranchée au profit de S<sup>r</sup> Jouannet [de l'habitation *Le Pérou*].

4 Q 1075. Vol. 265, art. 37. Adjudication de l'habitation *Le Pérou*.

4 Q 1080. Vol. 270, art. 24. Vente de l'habitation *Montourment* à Baie-Mahault.

4 Q 1142. Vol. 332, art. 14. Immeuble *Deville* adjugé à M<sup>me</sup> veuve Berthemet.

4 Q 1154. Vol. 344, art. 49. Adjudication de l'habitation *Montourment* à Baie-Mahault.

4 Q 1194. Vol. 384, art. 46. Ratification sous seing privé par M. et M<sup>me</sup> S. *Deville* et M<sup>me</sup> veuve Berthemet au profit de M. Eugène Champy.

*Archives Départementales de la Manche*

3 Q 280. Mutation par décès. Succession directe de Claveau Marie Catherine Louise, 13 mars 1877

5 E 254. M<sup>e</sup> Jourdan, 21 septembre 1876. Inventaire après décès de Marie Catherine Louise Claveau.

*Archives Départementales de Haute-Garonne*

WQ 7592. 2<sup>e</sup> bureau, volume 3. Table des successions et absences. *Deville Louis Joseph Marie*.

WQ 7579, 1<sup>er</sup> bureau, volume 46. Table des successions et absences. *Champy Adélaïde Caroline*.

*Archives départementales des Hautes-Pyrénées*

2 E 1-485. BM, Séméac, 1748

3 Q 3246. Enregistrement, actes civils publics, 1808.

*Archives départementales du Val-de-Marne*

3 Q 4. Table alphabétique des successions et absences, vol. 15, 1874-1877, p. 51, n°92. Louise Joséphine Amélie Valeau.

3 Q 369. Mutation par décès. Succession directe de Louise Joséphine Amélie Valeau, 5 octobre 1875.

*Archives du ministère des affaires étrangères (MAE)*

*État-civil*

Anvers : de Potier.

*Dossier de personnel*

393 QO 3340. Louis Marie Jean Alfred de Potier.

394 QO 1245. Achille Louis Henri de Potier.

394 QO 1246. Henriette de Potier.

*Centre des archives économiques et financières (CAEF)*

1C 5575. Dossier de carrière de Gustave de Potier

SOURCES IMPRIMÉES

*Le Moniteur de l'Armée*, n° 26, 6 mai 1861. Nécrologie du général Alexandre.

*Le commercial de la Pointe-à-Pitre*, 26 mai 1866.

*Almanach de la Guadeloupe et dépendances*, années 1830 à 1840.

*Notices statistiques sur les colonies françaises*, Paris, Impr. royale, 1837-1840 (4 volumes).

BIBLIOGRAPHIE

BÉGOT Danielle, « Les tombes de colons, un art colonial », *Patrimoine de Guadeloupe. Les cimetières*, Revue de la société d'histoire de la Guadeloupe, n° 1, septembre-novembre 1998, p. 21-36.

BOUVET Marc, *Le conseil d'État sous la monarchie de Juillet*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 2001.

DESMOULINS Marie-Emmanuelle, *Basse-Terre. Patrimoine d'une ville antillaise*, Pointe-à-Pitre, Éditions Jasor, 2006.

KISSOUN Bruno, *Pointe-à-Pitre. Urbanisme et architecture religieuse, publique et militaire, XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, Pointe-à-Pitre, éditions Jasor, 2007.

KISSOUN Bruno, « Les origines du port et de la ville de Pointe-à-Pitre. Deux années cruciales : 1763-1764. L'œuvre du gouverneur Bourlamaque », *Chronique d'histoire maritime*, n° 59, décembre 2005, p. 55-66.

- KISSOUN Bruno, « Pointe-à-Pitre, Frébault et son port », *Les cahiers créoles du patrimoine de la Caraïbe*, vol. 5, tome 1, Pointe-à-Pitre, CRDP, 2012, p. 60-64.
- MASSIO Roger, « La Bigorre et la Guadeloupe au XIX<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 9, n° 3, 1955, p. 376-391.
- PEROTIN-DUMON Anne, *La ville aux îles, la ville dans l'île. Basse-Terre et Pointe-à-Pitre, Guadeloupe, 1650-1820*, Paris, Karthala, 2000.
- ROLAND Caty, RICHARD Eliane, ÉCHINARD Pierre, *Les Patrons du Second Empire : Marseille*, Paris, Picard/Cenomane, 1999, p. 129.
- SCHNAKENBOURG Christian, « Un grand industriel guadeloupéen du XIX<sup>e</sup> siècle : Ernest Souques (1831-1908) », *Bulletin de la société d'histoire de la Guadeloupe*, n° 95-98, 1993, p. 78-149.
- SCHNAKENBOURG Christian, « La création des usines en Guadeloupe (1843-1884). Recherche sur la modernisation de l'industrie sucrière antillaise après l'abolition de l'esclavage (2<sup>e</sup> partie) », *Bulletin de la société d'histoire de la Guadeloupe*, n° 141, 2005, p. 3-76.
- SCHNAKENBOURG Christian, « La Compagnie Marseillaise de Sucrierie Coloniale. Histoire de l'usine Blanchet de 1860 à 1933 », *Bulletin de la société d'histoire de la Guadeloupe*, n° 119-120, 1999, p. 23.
- SCHMIDT Nelly, « Les paradoxes du développement industriel des colonies françaises des Caraïbes pendant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, perspectives comparatives », *Histoire, économie et société*, n°3, 1989, 8<sup>e</sup> année, p. 313-333.